

6 POISSON ET HABITAT DU POISSON

PR3.2.7

324

Projet Oléoduc Énergie Est de
TransCanada – section québécoise

6211-16-018

6.1 Portée de l'évaluation

Le poisson et l'habitat du poisson sont une composante valorisée (CV) pour le Projet compte tenu du fait que, dans le cadre du Projet, il sera nécessaire de franchir un grand nombre de cours d'eau, ce qui pourrait avoir une incidence sur les poissons et leur habitat. Cette CV revêt une importance sur les plans économique et récréatif pour les Canadiens; en outre, elle joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes naturels. Toute modification dans la répartition ou la présence des poissons ou de leur habitat peut avoir des conséquences importantes sur les fonctions des écosystèmes, les cycles environnementaux et la capacité des autres organismes, y compris les humains, à utiliser et à profiter de cette ressource naturelle.

La portée de l'évaluation repose principalement sur les exigences de dépôt de l'Office national de l'énergie (ONÉ) relativement aux aspects biophysiques ainsi que sur les exigences définies par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et les directives provinciales normalement considérées lors de la procédure d'évaluation environnementale et sociale (ÉES) au Québec. En outre, les éléments suivants ont été pris en considération au moment de définir la portée de l'évaluation :

- les questions et les préoccupations formulées par les parties prenantes et le public en général pour ce Projet en particulier ou pour des projets antérieurs de même nature;
- l'expérience d'Énergie Est dans des projets similaires;
- l'opinion professionnelle des auteurs de l'évaluation.

6.1.1 Exigences réglementaires fédérales

6.1.1.1 Loi sur l'Office national de l'énergie

La portée de l'évaluation du poisson et de l'habitat du poisson repose sur les exigences prescrites dans le Guide de dépôt de l'ONÉ 2014-01 (ONÉ, 2014). Ce Guide définit l'information demandée afin de rendre une décision en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ). Les exigences relatives au poisson et à l'habitat du poisson sont indiquées au Tableau A-2 du Guide de dépôt de l'ONÉ 2014-01 (ONÉ, 2014). Les exigences en matière de dépôt fournissent les indications suivantes concernant les effets potentiels du Projet :

- l'évaluation de la présence de poissons et des conditions existantes de l'habitat du poisson pour chaque cours d'eau ou plan d'eau traversé par de nouveaux tronçons de pipeline;
- l'évaluation de la présence de poissons et des conditions existantes de l'habitat du poisson pour chaque cours d'eau ou plan d'eau situé dans la zone d'étude locale (ZEL) d'une station de pompage;
- l'évaluation des effets des travaux de construction et de l'exploitation sur le poisson et l'habitat du poisson, y compris l'équipement et les véhicules utilisés dans le cadre des travaux de construction;

- la description des mesures d'atténuation visant à atténuer les effets sur le poisson et l'habitat du poisson.

6.1.1.2 Loi sur les pêches

La gestion des ressources halieutiques par le gouvernement fédéral est assurée par le ministère des Pêches et des Océans (MPO), soit l'organisme de réglementation qui est responsable de l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches*. Les modifications ayant une incidence sur le poisson et l'habitat du poisson sont régies par les dispositions de la *Loi sur les pêches*, qui vise à « assurer la durabilité et la productivité continue des pêches commerciales, récréatives et autochtones » ou de tout poisson dont dépend une telle pêche. Les définitions de poisson et d'habitat du poisson sont conformes à celles qui sont établies en vertu de la *Loi sur les pêches* :

- Le terme « poisson » comprend a) les poissons proprement dits et leurs parties; b) les mollusques, les crustacés et les animaux marins ainsi que leurs parties; c) les œufs, le sperme, la laitance, la fraie, les larves, le naissain et les petits des poissons, mollusques, crustacés et animaux marins;
- Le terme « habitat » désigne toute aire dont dépend, directement ou indirectement, la survie du poisson, notamment les frayères, les aires d'alevinage, de croissance ou d'alimentation et les routes migratoires.

L'Énoncé de politique sur la protection des pêches du MPO stipule que les « ...promoteurs devront démontrer que les mesures et normes ont été entièrement appliquées afin, d'abord, d'éviter, puis de réduire et finalement, de contrebalancer tout *dommage sérieux résiduel causé à tout poisson* visé par une pêche commerciale, récréative ou autochtone... ».

6.1.1.3 Loi sur les espèces en péril

L'état des espèces de poissons est évalué par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), qui recommande ensuite une désignation aux fins de protection juridique qui se concrétise par l'inscription officielle de l'espèce en vertu de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)*. Un des éléments clés de la LEP qui permet de protéger les espèces en péril inscrites est la protection de leur habitat.

La LEP représente l'un des trois volets de la stratégie de protection des espèces en péril du gouvernement du Canada; elle s'applique à toute espèce de poissons *disparue du pays, en voie de disparition* ou *menacée* figurant à l'annexe 1 comme étant en péril ainsi qu'à son habitat essentiel. Les deux autres volets de cette stratégie concernent les engagements pris en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril et les activités dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril. En vertu de la LEP, la protection des espèces aquatiques en péril relève du MPO.

Dans le cadre du Projet, les espèces aquatiques en péril qui relèvent du gouvernement fédéral sont des espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP comme étant *disparues, en voie de disparition* ou *menacées*. Les trois principales interdictions suivantes sont précisées dans la LEP en ce qui concerne les espèces aquatiques *disparues du pays, en voie de disparition* ou *menacées*, et leur habitat essentiel :

- L'article 32, qui interdit de tuer un individu d'une espèce inscrite comme espèce en péril, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre.
- L'article 33, qui interdit d'endommager ou de détruire la résidence d'un ou de plusieurs individus d'une espèce en péril.
- Le paragraphe 58(1), qui interdit de détruire l'habitat essentiel d'une espèce en péril.

6.1.1.4 Protocole d'entente entre l'ONÉ et le MPO

Bien que la mise en application de la *Loi sur les pêches* et la protection des espèces aquatiques en péril soient la responsabilité du MPO, selon le récent *Protocole d'entente entre l'ONÉ et le MPO*, l'ONÉ évaluera les effets potentiels du Projet sur le poisson et l'habitat du poisson, et sur les espèces aquatiques en péril (ONÉ, 2013). Si l'ONÉ conclut que le Projet pourrait causer au poisson ou à son habitat des dommages sérieux ou avoir des effets néfastes sur les espèces en péril, il avisera le MPO qu'une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* et un permis en vertu de la LEP pourraient être nécessaires.

6.1.2 Exigences réglementaires provinciales

La province de Québec dispose des lois suivantes pour gérer et protéger les eaux, les organismes aquatiques et l'habitat aquatique du Québec.

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), s'engage à protéger la diversité génétique de la faune sur son territoire par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (chapitre E-12.01) (LEMV). À ce jour, dans le cadre du *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* (chapitre E-12.01, r 2), huit espèces de poissons ont été désignées comme espèces menacées ou vulnérables, et les habitats et les caractéristiques des habitats des espèces inscrites ont été définis. La LEMV offre une protection juridique aux espèces en péril et à leur habitat.

En outre, 25 autres espèces, sous-espèces ou populations de poissons d'eau douce sont susceptibles d'être désignées espèces menacées ou vulnérables. Bien qu'elles soient inscrites en bonne et due forme par les organismes de réglementation provinciaux, les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ne sont pas officiellement protégées en vertu de la LEMV.

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

En vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (chapitre C-61.1) (LCMVF), le *Règlement sur les habitats fauniques* (chapitre C-61.1, r 18) désigne 11 types d'habitats fauniques d'activités restreintes. La LCMVF interdit toute activité qui modifie sur le plan physique, chimique ou biologique un habitat faunique désigné sans l'autorisation du MFFP. Tous les habitats du poisson sont considérés comme des habitats fauniques désignés au Québec.

Loi sur la qualité de l'environnement

Les travaux de construction effectués dans tout plan d'eau sont soumis aux exigences de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec (LQE) (chapitre Q-2) et il est nécessaire d'obtenir une autorisation du MDDELCC avant d'entreprendre des travaux dans un cours d'eau. La LQE prévoit également un cadre pour l'évaluation environnementale et des exigences pour les audiences publiques. La LQE énonce les exigences concernant les ouvrages de pipeline de grande et de faible importance qui ne se trouvent pas sur des terrains publics. Les franchissements de petits cours d'eau publics par des pipelines sont soumis à la LCMVF.

Loi sur la conservation du patrimoine naturel

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (chapitre C-61.01) (LCPN), qui est du ressort du MDDELCC, a été adoptée afin de protéger le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Les réserves naturelles sont désignées en vertu des chapitres 1 et 3 de la LCPN et sont considérées comme des aires d'importance environnementale pour les communautés de poissons.

Règlement sur les habitats fauniques

Le prélèvement de l'eau de surface peut nuire au poisson et à son habitat; il est donc régi par l'article 17 du *Règlement sur les habitats fauniques* (chapitre C-61.1, r. 18) qui est du ressort du MFFP.

6.1.3 Limites de l'évaluation

En ce qui a trait à l'évaluation relative au poisson et à l'habitat du poisson au Québec, les limites spatiales ont été définies comme suit :

- La zone d'implantation du Projet (ZIP) correspond à :
 - l'emprise et l'aire de travail temporaire nécessaires aux activités de construction du pipeline (environ 60 m);
 - la superficie de construction pour les stations de pompage.
- La zone d'étude locale (ZEL) :
 - s'étend généralement sur 100 m en amont et 300 m en aval des points de franchissement;
 - s'étend exceptionnellement sur 500 m en amont et 1 km en aval des points de franchissement de grands cours d'eau dont le débit et le niveau d'eau sont substantiels.
- La zone d'étude régionale (ZER) s'étend sur 15 km en aval et en amont de chaque point de franchissement d'eau. Là où le fleuve Saint-Laurent se trouve à moins de 15 km en aval d'un point de franchissement, l'embouchure du cours d'eau constitue l'extrémité de la ZER.

6.1.4 Indicateurs clés relatifs au poisson et à l'habitat du poisson

Afin de mieux cibler l'évaluation, deux groupes ont été choisis comme indicateurs clés des effets sur les poissons et leur habitat. Ces groupes sont les espèces dont dépendent les pêches commerciale, récréative et autochtone (CRA) et les espèces d'intérêt pour la conservation (EIC).

6.1.4.1 Pêches commerciale, récréative et autochtone

Dans le contexte du Projet et de l'évaluation de la CV du poisson et l'habitat du poisson, les espèces dont dépendent les pêches CRA sont référées dans la *Loi sur les pêches* comme suit :

- Les espèces de poissons dont dépend la **pêche commerciale** sont pêchées sous le régime d'un permis en vue de la vente.
- Les espèces de poissons dont dépend la **pêche récréative** sont pêchées par les pêcheurs à la ligne à des fins de consommation personnelle ou à des fins récréatives, tandis que le poisson commun et le poisson fourrage représentent des proies dont dépendent les espèces visées par ce type de pêche.
- Les espèces de poissons dont dépend la **pêche autochtone** sont pêchées par des groupes autochtones à des fins de consommation personnelle, à des fins sociales ou à des fins cérémoniales. En l'absence de données sur la pêche autochtone, dans le cadre de ce Projet, cette dernière englobe toutes les espèces pêchées à des fins récréatives et commerciales, en plus des espèces dont dépendent ces pêches.

Le Tableau 6-4 donne la liste des espèces de poissons visées par les pêches CRA dans la ZER.

6.1.4.2 Espèces d'intérêt pour la conservation

Dans le contexte du Projet et de l'évaluation de la CV du poisson et de l'habitat du poisson, les espèces d'intérêt pour la conservation (EIC) et les espèces en péril (EP) ont été définies pour chaque province (voir les sections propres à chacune des provinces [Volumes 2 et 4, Section 6]) comme suit :

- **Espèces d'intérêt pour la conservation (EIC)** : toutes les espèces en péril (EP) [voir la définition ci-dessous], ainsi que les *espèces d'intérêt pour la conservation* figurant à l'annexe 1 de la LEP, toutes les espèces figurant à l'annexe 3 de la LEP, les espèces désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) comme étant *disparues du pays, en voie de disparition, menacées* ou *vulnérables* et les espèces désignées par les autorités provinciales comme étant *d'importance* en raison de l'état de leur population locale (par exemple, les espèces inscrites comme étant *susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables* en vertu de la LEMV).
- **Espèces en péril (EP)** : espèces inscrites par les gouvernements fédéral ou provinciaux comme étant *disparues du pays, en voie de disparition* ou *menacées* qui ont besoin d'une protection juridique conformément à l'annexe 1 de la LEP ou en vertu d'une loi provinciale (p. ex., les espèces inscrites comme étant *menacées* ou *vulnérables* en vertu de la LEMV).

Une liste des espèces d'intérêt pour la conservation (EIC) dans la ZER est présentée au Tableau 6-5.

6.2 Sommaire des conditions de base

Une évaluation des données de base sur le poisson et l'habitat du poisson a été réalisée pour chaque cours d'eau ou plan d'eau susceptible d'être touché par le tronçon du Projet au Québec. Cette section résume les conditions de base.

6.2.1 Approche et méthodes

6.2.1.1 Utilisation des données existantes

Une évaluation exhaustive des lieux a été réalisée au moyen d'orthophotographies (provenant de sources privées, 2009 à 2012), de cartes topographiques à l'échelle 1:20 000 (MRNF, 2007), de cartes interactives (CPTAQ, 2007), de données du Réseau hydro national (GéoBase, 2011), et de cartes écoforestières à l'échelle 1:20 000 (MRN, 2013) afin de relever les points de franchissement des cours d'eau le long du tracé du Projet et de géoréférencer et compiler les données hydrologiques disponibles dans une liste de cours d'eau. Les cours d'eau situés dans la zone d'implantation du Projet (ZIP) ou à une distance de 30 m de stations de pompage ont également été relevés et compilés dans la liste des cours d'eau devant être évalués.

Des renseignements contextuels sur la présence d'EIC dans la ZER ont été obtenus du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

La documentation existante sur les populations de poissons (Scott et Crossman, 1985; Desroches et Picard, 2013) a également été consultée afin de relever les zones où des EIC pourraient vivre en fonction de leur répartition dans la ZER ou dans les environs.

Des demandes ont été adressées aux bureaux régionaux du MDDEFP afin de recueillir des données antérieures sur la présence d'EIC, d'espèces de poissons d'intérêt pour la pêche récréative et de sites de fraie ou d'alevinage dans les cours d'eau franchis par le pipeline dans le cadre du Projet ou situés à 30 m ou moins de stations de pompage.

Ces renseignements ont été saisis dans la base de données du système d'information géographique (SIG), qui a été utilisée pour faciliter le choix du tracé du pipeline et relever les points de franchissement. Pour les études de base, les données disponibles ont été utilisées afin de déterminer les espèces ou les caractéristiques pouvant être rencontrées durant l'examen d'un cours d'eau donné et, notamment, l'emplacement des frayères devant être étudiées.

6.2.1.2 Méthodes utilisées sur le terrain

Les données utilisées pour évaluer la CV du poisson et de l'habitat du poisson ont été recueillies dans le cadre des inventaires de terrain effectués dans la ZEL. Les inventaires sur le terrain ont été menés par une équipe de spécialistes qualifiés en environnement aquatique du Groupe Conseil UDA inc.

Objectifs des études

Les objectifs particuliers des inventaires de terrain sont les suivants :

- confirmer la présence de cours d'eau;
- consigner les caractéristiques biophysiques des habitats du poisson;
- relever les communautés de poissons;
- identifier et localiser les espèces de poissons d'intérêt pour la conservation(EIC);
- évaluer la sensibilité des cours d'eau.

Périodes d'inventaire

Les inventaires de terrain ont été officiellement lancés à la fin de juin 2013, après avoir mené plusieurs consultations et entretiens avec les parties prenantes. Quelques grands cours d'eau (8 grandes rivières), qui étaient accessibles par bateau par l'entremise de rampes de mise à l'eau publiques, ont été étudiés en juin 2013.

En 2013, 324 sites ont été visités dans le cadre des inventaires. Aucun inventaire n'a encore été entrepris dans la ZIP ou à proximité des stations de pompage.

Les inventaires de terrain se poursuivent en 2014 pour les autres cours d'eau.

Méthodologie

Des protocoles et une méthodologie d'inventaires détaillés seront présentés dans le rapport de données techniques sur l'incidence du pipeline au Québec sur le poisson et l'habitat du poisson, qui sera déposé séparément (voir la Section 6.7, Rapports supplémentaires).

Pour chaque cours d'eau étudié, les caractéristiques de l'habitat dans la ZEL ont été identifiées et consignées. On a tenu compte des exigences relatives à l'habitat d'espèces dont la présence était soupçonnée dans la ZER et de la présence de barrières migratoires dans la ZEL pour évaluer la qualité de l'habitat du poisson à chaque site. Des fiches de caractérisation des habitats aquatiques ont été systématiquement utilisées pour relever les données sur l'environnement physique et biologique des cours d'eau. Des photographies numériques géoréférencées ont également été prises au moyen d'une caméra dotée d'une fonction de date et d'une fonction de positionnement global (GPS).

Les données suivantes ont été relevées au site de traversée de cours d'eau et, pour certains paramètres, dans plusieurs transects le long de la zone étudiée :

- largeur du chenal;
- largeur à la ligne des hautes eaux;
- largeur mouillée;
- profondeur d'eau maximale et moyenne;
- température de l'eau;
- vitesse du courant;
- turbidité de l'eau;
- composition du substrat;
- description des berges, y compris la hauteur, la pente et la stabilité;
- type et abondance du couvert végétal;
- habitats spécifiques dans le cours d'eau.

Les communautés de poissons ont été inventoriées à l'aide d'engins de pêche scientifiques à chaque point de franchissement des cours d'eau. Dans les petits cours d'eau où la profondeur moyenne était inférieure à un mètre, l'inventaire des communautés de poissons se faisait principalement au moyen de la pêche électrique. Dans les rivières où la profondeur de l'eau le permettait (moins de deux mètres), des seines de rivage ou des seines à bâtons étaient utilisées. Dans les grands cours d'eau où la profondeur de l'eau était supérieure à deux mètres, le poisson était attrapé principalement au moyen de filets maillants expérimentaux et de verveux. De plus, un filet troubleau a été utilisé pour prélever des échantillons d'œufs dans les frayères potentielles. Une combinaison des différents engins de pêche

mentionnés ci-dessus a été utilisée au besoin pour optimiser les prises dans les différents habitats d'un cours d'eau.

6.2.1.3 Analyse des données

Les données recueillies sur les communautés de poissons et leur habitat ont été analysées afin de déterminer le niveau de sensibilité de l'habitat et les périodes de restriction d'activité (PRA) pour chaque point de franchissement des cours d'eau.

CLASSEMENT DES HABITATS EN FONCTION DE LA SENSIBILITÉ

Le classement de chaque cours d'eau en fonction de la sensibilité de l'habitat a été réalisé en s'inspirant largement du *Risk Management Framework* du MPO (MPO, 2006). Cette méthode permet de classer l'habitat aux points de franchissement selon quatre niveaux de sensibilité (élevée, modérée, faible et aucun habitat). Cette approche est fondée sur les données existantes ainsi que sur les données recueillies dans le cadre des inventaires de terrain menées en 2013. Pour qu'un cours d'eau soit classé selon l'un ou l'autre des niveaux de sensibilité de l'habitat, il doit satisfaire à au moins un des critères énumérés dans la description des niveaux de sensibilité ci-dessous.

Sensibilité élevée

- les espèces présentes sont très sensibles aux perturbations et ne sont pas résilientes aux changements;
- des sites de fraie ou d'autres habitats essentiels à la survie d'une espèce sont présents;
- soutient l'habitat d'une EIC;
- des habitats essentiels au soutien de la pêche commerciale, récréative ou autochtone sont présents;
- présence de réseaux d'eau courante, froide ou fraîche qui ne supportent pas facilement les changements de température ou qui ne sont pas résilientes aux perturbations, en particulier s'ils sont uniques ou si leur présence se limite à une écozone.

Sensibilité modérée

- les espèces présentes sont moyennement résilientes aux changements et aux perturbations;
- diverses communautés de poissons;
- l'habitat est utilisé par une ou plusieurs espèces de poissons pour l'alimentation, la croissance et la migration;
- similaire aux habitats du poisson qui existent dans la région. De nombreux habitats similaires sont facilement accessibles.

Sensibilité faible

- habitat à faible capacité de production;
- absence d'habitat de fraie approprié pour la pêche récréative et chances faibles ou nulles de trouver un site d'alevinage supportant une pêche récréative;
- la contribution de l'habitat à la pêche est très limitée (p. ex., l'apport en eau et le couvert végétal sont limités, les débits sont faibles, un passage migratoire limité et aucune possibilité d'hiverner);
- ne soutient généralement que les espèces de poissons fourrage qui ne limitent pas la pêche;

- ne contribue que de manière indirecte à la pêche commerciale, récréative ou autochtone;
- cours d'eau éphémères qui pourraient ne pas offrir aux poissons l'habitat nécessaire à leur survie, mais qui peuvent, à l'occasion, servir d'habitat en période de débits élevés et alimenter en eau et en nutriments les zones situées en aval. Ces cours d'eau peuvent également avoir une incidence sur les zones en aval en y acheminant des sédiments et d'autres substances nocives.

Aucun habitat du poisson

- Le cours d'eau ne contribue pas à l'habitat situé en aval, ni directement ni indirectement.

6.2.2 Aperçu des conditions de base

6.2.2.1 Cadre et contexte régionaux

La province de Québec dispose d'une grande quantité d'eau douce : environ 10% de sa superficie. Le vaste réseau d'eau de surface est constitué de quelque 4 500 rivières et d'un demi-million de lacs (MDDEFP, 2013a). Le fleuve Saint-Laurent (et son estuaire) constitue un élément important du réseau d'eau de surface du Québec. Grâce à ses 1 200 km de longueur, il est l'un des plus grands cours d'eau au monde. Il donne accès toute l'année au cœur du continent et s'écoule vers l'océan Atlantique.

Le fleuve Saint-Laurent forme une importante barrière physique dotée de caractéristiques biophysiques particulières qui influencent les conditions socioéconomiques sur les rives sud et nord. Les cours d'eau de la rive nord prennent naissance au pied des Laurentides et coulent vers le sud jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Les cours d'eau de la rive sud prennent quant à eux naissance dans les Appalaches et coulent vers le nord jusqu'au fleuve Saint-Laurent, sauf ceux qui font partie du bassin versant de la rivière Saint-Jean, qui coulent vers le sud-est jusqu'au Nouveau-Brunswick.

Un grand nombre de cours d'eau seront franchis par le pipeline dans le cadre du Projet (Tableau 6-1). La grande majorité de ces cours d'eau sont considérés comme intermittent ou petit au débit permanent tandis que 101 cours d'eau sont catégorisés moyen ou large.

Tableau 6-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du pipeline

Classification des cours d'eau	Nombre de franchissement
Éphémère - coule après une pluie forte et la fonte des neiges au printemps et est caractérisé par un lit et des berges mal définis	10
Intermittent - coule de façon continue pendant des semaines ou des mois avant de s'assécher pendant l'été et est caractérisé par un lit et des berges bien définis	367
Petit, permanent - a une largeur de moins de 5 m à la ligne des hautes eaux	218
Moyen, permanent - a une largeur de 5 m à 20 m à la ligne des hautes eaux	70
Large, permanent - a une largeur de plus de 20 m à la ligne des hautes eaux	31
Étang de castor - élargissement marqué d'un cours d'eau créé par un barrage de castor	3
Étang - petit plan d'eau naturel ou aménagé sur une terre agricole	1
Lac - élargissement important et naturel d'un cours d'eau	1
Total :	701

À l'heure actuelle, il y a au total 7 cours d'eau dans la ZIP des stations de pompage alors que deux cours d'eau sont situés à moins de 30 m de stations de pompage au Québec. Tous les cours d'eau situés soit dans la ZIP, soit à moins de 30 m de stations de pompage sont considérés intermittents (Tableau 6-2).

Tableau 6-2 Sommaire des cours d'eau à proximité des stations de pompage

Stations de pompage		Cours d'eau à débit intermittent	
		Dans la ZIP	À moins de 30 m
1	Lachute	-	-
2	Mascouche	1	-
3	Maskinongé	1	-
4	Saint-Maurice	-	-
5	Donnacona	-	-
6	Lévis	1	-
7	Cap-Saint-Ignace	1	1
8	Saint-Gabriel-Lalemant	1	1
9	Cacouna	1	-
10	Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	-
11	Dégelis	1	-
Total :		7	2

6.2.2.2 Zones sensibles

Les zones sensibles, en ce qui concerne les communautés de poissons, sont les zones protégées désignées à l'échelle provinciale ou fédérale, ou les zones valorisées en raison de leurs caractéristiques uniques, des habitats qu'elles englobent ou de leur utilisation, mais qui ne sont pas nécessairement protégées en vertu de la loi. Les zones sensibles sont illustrées à la Figure 6-1, de l'Annexe A, et comprennent les éléments suivants :

- La **réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan** regroupe cinq îles (du Mitan, du Moulin, Migneron, du Bois-Debout et à Charpentier) situées dans la partie est de la rivière des Prairies. La rivière des Prairies, qui coule vers l'est, est un important cours d'eau qui prend sa source dans le lac des Deux-Montagnes et se jette dans le fleuve Saint-Laurent à l'extrémité est de l'île de Montréal. L'archipel a une superficie d'environ 68 hectares (ha). L'éloignement relatif de l'archipel et son couvert végétal contribuent à faire de cette réserve naturelle un important habitat du poisson. Des frayères de poissons d'intérêt pour la pêche récréative comme le grand brochet et la perchaude ont été observées dans l'archipel, tandis que deux EIC, l'alose savoureuse et le chevalier cuivré, sont présentes dans la rivière des Prairies (CRE Laval et MDDEP, 2006; CDPNQ, 2013).
- La **réserve naturelle des Battures de Saint-Augustin-de-Desmaures** est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures. Cette

réserve naturelle, qui a une superficie d'environ 374 ha, abrite un écosystème très diversifié composé de zones boisées, de marécages arbustifs, de marais littoraux et de végétation aquatique submergée. Elle s'étend sur près de 10 km de littoral, compte plusieurs bassins versants qui s'écoulent dans le Saint-Laurent et est exposée à des marées d'eau douce. Elle constitue un habitat important pour 22 espèces de poissons, y compris une EIC, l'aloise savoureuse, et 10 espèces de bivalves, dont 3 EIC : l'obovarie olivâtre, l'elliptio à dents fortes et l'elliptio pointu (FQPPN et MDDEP, 2011; CDPNQ, 2013).

- **Rivières à saumons** : la rivière Jacques-Cartier, la rivière Ouelle, La Grande Rivière et la rivière Chaude sont des rivières à saumons désignées. Ces rivières constituent un habitat de fraie pour le saumon atlantique grâce à leurs caractéristiques essentielles à la reproduction de l'espèce (eau courante, fraîche, claire et bien oxygénée et radiers peu profonds composés de gravier ou de cailloux) (Desroches et Picard, 2013).
- **Sites de fraie ou d'alevinage** qui comptent 21 sites où vivent 6 EIC; parfois, plus d'une espèce fraient à un même site (Tableau 6-3). Quatre sites de fraie pour l'omble de fontaine ont également été inventoriés en 2013.

Tableau 6-3 Sites de fraie ou d'alevinage d'espèces d'intérêt pour la conservation dans la ZER

Espèces	Nombre de sites
aloise savoureuse	5
éperlan arc-en-ciel	4
esturgeon jaune	3
esturgeon noir	3
méné laiton	1
saumon atlantique	7

6.2.2.3 Pêches commerciale, récréative et autochtone

Plusieurs espèces de poissons ont une grande valeur socioéconomique. Des permis de pêche commerciale sont octroyés pour des zones du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Maskinongé situées dans la ZER du tronçon du pipeline au Québec (MDDEFP, 2013b; CRE de la Mauricie, 2011). La pêche récréative est une importante activité de loisir qui est pratiquée toute l'année par plus de 915 000 personnes dans la province (MDDEFP, 2013c). Parmi les sites de pêche récréative les plus fréquentés, il y a celui de la rivière Sainte-Anne, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, qui est unique en raison de la pêche récréative hivernale qui s'y déroule et de son enracinement dans la communauté. Le poulamon atlantique (communément appelé petit poisson des chenaux) qui fréquente cette rivière pour frayer attire habituellement plus de 100 000 personnes chaque hiver dans le petit village de pêche sur glace qui est construit sur la rivière gelée (APPPPC, 2009). En ce qui concerne la pêche autochtone, toutes les espèces de poissons pêchées et les espèces de poissons dont dépend cette pêche sont incluses dans la pêche autochtone potentielle. Des informations supplémentaires concernant la pêche autochtone seront incluses dans le rapport supplémentaire sur l'Utilisation traditionnelle du territoire et des ressources. Le Tableau 6-4 répertorie les principales espèces de poissons visées par les pêches CRA dans la ZER.

En ce qui concerne les stations de pompage, il convient de noter que les données de base indiquent seulement la présence potentielle du mulot à cornes dans les environs de la station de pompage de Cap-Saint-Ignace.

Tableau 6-4 Principales espèces de poissons d'intérêt pour la pêche commerciale, récréative et autochtone dans la ZER

Types de pêche	Espèces de poissons	Quantité pêchée en 2008 ⁴ (tonnes métriques)
Commerciale	esturgeon jaune* (<i>Acipenser fulvescens</i>)	10,5
	carpe (<i>Cyprinus carpio</i>)	21,8
	barbotte brune (<i>Ameiurus nebulosus</i>)	39,1
	barbue de rivière (<i>Ictalurus punctatus</i>)	10,9
	anguille d'Amérique* (<i>Anguilla rostrata</i>)	38,5
	doré jaune (<i>Sander vitreus</i>)	10,9
	perchaude (<i>Perca flavescens</i>)	20,9
Récréative¹	esturgeon jaune* (<i>Acipenser fulvescens</i>)	S.O.
	alose savoureuse* (<i>Alosa sapidissima</i>)	S.O.
	saumon atlantique* (<i>Salmo salar</i>)	S.O.
	truite brune (<i>Salmo trutta</i>)	S.O.
	omble de fontaine (<i>Salvelinus fontinalis</i>)	S.O.
	touladi (<i>Salvelinus namaycush</i>)	S.O.
	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	S.O.
	grand brochet (<i>Esox lucius</i>)	S.O.
	maskinongé (<i>Esox masquinongy</i>)	S.O.
	poulamon atlantique (<i>Microgadus tomcod</i>)	S.O.
	achigan à petite bouche (<i>Micropterus dolomieu</i>)	S.O.
	achigan à grande bouche (<i>Micropterus salmoides</i>)	S.O.
	doré jaune (<i>Sander vitreus</i>)	S.O.
	doré noir (<i>Sander Canadensis</i>)	S.O.
perchaude (<i>Perca flavescens</i>)	S.O.	

Tableau 6-4 Principales espèces de poissons d'intérêt pour la pêche commerciale, récréative et autochtone dans la ZER

Types de pêche	Espèces de poissons	Quantité pêchée en 2008 ⁴ (tonnes métriques)
Poisson communs² (dont dépendent les pêches commerciales et récréatives)	meunier rouge (<i>Catostomus</i>)	S.O.
	meunier noir (<i>Catostomus commersoni</i>)	S.O.
	chevalier blanc (<i>Moxostoma anisurum</i>)	S.O.
	chevalier rouge (<i>Moxostoma macrolepidotum</i>)	S.O.
Poissons fourrage³ (dont dépendent les pêches commerciales et récréatives)	ombre de vase (<i>Umbra limi</i>)	S.O.
	mulet à cornes (<i>Semotilus atromaculatus</i>)	S.O.
	mulet perlé (<i>Margariscus margarita</i>)	S.O.
	méné ventre rouge (<i>Chrosomus eos</i>)	S.O.
	méné à grosse tête (<i>Pimephales promelas</i>)	S.O.
	naseux des rapides (<i>Rhinichthys cataractae</i>)	S.O.
	épinoche à cinq épines (<i>Culaea inconstans</i>)	S.O.
Notes :	Les EIC et l'EP sont marquées d'un astérisque (*). ¹ Poissons de pêche récréative : Espèces de poissons qui sont ciblées par les pêcheurs à la ligne à des fins récréatives, et qui sont aussi convoitées par les pêches commerciales et autochtones. Ces espèces de poissons sont généralement recherchées pour leur goût ou leur vigueur. La pêche récréative de ces espèces (par exemple, la truite, le brochet, l'achigan) est souvent régie par des règlements précis dans les différentes régions. ² Poissons communs : Espèces de poissons qui sont peu recherchées pour la pêche récréative, mais qui sont d'intérêt pour la pêche de subsistance. Cette catégorie comprend généralement des poissons de grande taille comme le meunier et la carpe. Ces espèces de poissons sont souvent capturées au filet; la pêche commerciale et la pêche de subsistance en dépendent lorsqu'elles sont présentes. ³ Poissons fourrage : Ces espèces sont généralement des poissons de petite taille qui ne sont pas pêchés pour la subsistance. Cependant, la pêche commerciale en dépend parfois, car ces espèces peuvent être capturées pour servir d'appât. ⁴ Quantités totales pêchées commercialement dans le fleuve Saint-Laurent entre le pont Laviolette, à Trois-Rivières, et l'île d'Orléans.	

6.2.2.4 Espèces d'intérêt pour la conservation

Le MDDELCC a désigné huit espèces comme étant menacées ou vulnérables (EP). Vingt-cinq autres espèces, sous-espèces ou populations de poissons d'eau douce sont également reconnues pour leur sensibilité et sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (autres EIC) (MDDEP, 2009).

Une liste préliminaire des EIC susceptibles d'être observées dans la ZER a été dressée en fonction des données obtenues du CDPNQ et des bureaux régionaux du MDDEFP. La liste a ensuite été bonifiée pour inclure certains habitats identifiés, tout en tenant compte des espèces dont les aires de répartition sont connues et des publications scientifiques récentes. Les données du CDPNQ ont été examinées afin de relever la présence potentielle de bivalves. Par conséquent, il n'a pas été jugé nécessaire de mener un inventaire de terrain pour relever la présence de bivalves considérés comme EIC dans le cadre du Projet.

Il a été déterminé que 28 EIC, dont 9 EP, pouvaient être présentes dans la ZER au Québec (Tableau 6-5). Parmi ces 28 espèces figurent 25 espèces de poissons et 3 espèces de bivalves. La Figure 6-1 de l'Annexe A illustre les endroits dans la ZER où des EIC ont été observées par le passé. Les résultats d'inventaires lancés en 2013 ont confirmé la présence de huit espèces de poissons appartenant à des EIC. En outre, les données n'ont pas révélé la présence potentielle d'EIC à proximité de stations de pompage.

Tableau 6-5 Espèces de poissons et de bivalves d'intérêt pour la conservation dans la ZER

N°	Nom commun (<i>nom scientifique</i>)	Statut			Menaces à la survie de l'espèce	Présence confirmée durant les études de 2013	Nombre de poissons observés
		LEP	COSEPAC	Provincial			
Espèces en péril							
1	bar rayé ¹ (<i>Morone saxatilis</i>)	D (An. 1)	VD	---	La population de bar rayé est initialement disparue du fleuve Saint-Laurent en raison de la perte et de la modification de son habitat, incluant des changements à l'habitat des juvéniles dus aux activités de dragage. En outre, une diminution de la qualité de l'eau due à la pollution ainsi que la surpêche ont également contribué au déclin de l'espèce (COSEPAC, 2012a; Robitaille <i>et al.</i> , 2011).	-	-
2	chevalier cuivré (<i>Moxostoma hubbsi</i>)	VD (An. 1)	VD	M	Le chevalier cuivré a été touché par la perte de ses quelques sites de fraie en raison de l'envasement, des contaminants chimiques, des changements du niveau de l'eau, des perturbations dues à l'activité humaine et des obstacles à la migration, comme les barrages hydroélectriques. Ce poisson a été désigné espèce en voie de disparition en raison, notamment, de l'étendue restreinte de son territoire, de sa maturité tardive et de ses besoins alimentaires particuliers (ERCCQ, 2012; MPO, 2012).	-	-
3	dard de sable (<i>Ammocrypta pellucida</i>)	M (An. 1)	M	M	Le dard de sable est touché par les changements de débit et de niveau d'eau des cours d'eau ainsi que par les contaminants chimiques. Ayant besoin d'un habitat sablonneux, il est sensible à la sédimentation et à l'envasement des milieux aquatiques (ERCCPQ, 2008; MPO, 2013a).	✓	6
4	fouille-roche gris (<i>Percina copelandi</i>)	M (An. 1)	M	V	Le fouille-roche gris est touché par les changements à son habitat et la diminution de la qualité de l'eau due aux contaminants chimiques, les changements au débit du cours d'eau, la turbidité, l'envasement, les changements de température de l'eau et les agents pathogènes (MPO, 2013b).	✓	3
5	lamproie du Nord ² (<i>Ichthyomyzon fossor</i>)	PR (An. 1)	PR	M	La population de lamproie du Nord du haut Saint-Laurent est sensible aux changements subis par son habitat, comme les changements du niveau d'eau, la sédimentation des sites de fraie et la pollution de l'eau (Christian <i>et al.</i> , 2005; COSEPAC, 2007).	-	-
6	méné d'herbe (<i>Notropis bifrenatus</i>)	PR (An. 1)	PR	V	Le méné d'herbe a été touché par la destruction des marais littoraux qui constituent son principal habitat. Cette espèce est également sensible à la pollution de l'eau, aux changements dans les débits d'eau et à la turbidité. Elle est aussi vulnérable en raison de la courte durée de son cycle de vie et du fait que son territoire est discontinu (Boucher <i>et al.</i> , 2011; COSEPAC, 2013).	-	-

Tableau 6-5 Espèces de poissons et de bivalves d'intérêt pour la conservation dans la ZER

N°	Nom commun (nom scientifique)	Statut			Menaces à la survie de l'espèce	Présence confirmée durant les études de 2013	Nombre de poissons observés
		LEP	COSEPAC	Provincial			
7	chevalier de rivière (<i>Moxostoma carinatum</i>)	PR (An. 1)	PR	V	Le chevalier de rivière est sensible à la perte de son habitat, qui est liée à l'envasement des frayères, à la pollution de l'eau et aux obstacles à la migration, comme les barrages hydroélectriques (Moisan, 1998; COSEPAC, 2006a).	-	-
8	alose savoureuse (<i>Alosa sapidissima</i>)	---	---	V	L'alose savoureuse est principalement touchée par les obstacles, comme les barrages hydroélectriques, qui l'empêchent de migrer vers les frayères. La dégradation des frayères, la pollution et la surpêche sont d'autres facteurs qui nuisent à la population (ERAS, 2001; Desroches et Picard, 2013).	✓	6
9	éperlan arc-en-ciel ³ (<i>Osmerus mordax</i>)	---	---	V	La population d'éperlan arc-en-ciel du sud de l'estuaire du Saint-Laurent est touchée par la perte de l'habitat d'eau douce qu'elle fréquente pour frayer; cette perte est due à la sédimentation, à la perturbation du milieu et à la pollution de l'eau (Giroux, 1997; EREACQ, 2008).	-	-
Autres espèces d'intérêt pour la conservation							
10	brochet vermiculé (<i>Esox americanus vermiculatus</i>)	PR (An. 1)	PR	S	Le brochet vermiculé est sensible à la turbidité et à la sédimentation dans son habitat. Il a également été touché par la destruction de marais littoraux du fleuve Saint-Laurent qui constituent son habitat (Beauchamp <i>et al.</i> , 2012; Desroches et Picard, 2013).	-	-
11	chat-fou liséré (<i>Noturus insignis</i>)	M (An. 2)	DI	S	Le chat-fou liséré n'est pas commun au Québec alors qu'il se trouve à l'extrémité nord de sa répartition. Bien que la population de cette espèce semble croître, elle demeure sensible aux changements dans les débits d'eau, à l'envasement et à la sédimentation (COSEPAC, 2002).	-	-
12	obovarie olivâtre (<i>Obovaria olivaria</i>)	---	VD	S	L'obovarie olivâtre est vulnérable en raison de la rareté de son poisson-hôte, l'esturgeon jaune, dont il dépend pour compléter son cycle de vie. Cette espèce est aussi touchée par les espèces de moules envahissantes, la dégradation de son habitat liée à la pollution de l'eau et à l'envasement ainsi qu'aux obstacles à la migration de son hôte (COSEPAC, 2011c; Desroches et Picard, 2013).	-	-
13	esturgeon jaune ² (<i>Acipenser fulvescens</i>)	---	M	S	La population d'esturgeon jaune du haut Saint-Laurent est touchée par la surpêche et les obstacles à la migration comme les barrages hydroélectriques. Elle est sensible à la pollution et aux perturbations qui font varier la température de l'eau et modifie le substrat des cours d'eau, ce qui entraîne la perte de l'habitat de fraie (Moisan et Laflamme, 1999; COSEPAC, 2006b).	✓	9
14	esturgeon noir ⁴ (<i>Acipenser oxyrinchus</i>)	---	M	S	La population d'esturgeon noir du Saint-Laurent est touchée par la surpêche, les obstacles à la migration, comme les barrages hydroélectriques, la pollution et les perturbations qui entraînent une perte de son habitat (COSEPAC, 2011a).	-	-
15	anguille d'Amérique (<i>Anguilla rostrata</i>)	---	M	S	L'anguille d'Amérique est principalement touchée par les obstacles, comme les barrages hydroélectriques, qui l'empêchent de migrer vers l'habitat qu'elle fréquente pour se nourrir et causent la mort des poissons qui s'aventurent dans les turbines. La pêche commerciale a également joué un rôle dans le déclin de la	✓	1

Tableau 6-5 Espèces de poissons et de bivalves d'intérêt pour la conservation dans la ZER

N°	Nom commun (nom scientifique)	Statut			Menaces à la survie de l'espèce	Présence confirmée durant les études de 2013	Nombre de poissons observés
		LEP	COSEPAC	Provincial			
					population, tandis que la pollution et la bioaccumulation de contaminants constituent une menace (COSEPAC, 2012b).		
16	crapet à longues oreilles (<i>Lepomis megalotis</i>)	---	---	S	Le crapet à longues oreilles ne tolère pas la turbidité de l'eau, ce qui explique sans doute l'étendue restreinte de son territoire dans la province (Becker, 1983; Desroches et Picard, 2013).	-	-
17	dard arc-en-ciel (<i>Etheostoma caeruleum</i>)	---	---	S	Le dard arc-en-ciel est menacé par la perte de son habitat causée par l'envasement, le faible niveau d'eau, la pollution de l'eau et la turbidité (Gaudreau, 2006).	-	-
18	barbotte jaune (<i>Ameiurus natalis</i>)	---	---	S	La barbotte jaune n'est pas commune au Québec où elle se trouve à l'extrémité nord de sa répartition. Sa présence de plus en plus marquée dans la rivière des Outaouais pourrait l'amener à s'aventurer dans le fleuve Saint-Laurent et plus loin (Desroches et Picard, 2013).	-	-
19	chat-fou des rapides (<i>Noturus flavus</i>)	---	---	S	Le chat-fou des rapides est potentiellement touché par les changements aux débits d'eau, l'envasement et la pollution, tous des facteurs menaçant son habitat de fraie, qui répond de moins en moins à ses besoins particuliers (Boucher, 2005).	✓	1
20	brochet maillé (<i>Esox niger</i>)	---	---	S	Le brochet maillé est une espèce commune dont la répartition est limitée (Desroches et Picard, 2013).	-	-
21	méné laiton (<i>Hybognathus hankinsoni</i>)	---	---	S	Le méné laiton est plutôt rare au Québec où il se trouve à l'extrémité nord de sa répartition. Cette espèce est sensible aux changements dans la qualité de l'eau (Desroches et Picard, 2013).	-	-
22	tête rose (<i>Notropis rubellus</i>)	---	---	S	Le tête rose est sensible aux changements de son habitat, dus à l'augmentation de la turbidité et à l'envasement (COSEPAC, 2001).	-	-
23	omble chevalier (<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>)	---	---	S	L'omble chevalier est menacé par la dégradation de la qualité de l'eau causée par la pollution et l'eutrophisation. L'isolement des populations rend également l'espèce vulnérable (Desroches et Picard, 2013).	-	-
24	elliptio à dents fortes (<i>Elliptio crassidens</i>)	---	---	S	L'elliptio à dents fortes est vulnérable en raison du poisson-hôte dont il dépend pour compléter son cycle de vie. Il est potentiellement aussi touché par les espèces de moules envahissantes, la dégradation de son habitat liée à la pollution de l'eau et à l'envasement et les obstacles à la migration de son hôte (Paquet <i>et al.</i> , 2005).	-	-
25	elliptio pointu (<i>Elliptio dilatata</i>)	---	---	S	L'elliptio pointu est vulnérable en raison du poisson-hôte dont il dépend pour compléter son cycle de vie. Il est potentiellement aussi touché par les espèces de moules envahissantes, la dégradation de son habitat liée à la pollution de l'eau et à l'envasement et les obstacles à la migration de son hôte (Paquet <i>et al.</i> , 2005).	-	-

Tableau 6-5 Espèces de poissons et de bivalves d'intérêt pour la conservation dans la ZER

N°	Nom commun (nom scientifique)	Statut			Menaces à la survie de l'espèce	Présence confirmée durant les études de 2013	Nombre de poissons observés
		LEP	COSEPAC	Provincial			
26	saumon atlantique ⁵ (<i>Salmo salar</i>)	---	PR	---	La population de saumon atlantique de l'intérieur du Saint-Laurent est touchée depuis un certain temps par la destruction de ses habitats, la pollution de l'eau et les obstacles à la migration, comme les barrages hydroélectriques. En outre, le faible taux de survie de l'espèce dans l'océan et les changements subis par les écosystèmes marins expliquent aussi le déclin de la population (COSEPAC, 2010).	✓	3
27	lamproie argentée ² (<i>Ichthyomyzon unicuspis</i>)	---	PR	---	La population de lamproie argentée du haut Saint-Laurent est relativement importante, mais elle est vulnérable aux changements subis par son habitat, comme la modification du niveau d'eau, la sédimentation des frayères et la pollution de l'eau, ainsi qu'aux obstacles à la migration, comme les barrages hydroélectriques (COSEPAC, 2011b).	-	-
28	bec-de-lièvre (<i>Exoglossum maxillingua</i>)	---	PR	---	Le bec-de-lièvre nécessite un habitat d'une certaine qualité, ce qui le rend sensible à la pollution de l'eau et aux changements subis par son habitat (MRN, 2013; Desroches et Picard, 2013).	✓	58
<p>Statut : D : Disparue, VD : En voie de disparition, M : Menacée, V : Vulnérable, PR : Préoccupante, S : Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, DI : Données insuffisantes. An. : Annexe.</p> <p>Notes : ¹ Population du fleuve Saint-Laurent ² Population du haut Saint-Laurent ³ Population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent ⁴ Population du Saint-Laurent ⁵ Population de l'intérieur du Saint-Laurent</p>							

6.2.2.5 Classement des habitats du poisson en fonction de leur sensibilité

Le classement de chaque cours d'eau en fonction de la sensibilité de l'habitat a été réalisé en s'inspirant largement du *Risk Management Framework* du MPO (MPO, 2006). Cette méthode permet de classer l'habitat aux points de franchissement selon quatre niveaux de sensibilité (élevée, modérée, faible et aucun habitat).

Sur les 701 cours d'eau qui seront franchis par le pipeline dans le cadre du Projet :

- 95 ont été classés comme étant à sensibilité élevée;
- 44 ont été classés comme étant à sensibilité modérée;
- 562 ont été classés comme étant à sensibilité faible.

Selon l'examen des données et des critères de classement en fonction de la sensibilité, les neuf cours d'eau qui se trouvent à proximité des stations de pompage sont évalués comme ayant une sensibilité faible.

Le Tableau 6-B-1 de l'Annexe B présente les résultats du classement des habitats en fonction de leur sensibilité.

6.3 Effets potentiels

6.3.1 Effets potentiels, indicateurs clés et paramètres mesurables

Les effets potentiels du Projet sur le poisson et l'habitat du poisson découlent de la construction du pipeline, des stations de comptage et des stations de pompage. Il pourrait aussi y avoir des interactions entre le Projet et le poisson et l'habitat du poisson durant l'exploitation du pipeline.

Les effets potentiels du Projet ont été déterminés en se fondant sur l'opinion professionnelle, l'expérience et les consultations publiques et réglementaires avec les diverses parties prenantes.

Le Tableau 6-6 ci-dessous résume les effets potentiels, les indicateurs clés, les paramètres mesurables et la justification de chaque paramètre choisi pour la composante valorisée (CV) que sont le poisson et l'habitat du poisson.

Tableau 6-6 Effets potentiels, indicateurs clés et paramètres mesurables relatifs au poisson et à l'habitat du poisson

Effets potentiels du Projet	Justification de l'inclusion dans l'évaluation	Indicateurs clés de l'effet	Paramètre(s) mesurable(s) de l'effet	Justification du paramètre mesurable
Modifications dans l'habitat du poisson (y compris l'habitat essentiel des espèces en péril)	La construction du pipeline à proximité ou à travers d'un plan d'eau abritant des poissons pourrait avoir une incidence sur : <ul style="list-style-type: none"> l'habitat du poisson (y compris l'habitat essentiel des espèces en péril) le déplacement et la migration des poissons 	Espèces de poissons dont dépendent les pêches commerciale, récréative et autochtone Espèces de poissons d'intérêt pour la conservation (y compris les espèces en péril)	Modifications dans la disponibilité des habitats riverains et aquatiques (y compris l'habitat essentiel des espèces en péril)	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité de l'habitat sera évaluée durant l'inventaire de base qui aura lieu avant les travaux de construction. Les données de base sont utilisées pour déterminer l'étendue des dommages causés à l'habitat du poisson et l'indemnisation nécessaire pour réparer les dommages de manière à ce que l'habitat du poisson ne subisse aucune perte nette.
Modifications dans les déplacements et la migration des poissons	<ul style="list-style-type: none"> la mortalité des poissons L'introduction de substances nocives ayant une incidence sur l'habitat du poisson (y compris l'habitat essentiel des espèces en péril) et la mortalité des poissons. 		Modifications dans les débits d'eau ou les obstacles	<ul style="list-style-type: none"> L'accessibilité des habitats en amont et en aval sera évaluée durant l'inventaire de base qui aura lieu avant les travaux de construction. Les changements dans les débits d'eau ou les obstacles peuvent avoir une incidence sur le déplacement et la migration des poissons vers les habitats essentiels à la reproduction, l'alevinage, l'hivernage, etc.

Tableau 6-6 Effets potentiels, indicateurs clés et paramètres mesurables relatifs au poisson et à l'habitat du poisson

Effets potentiels du Projet	Justification de l'inclusion dans l'évaluation	Indicateurs clés de l'effet	Paramètre(s) mesurable(s) de l'effet	Justification du paramètre mesurable
Modifications dans la mortalité des poissons			Modification dans les risques directs de mortalité	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de connaître les communautés de poissons existantes pour évaluer la sensibilité aux travaux de construction et, par conséquent, les risques de mortalité. • Les mesures de la qualité de l'eau seront comparées aux lignes directrices du CCME sur la protection de la vie aquatique (CCME, 2002).
Introduction de substances nocives dans l'habitat du poisson (y compris l'habitat essentiel des espèces en péril)			Modifications dans les paramètres relatifs à la qualité de l'eau Modifications dans la quantité et la qualité des sédiments	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de la qualité de l'eau seront comparées aux lignes directrices de la province sur la qualité de l'eau et sur celles du CCME sur la protection de la vie aquatique (CCME, 2002).
				<ul style="list-style-type: none"> • L'introduction de sédiments et d'autres substances nocives peut nuire aux poissons. • La sédimentation peut nuire à l'habitat du poisson. • L'introduction de sédiments et d'autres substances nocives peut modifier suffisamment les propriétés chimiques de l'eau pour nuire aux poissons.

6.3.2 Sommaire des effets potentiels

Le Tableau 6-7 résume les effets potentiels du Projet sur le poisson et l'habitat du poisson.

Tableau 6-7 Effets potentiels sur le poisson et l'habitat du poisson

Activités et ouvrages physiques reliés au Projet	Effets potentiels			
	Modifications dans l'habitat du poisson	Modifications dans les déplacements et la migration des poissons	Modification dans le taux de mortalité des poissons	Introduction de substances nocives
Construction				
Pipeline	✓	✓	✓	✓
Stations de pompage et stations de comptage	✓	✓	✓	✓
Exploitation et entretien				
Pipeline	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Stations de pompage et stations de comptage	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Désaffectation et cessation d'exploitation¹				
NOTES :				
✓ indique que l'activité joue probablement un rôle dans l'effet sur l'environnement.				
S.O. indique que l'activité ne s'applique pas à cette situation (sans objet).				
¹ Pour en savoir plus sur les effets de la désaffectation et de la cessation d'exploitation, voir la Section 8 du Volume 1.				

6.3.3 Effets de la construction et de l'exploitation

Pour obtenir une liste des activités de construction du pipeline, veuillez consulter la Section 2 du Volume 1.

La principale activité de construction pouvant nuire aux poissons et à leur habitat consiste à installer le pipeline dans les cours d'eau qui doivent être franchis. De plus amples renseignements sur les méthodes de franchissement de cours d'eau peuvent être obtenus dans le Volume 1, sous la Section 2.4.4. Les techniques de franchissement ont été établies en collaboration avec l'équipe d'ingénierie en tenant compte du classement de chaque cours d'eau quant à sa sensibilité :

- la tranchée isolée est la méthode privilégiée pour 651 points de franchissement;
- le franchissement de cours d'eau par une méthode sans tranchée est proposée pour 29 cours d'eau, ce qui n'entraînera aucune interaction directe avec le poisson et l'habitat du poisson;
- la tranchée ouverte est privilégiée pour 21 points de franchissement.

Les essais hydrostatiques constituent une activité clé du Projet qui nécessitera le prélèvement et le rejet de grandes quantités d'eau. Les nouveaux tronçons du pipeline, dont la longueur varie de 1 km à 20 km, seront remplis d'eau. Une pression correspondant à environ 1,25 fois la pression maximale de fonctionnement sera exercée de manière constante pendant au moins huit heures pour vérifier l'intégrité

du pipeline à une pression de fonctionnement normale. Les essais hydrostatiques sont conformes aux codes d'ingénierie du gouvernement fédéral, comme la norme CSA Z662.

Stations de pompage : malgré que l'évitement des cours d'eau fût un critère considérable lors du processus visant à déterminer l'emplacement des stations de pompage, un petit nombre de cours d'eau à débit intermittent sont situés à proximité de ces dernières. Les stations de pompage seront relocalisées de manière à ce qu'aucun cours d'eau ne soit affecté lors de la construction.

En ce qui concerne le poisson et l'habitat du poisson, les activités de construction peuvent avoir les conséquences suivantes :

- **Modifications dans l'habitat du poisson :** les activités de construction peuvent, directement ou indirectement, modifier la qualité et la disponibilité de l'habitat existant du poisson. Les modifications dans l'habitat du poisson peuvent avoir un effet plus important sur les EIC que sur les espèces non inscrites en raison des habitats spécialisés ou des besoins biologiques sensibles aux modifications des EIC.
- **Modifications dans les déplacements et la migration des poissons:** les activités de construction peuvent nécessiter de bloquer ou de détourner temporairement la circulation de l'eau, entraînant ainsi l'obstruction partielle ou complète d'un passage migratoire. Le déplacement et la migration des poissons sont importants pour permettre aux communautés et aux populations locales de poissons d'accéder aux habitats essentiels à leur cycle de vie. Toute entrave au déplacement et à la migration des poissons peut avoir un effet plus important sur les poissons appartenant à une EIC que sur les espèces non inscrites en raison de besoins particuliers de ces espèces en matière de migration.
- **Modifications dans le taux de mortalité des poissons :** les activités du Projet pendant la construction risquent de faire augmenter le taux de mortalité des poissons. L'ampleur des effets sur le taux de mortalité varie en fonction de l'espèce. Il est prévu que les effets soient plus importants chez les poissons appartenant à une EIC que chez les espèces de poissons non inscrites parce que les populations d'EIC vivent déjà dans des conditions qui sont près du seuil de survie en raison des menaces auxquelles leur environnement est confronté. En raison de leurs caractéristiques biologiques, de nombreuses EIC se remettraient lentement d'un taux de mortalité accru. En général, les espèces de poissons visées par les pêches CRA dans la ZER sont en bonne santé, leurs populations sont viables et leur survie est assurée; par conséquent, l'effet d'un taux de mortalité accru chez ces poissons devrait être négligeable.
- **Introduction de substances nocives :** l'introduction de substances nocives peut nuire au poisson et à son habitat. Dans le cadre du Projet, l'expression « substance nocive » comprend de manière générale les sédiments en suspension ou les dépôts de sédiments, les fluides de forage et les hydrocarbures. L'ampleur des effets prévus varie en fonction de l'espèce et du degré de tolérance du poisson.

Durant l'exploitation, les activités d'entretien périodiques n'auront aucune incidence sur la circulation ou la qualité de l'eau de surface et, par conséquent, sur le poisson et l'habitat du poisson, compte tenu des normes en vigueur pour les travaux et des mesures d'atténuation prévues qui seront appliquées par Énergie Est.

6.4 Atténuation

Les mesures d'atténuation recommandées pour éviter ou atténuer les effets potentiels sur le poisson et l'habitat du poisson pendant la construction sont présentées au Tableau 6-8. Les plans de protection de l'environnement (PPE) comprennent les mesures d'atténuation et les plans d'urgence recommandés (voir le Volume 8).

En plus d'adopter les mesures recommandées présentées au Tableau 6-8, les activités réalisées près de l'eau devraient être effectuées conformément aux directives standards (p. ex., les Mesures visant à éviter les dommages causés au poisson et à son habitat [MPO, 2013d] et le document intitulé *Pipeline-Associated Watercourse Crossings* [CAPP et al., 2005]) afin de réduire les effets sur le poisson et l'habitat du poisson ainsi que sur les EIC.

Tableau 6-8 Mesures d'atténuation recommandées relatives au poisson et à l'habitat du poisson

Effet	Mesures d'atténuation recommandées
Modifications dans l'habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter tous les permis provinciaux et fédéraux applicables et les conditions d'autorisation. • Établir et identifier clairement une zone tampon riveraine ou zone de perturbation minimale (ZPM) pour tous les cours d'eau et les plans d'eau avant le début des activités de défrichage. Les emprises devraient être aussi étroites que possible dans ces zones. Les perturbations dans la ZPM devraient se limiter à la construction de voies de franchissement (si nécessaire), à l'excavation de la tranchée et à l'installation du pipeline. • Aux points de franchissement de cours d'eau et de plans d'eau, limiter le défrichage à l'enlèvement des arbres et des arbustes pour faire place à la tranchée et aux aires de travail nécessaires au passage des véhicules. • Abattre les arbres à l'écart des cours d'eau et des plans d'eau. Enlever immédiatement la terre, les arbres et les débris déposés accidentellement sous la ligne des hautes eaux du cours d'eau. • Réduire l'essouchage près des cours d'eau et des plans d'eau, des tourbières et des autres milieux humides afin de faciliter le rétablissement des massifs d'arbustes. • Surveiller les bulletins météorologiques et le débit des cours d'eau avant de commencer les travaux de construction afin de déterminer s'il existe des risques de fortes précipitations pendant la durée prévue des travaux. Le calendrier de construction devrait être modifié, dans la mesure du possible, en fonction des conditions météorologiques locales et de l'état du site. • Lorsque des mauvaises conditions météorologiques et les activités du Projet risquent de provoquer une sédimentation accrue, modifier ou suspendre les travaux de construction jusqu'à ce que les conditions météorologiques s'améliorent ou que des mesures d'atténuation efficaces aient été mises en œuvre. Ces interventions doivent être décrites dans un plan d'urgence visant les conditions météorologiques défavorables. • Aucune activité de construction ne doit avoir lieu dans un cours d'eau ou un plan d'eau durant la période de restriction d'activité (PRA), sauf dans l'une ou l'autre des

Tableau 6-8 Mesures d'atténuation recommandées relatives au poisson et à l'habitat du poisson

Effet	Mesures d'atténuation recommandées
	<p>conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le cours d'eau est asséché ou gelé jusqu'au fond durant les travaux de construction; ○ des techniques sans tranchée sont utilisées; ○ l'autorisation d'entreprendre les travaux a été obtenue de l'organisme de réglementation. <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir tous les permis et les autorisations réglementaires nécessaires avant le début des travaux de franchissement de cours d'eau et de plan d'eau. • L'entrepreneur doit élaborer pour chaque site un plan détaillé des travaux de franchissement du cours d'eau ou du plan d'eau qui répond aux exigences des gouvernements fédéral et provincial. • Avant le début du franchissement par le pipeline et des activités menées dans l'eau, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les équipements et les matériaux nécessaires sont sur place. • L'entrepreneur doit souder, enduire d'un revêtement et lester la partie du pipeline passant sous l'eau avant de commencer à creuser. Pour réduire la durée de l'activité menée dans l'eau, l'entrepreneur doit faire tout en son pouvoir pour creuser puis mettre en place et remblayer la tranchée durant une même journée de travail. • Lorsqu'une tranchée est nécessaire pour installer le pipeline (tranchée ouverte ou isolée), si possible, récupérer la couche supérieure (0,5 m minimum) du matériau granulaire s'il y a lieu. Empiler le matériau granulaire séparément du reste des matériaux de déblai de telle sorte qu'il puisse être utilisé pour recouvrir la partie supérieure de la tranchée. • Reporter les travaux de franchissement des cours d'eau si des débits d'eau excessifs sont constatés ou prévus et s'il est impossible d'adapter les techniques de construction en fonction du débit accru. Respecter le plan d'urgence en cas d'inondation et de débit excessif. • Reprofiler les lits et les rives des cours d'eau et des plans d'eau de manière à les remettre dans un état le plus similaire à l'état où ils étaient avant le début des travaux. Éviter de rediriger ou de redresser les cours d'eau ou de modifier leurs caractéristiques hydrauliques. • N'utiliser qu'un matériau granulaire grossier et propre de source extérieure (gravier ou roche) ou le matériau d'origine retiré de la tranchée comme couche supérieure (0,5 m) du remblai. Tout matériau de source extérieure doit être obtenu d'un établissement hors chantier agréé. • Mettre en œuvre des mesures de remise en état permanent de la berge afin de rétablir la végétation riveraine et l'habitat du poisson dans le cadre des travaux de remblayage. • Ensemencer les rives perturbées en utilisant un mélange approuvé de semences de plantes indigènes. Les inspecteurs en environnement détermineront sur place la

Tableau 6-8 Mesures d'atténuation recommandées relatives au poisson et à l'habitat du poisson

Effet	Mesures d'atténuation recommandées
	<p>nécessité d'utiliser d'autres techniques de réhabilitation pour stabiliser les rives (p. ex., tapis de sol, couches de branchages et paillasonnage).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdire le passage à gué dans le cours d'eau ou dans le plan d'eau à moins d'avoir l'autorisation de l'autorité réglementaire compétente. • Envisager d'autres méthodes pour la circulation des véhicules d'un côté à l'autre du cours d'eau, au cas par cas. Le processus de prise de décision nécessite la participation de l'entrepreneur, du directeur des travaux et des inspecteurs en environnement. Les critères de décision doivent tenir compte de la protection de la végétation riveraine et des valeurs de la pêche au point de franchissement ainsi que des lois applicables. • Construire ou installer une voie d'accès temporaire permettant aux véhicules de traverser les cours d'eau et les plans d'eau et de circuler sur les rives et les berges, de manière à protéger les berges contre l'érosion et à préserver le débit de l'eau. • Construire tous les ponts (sans support intermédiaire ou avec remblai de glace et de neige) au-delà des extrémités des berges et sur une couche de neige ou de matériau de remblayage d'une épaisseur minimale de 0,5 m sur chaque berge. Ne pas mettre de matériau de remblayage à l'intérieur des berges principales pour construire une culée de pont, à moins que l'organisme de réglementation n'ait donné son autorisation. • En hiver, lorsque les conditions le permettent, construire des ponts temporaires au moyen d'un remblai de glace et de neige pour franchir les cours d'eau et les plans d'eau. Les ponts de glace ou de neige doivent être construits à partir d'eau obtenue d'une source approuvée ou de neige fabriquée ou recueillie dans les environs au moyen d'un chasse-neige. • Si les conditions ne permettent pas de construire des ponts de glace ou de neige, d'autres structures temporaires approuvées par les organismes de réglementation doivent être utilisées pour franchir les cours d'eau ou les plans d'eau. • Toutes les structures temporaires permettant aux véhicules de circuler doivent être retirées avant la fonte du printemps. Les ponts de glace ou de neige doivent être enlevés ou défoncés afin de permettre à l'eau de circuler librement. • S'il est nécessaire d'utiliser des matériaux de remblai durant la construction de culées de pont avec mur en aile, il faut installer une toile géotextile entre le matériau de remplissage et la couche de surface. • Une toile géotextile imperméable doit être installée sous les ponts à une travée. Toutes les structures de franchissement doivent être dotées de parois d'au moins 30 cm de hauteur. Dans le cas des ponts à une travée, des panneaux de contreplaqué doivent être utilisés pour retenir le sol sur les côtés. Les ponts de neige peuvent être faits de neige arrosée. • La neige et la glace utilisées dans la construction d'un pont de glace ou d'un pont de glace et de neige doivent être propres. Les approches du pont doivent être construites au moyen de neige compactée et de glace d'une épaisseur suffisante

Tableau 6-8 Mesures d'atténuation recommandées relatives au poisson et à l'habitat du poisson

Effet	Mesures d'atténuation recommandées
	<p>pour protéger le chenal et les berges du cours d'eau. Il est interdit d'utiliser du sable, du gravier et de la terre pour construire les approches d'un pont de glace.</p>
<p>Modifications dans les déplacements et la migration des poissons</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir en tout temps un débit vers l'aval pendant la construction en franchissement isolé. • Veiller à limiter ou à éviter la perturbation du lit du cours d'eau causée par la prise d'eau de la pompe et s'assurer que la crépine est faite d'une grille dont les mailles sont de 2,54 mm ou moins et que le débit à l'entrée soit d'au plus 0,038 m/s. Par conséquent, si des pompes de plus de 15 cm de diamètre sont utilisées, placer la prise d'eau de la pompe dans une cage grillagée (maille de 2,54 mm) afin de réduire le débit à l'entrée et d'éviter que des poissons soient aspirés par la prise d'eau. Maintenir les crépines libres de tout débris. • Construire ou installer les voies d'accès temporaires permettant aux véhicules de traverser les cours d'eau et les plans d'eau et de circuler sur les rives et les berges, de manière à ne pas gêner le déplacement et la migration des poissons. • S'il est nécessaire de retirer et de prélever de l'eau pour construire un passage temporaire ou pour effectuer des essais hydrostatiques, veiller à ce que les autorisations réglementaires nécessaires aient été obtenues et à respecter les conditions du MPO, le cas échéant. • Veiller à ce que les ponts de glace et de neige temporaires permettant aux véhicules de circuler ne gênent pas la circulation de l'eau en hiver. • En tout temps, ne pas réduire le débit instantané du cours d'eau de plus de 10%. • Les sources de prélèvement d'eau aux fins d'essai hydrostatique (la quantité et la qualité de l'eau doivent être suffisantes) ainsi que le plan d'essai de l'entrepreneur, y compris les lieux de rejet, doivent être approuvés selon les normes en vigueur au moins 30 jours avant l'essai. • Avant de rejeter l'eau soumise aux essais hydrostatiques, veiller à ce que les analyses soient effectuées et que les techniques de traitement appropriées soient utilisées conformément aux exigences réglementaires locales.
<p>Modifications dans le taux de mortalité des poissons</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du personnel du Projet ne sont pas autorisés à chasser ou à pêcher à des fins récréatives sur le chantier. • L'entrepreneur doit faire état de l'avancement des travaux aux personnes attirés 72 heures avant le franchissement ou le contournement de cours d'eau ou de plan d'eau afin que les mesures de protection des poissons puissent être prises, le cas échéant. • Si une technique d'isolement est utilisée ou si un spécialiste des milieux aquatiques le recommande (spécialiste qualifié en environnement aquatique ou spécialiste équivalent reconnu par la province), des mesures de protection des poissons doivent

Tableau 6-8 Mesures d'atténuation recommandées relatives au poisson et à l'habitat du poisson

Effet	Mesures d'atténuation recommandées
	<p>être prises sous la direction de ce spécialiste.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de protection des poissons doivent être prises en utilisant les méthodes et l'équipement appropriés et en respectant les conditions des permis. Tous les poissons capturés doivent être relâchés en des endroits situés en dehors de la zone de travail dans un habitat convenable. • Afin de réduire ou de prévenir la mortalité chez les bivalves appartenant à une espèce en péril, ceux-ci doivent être déplacés avant le début des travaux en eau.
Introduction de substances nocives	<ul style="list-style-type: none"> • Établir et identifier clairement une zone tampon riveraine ou une zone de perturbation minimale (ZPM) pour tous les cours d'eau et les plans d'eau avant le début des activités de déboisement. Les emprises devraient être aussi étroites que possible dans ces zones. Les perturbations dans la ZPM devraient se limiter à la construction de voies de franchissement (si nécessaire), à l'excavation de la tranchée et à l'installation du pipeline. • Installer des dispositifs de lutte contre l'érosion et de contrôle des sédiments à tous les cours d'eau et les plans d'eau, conformément aux directives des inspecteurs en environnement. • Veiller à ce que l'essouchage, le décapage et le nivelage sur les pentes d'approche vers les cours d'eau et les plans d'eau se limitent aux travaux nécessaires pour permettre la circulation de l'équipement en toute sécurité, l'excavation de la tranchée et l'installation du pipeline. • Lorsque cela est possible, le nivelage des berges principales des cours d'eau et des plans d'eau ne devrait avoir lieu qu'immédiatement avant les travaux en eau. Si nécessaire, des structures temporaires appropriées devraient être installées pour réduire l'érosion et la formation de sédiments, à la discrétion des inspecteurs en environnement, lors du décapage et des premiers signes de perturbation du couvert végétal. • Si les déblais risquent d'être très saturés en eau, creuser un trou ou aménager des talus de terre battue afin d'empêcher les déblais d'atteindre un cours d'eau ou un plan d'eau. Placer les talus de rétention et les déblais à l'extérieur de la zone de perturbation minimale (ZPM) et installer des dispositifs temporaires de lutte contre l'érosion et de contrôle des sédiments. • Placer les matières excavées à l'extérieur de la ZPM durant la construction d'une tranchée ouverte. • Dresser des plans de surveillance de la qualité de l'eau pour surveiller le rejet de sédiments pendant les travaux de construction dans l'eau, aux endroits nécessaires selon les autorisations réglementaires. Si les mesures indiquent que les quantités de sédiments s'approchent des limites maximales, les surveillants de la qualité de l'eau aviseront les inspecteurs en environnement et collaboreront avec eux pour prendre les mesures correctives appropriées. Si les mesures correctives ne donnent pas les résultats escomptés, interrompre temporairement les travaux de construction jusqu'à la mise au point de solutions efficaces.

Tableau 6-8 Mesures d'atténuation recommandées relatives au poisson et à l'habitat du poisson

Effet	Mesures d'atténuation recommandées
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan de surveillance de la qualité de l'eau avec l'aide d'un spécialiste des milieux aquatiques pour surveiller notamment les matières en suspension (MES) et la turbidité lors de l'utilisation des techniques sans tranchée. • Mettre au point un plan d'intervention d'urgence en cas de rejet de boues de forage ou de substances nocives pendant le franchissement sans tranchée. • S'il y a rejet de boues de forage ou de substances nocives ou de sédiments pendant le franchissement sans tranchée, mettre en œuvre les procédures de forage directionnel et le plan d'urgence visant le rejet de boues de forage. • Veiller à ce que l'eau des rigoles, des barrages et des pompes et l'eau circulant dans les installations de contournement ou les autres installations ne causent pas d'érosion ou n'introduisent pas de sédiments dans le chenal. • Si la tranchée nécessite des travaux d'assèchement, l'eau pompée doit être rejetée dans des zones stables et bien végétalisées ou sur des bâches, des toiles, des rochers, des sacs de sable, ou dans des bassins de décantation, des sacs filtrants, ou d'autres dispositifs de filtrage des sédiments appropriés, selon les instructions des inspecteurs en environnement. L'assèchement doit être effectué de manière à prévenir l'érosion et à empêcher les sédiments de retourner vers un cours d'eau ou un plan d'eau. • Lorsqu'il y a des signes évidents d'érosion et que l'eau de ruissellement risque de s'écouler de l'emprise et de rejoindre un cours d'eau, consulter le plan d'urgence visant l'érosion du sol. • L'entrepreneur doit s'assurer que l'équipement est bien entretenu et ne fuit pas. • Interdire l'entreposage du carburant, de l'huile, ou des matières dangereuses à moins de 100 m d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, sauf lorsqu'une enceinte de confinement secondaire est utilisée. • Veiller à ce que les pompes, les génératrices et les tours d'éclairage utilisées à moins de 100 m d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau soient dotées d'une enceinte de confinement secondaire dont la capacité est de 125% de celle de leur réservoir de carburant. • Procéder au ravitaillement en carburant à au moins 100 m de tout cours d'eau ou plan d'eau, lorsque cela est possible. • Prendre les mesures suivantes afin de réduire les risques de déversements de carburant dans l'eau. S'il est nécessaire d'effectuer le ravitaillement en carburant de l'équipement à moins de 100 m d'un cours ou d'un plan d'eau, veiller : <ul style="list-style-type: none"> ○ à ce que tous les contenants, tous les tuyaux et toutes les buses soient exempts de fuites; ○ à ce que toutes les buses de ravitaillement soient dotées d'un dispositif de fermeture automatique; ○ à ce qu'il y ait toujours une personne à chacune des deux extrémités du tuyau lors du ravitaillement.

Tableau 6-8 Mesures d'atténuation recommandées relatives au poisson et à l'habitat du poisson

Effet	Mesures d'atténuation recommandées
	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement devant être utilisé dans un cours d'eau ou un plan d'eau ou à proximité de ceux-ci doit être propre et sa surface extérieure doit être exempte de graisse, d'huile ou d'autres fluides, de boue, de terre et de composantes d'origine végétale. • En tout temps, veiller à ce qu'aucun véhicule ou équipement contenant du pétrole, de l'huile ou des lubrifiants ne soit laissé dans un cours d'eau ou un plan d'eau, à moins qu'il s'agisse d'équipement nécessaire pour la phase de construction en cours. • Ne pas laver l'équipement ou les machines à moins de 100 m d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau. • En cas de déversement, consulter le plan d'urgence pour les déversements. • Éliminer les résidus des fluides de forage et les résidus solides produits par le forage dans le respect des règlements pertinents. • Aménager les points d'entrée et de sortie en retrait de la ligne des hautes eaux habituelle et assez loin du cours d'eau ou du plan d'eau pour que les sédiments et les autres substances nocives demeurent au-dessus de la ligne des hautes eaux. • Aux points d'entrée et de sortie, enlever la végétation seulement dans l'emprise approuvée et les espaces de travail temporaires. • S'assurer de ne pas rejeter dans un cours d'eau ou un plan d'eau l'eau recueillie lors de l'assèchement des points d'entrée et de sortie et contenant une grande quantité de sédiments. Extraire les sédiments (filtrer l'eau ou la déverser dans une zone végétalisée selon une méthode approuvée par les inspecteurs en environnement) avant de rejeter l'eau dans un cours d'eau. • Les sources de prélèvement d'eau aux fins d'essai (la quantité et la qualité de l'eau doivent être suffisantes) ainsi que le plan d'essai de l'entrepreneur, y compris les lieux de rejet, doivent être approuvés par les autorités réglementaires au moins 30 jours avant l'essai. • Dériver l'eau testée en amont d'une section d'essai à l'autre, dans la mesure du possible afin de minimiser le transport et la consommation d'eau et le nombre de points d'assèchement. • Avant de rejeter l'eau soumise aux essais hydrostatiques, veiller à ce que les analyses soient effectuées et que les techniques de traitement appropriées soient utilisées conformément aux exigences réglementaires locales. • Rejeter l'eau utilisée pour les essais hydrostatiques dans le bassin de drainage d'où elle provient, à moins d'avoir reçu de l'autorité compétente l'autorisation de faire autrement. • Préserver la qualité de l'eau, notamment en empêchant l'introduction de corps étrangers (débris, sédiments, etc.) dans le cours d'eau ou le plan d'eau en aval. • Interdire l'utilisation d'herbicides à moins de 30 m d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, à moins d'avoir reçu de l'autorité compétente l'autorisation de faire autrement.

6.4.1 Mesures d'atténuation clés

Pour le franchissement de cours d'eau par un pipeline, le choix des méthodes de franchissement appropriées est la principale mesure d'atténuation recommandée. Le choix des méthodes de franchissement des cours d'eau se fera en suivant le processus de sélection des méthodes de franchissement d'Énergie Est (voir la Section 2 du Volume 1).

En ce qui concerne la construction des stations de pompage, la première mesure recommandée consiste à relocaliser les stations ou à revoir la conception de l'installation afin d'éviter qu'elles soient construites sur le lit et les berges d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (MPO, 2013d). Lorsque cela est possible, les installations seront placées à au moins 30 m d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau. Dans le cas contraire, les installations doivent être situées au-dessus de la ligne des hautes eaux de manière à ne pas perturber le lit ou la berge d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau.

La planification de la construction du pipeline tiendra également compte des périodes où l'incidence sur les espèces de poissons est moindre (MPO, 2013e). Par conséquent, une période de restriction d'activités (PRA) a été déterminée pour les différentes communautés de poissons ou en fonction de l'espèce. Le choix de la PRA tient compte des espèces de poissons relevées dans un cours d'eau donné (au cours des inventaires ou en se basant sur les données existantes) ainsi que de leurs périodes de reproduction, de leur migration vers les frayères, de la période d'incubation des œufs, de l'émergence et du développement des alevins, et des habitats utilisés aux points de franchissement et en aval de ceux-ci (Tableau 6.9). Dans certains cas, la PRA prend également en considération la présence d'autres éléments, comme la présence d'EIC, dont la présente évaluation sur le poisson et l'habitat du poisson ne tient pas compte, comme la tortue géographique qui hiberne dans un cours d'eau.

Tableau 6-9 Période de restriction d'activité relative aux principales communautés de poissons

Communauté de poissons	Espèces de poissons types	Période d'activité restreinte
Cyprinidés et autres espèces de poissons fourrage	mulet, méné, naseux, épinouche	1 ^{er} mai au 15 juillet
Fraie en eau chaude et calme	brochet, perchaude, barbotte	15 avril au 1 ^{er} juin
Fraie en eau chaude et courante	doré, meunier, chevalier	15 avril au 1 ^{er} juillet
Fraie en eau fraîche et courante	omble de fontaine saumon atlantique	15 septembre au 15 juin 15 août au 15 juin

6.5 Effets résiduels et définition de l'importance

La présente évaluation examine les effets résiduels sur le poisson et l'habitat du poisson après la mise en œuvre des mesures d'atténuation générales. Les effets résiduels sont déterminés en fonction de plusieurs critères (Tableau 6-10) et de l'efficacité prévue des mesures d'atténuation. La détermination des effets résiduels sur le poisson et l'habitat du poisson après la mise en œuvre des mesures d'atténuation (c.à.d., le risque) est basée sur la matrice d'évaluation des risques du MPO (MPO, 2006), qui tient compte de la sensibilité du poisson et de son habitat dans chaque cours d'eau et dont l'échelle

des effets nuisibles est fondée sur l'ampleur, la durée et l'intensité des travaux de construction dans un cours d'eau.

6.5.1 Critères de classification des effets résiduels

Le Tableau 6-10 décrit les critères utilisés pour classer les effets résiduels du Projet sur le poisson et l'habitat du poisson.

Tableau 6-10 Critères de classification des effets – Poisson et habitat du poisson

Critère		Définitions	
Direction	Tendance à long terme prévue	Positive	L'effet est une augmentation de la productivité de l'habitat du poisson par rapport aux conditions de base et aux tendances.
		Négative	L'effet est une diminution de la productivité de l'habitat du poisson par rapport aux conditions de base et aux tendances.
		Neutre	Aucun changement par rapport aux conditions de base et aux tendances.
Ampleur	Variation prévue d'un paramètre mesurable ou d'une variable par rapport aux données de base	Faible	Aucun changement ou changement négligeable chez le poisson et dans son habitat.
		Modérée	Changement mesurable chez le poisson et dans son habitat qui respecte les lignes directrices applicables, les exigences prévues par la loi et les objectifs de gestion des gouvernements fédéral et provincial, ou qui n'a pas d'incidence sur la viabilité des populations de poissons.
		Élevée	Changement mesurable chez le poisson et dans son habitat qui ne respecte pas les lignes directrices applicables, les exigences prévues par la loi et les objectifs de gestion des gouvernements fédéral et provincial, ou qui a une incidence sur la viabilité des populations de poissons.
Étendue géographique	Zone géographique dans laquelle un effet de magnitude donnée devrait se produire	ZIP	L'effet est limité à la ZIP (emprise et empreintes servant à la construction du pipeline, des voies d'accès temporaires et permanentes et des installations connexes).

Tableau 6-10 Critères de classification des effets – Poisson et habitat du poisson

Critère		Définitions	
		ZEL	L'effet s'étend à la ZEL.
		ZER	L'effet s'étend à la ZER.
Durée	Période nécessaire pour que la composante valorisée du poisson et de l'habitat du poisson revienne à la condition de base ou que l'effet ne soit plus mesurable ou perçu	Courte	L'effet se limite à la durée des travaux de construction.
		Moyenne	L'effet se produit pendant la construction et l'exploitation.
		Longue	Les effets se poursuivent après la désaffectation.
		Permanente	La composante valorisée a peu de chances de revenir à la condition de base.
Fréquence	Nombre de fois qu'un effet risque de se produire pendant l'exécution du Projet ou d'une phase du Projet	Événement unique	Effet (ou événement) qui ne se produit qu'une seule fois.
		Événement irrégulier multiple	Effet se produisant de façon sporadique (et intermittente) pendant la période d'évaluation.
		Événement régulier multiple	Effet qui se produit de façon répétée pendant la période d'évaluation.
		Continue	Effet qui se produit de façon continue pendant la période d'évaluation.
Réversibilité	Probabilité que l'effet sur un paramètre mesurable disparaisse	Réversible	L'effet sur l'environnement sera probablement éliminé au moyen de mesures dynamiques de gestion et d'atténuation.
		Irréversible	Un retour à la normale est peu probable.
Contexte écologique et socioéconomique	Caractéristiques générales de la zone où a lieu le Projet	Perturbation négligeable ou limitée	Terre en grande partie non aménagée et accès limité pour les véhicules motorisés.
		Perturbation faible	Peu d'usages récréatifs et ressources peu exploitées.
		Perturbation modérée	Exploitation forestière, activités normales d'extraction de gaz ou de pétrole, installations permanentes isolées et routes ouvertes toute l'année.
		Perturbation élevée	Modification importante du terrain en raison d'établissements industriels, de mines ou d'activités agricoles.

6.5.2 Seuil d'importance des effets résiduels

Les effets résiduels négatifs significatifs peuvent être différents pour les pêches CRA et les EIC. Un effet résiduel négatif significatif sur le poisson et l'habitat du poisson est défini comme un effet qui entraîne des dommages sérieux à tout poisson visé par une pêche CRA et qui ne peut être évité, atténué ou compensé. Les effets négatifs deviennent significatifs quand l'un des critères suivants est rencontré :

- les effets entraînent un déplacement des poissons généralement présents dans cet habitat;
- les effets empêchent la réalisation d'un ou de plusieurs processus nécessaires au cycle de vie des poissons, nuisant ainsi à la viabilité ou à la productivité d'une population de poissons;
- les effets rendent l'habitat inutilisable ou inadapté;
- les effets touchent les poissons ou les habitats du poisson de grande importance (comme les EIC, les habitats de reproduction ou les autres habitats essentiels nécessaires au maintien des populations de poissons).

Toute loi ou réglementation applicable au fédéral (*Loi sur les Pêches, Loi sur les espèces en péril*) ainsi que la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (chapitre E-12.01) du Québec font aussi partie des éléments essentiels à l'évaluation des effets résiduels sur le poisson et l'habitat du poisson.

6.5.3 Résumé du contexte environnemental

Au Québec, 701 cours d'eau seront franchis par le pipeline dans le cadre du Projet. La majorité des cours d'eau franchis ont un débit intermittent et ont été classés comme étant à sensibilité faible. Selon l'évaluation de l'habitat, 25 espèces de poissons et 3 espèces de bivalves appartenant à une EIC sont susceptibles de se trouver dans les cours d'eau visés par l'étude, tandis que les relevés préliminaires effectués sur le terrain en 2013 ont confirmé la présence de 8 EIC. Une pêche commerciale a lieu dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière Maskinongé, mais comme ces cours d'eau seront traversés en utilisant une technique sans tranchée, cette pêche ne devrait pas subir d'effet négatif. En outre, de nombreuses espèces de poissons d'intérêt pour la pêche récréative sont pêchées tout au long de l'année dans la province. En ce qui concerne la pêche autochtone, toutes les espèces de poissons pêchées et les espèces dont dépend cette pêche sont incluses à titre de pêche autochtone potentielle.

6.5.4 Modifications dans l'habitat du poisson

Les activités de construction peuvent, directement ou indirectement, modifier la qualité et la disponibilité de l'habitat existant du poisson. Les modifications dans l'habitat du poisson peuvent avoir un effet plus important sur les EIC que sur les espèces non inscrites, en raison de l'habitat spécialisé ou de besoins biologiques des EIC qui sont sensibles aux changements. Les espèces de poissons d'intérêt pour la pêche récréative ont des besoins divers en matière d'habitat. Alors que certaines espèces tolèrent relativement bien les eaux troubles, plusieurs espèces ont besoin d'une eau claire. De même, de nombreuses espèces ont besoin d'un substrat particulier pour frayer (les salmonidés, par exemple). Les travaux de construction du pipeline pourraient entraîner une augmentation de l'envasement et le déplacement de sédiments vers l'aval qui pourraient recouvrir ou obstruer le substrat des habitats de fraie.

Le recours aux méthodes de construction par tranchée dans les cours d'eau pourrait modifier la végétation riveraine, la stabilité du lit et des berges des cours d'eau et l'habitat aquatique. L'excavation ou la construction de tranchées dans un cours d'eau pourraient donc entraîner une dégradation temporaire ou à long terme de la qualité de l'habitat dans la zone touchée. L'effet subi pourrait varier en fonction de facteurs physiques, comme la largeur du chenal, les caractéristiques d'écoulement, les types de substrats et le moment de la construction. Le degré de sensibilité de l'habitat a aussi une influence sur l'ampleur des effets. Les habitats sensibles du poisson comprennent généralement des zones d'importance pour les processus essentiels au cycle de vie comme la fraie, l'alevinage, la migration et l'hivernage.

La végétation riveraine et la stabilité des berges des cours d'eau sont des caractéristiques importantes, car elles influencent la vitesse à laquelle les sols riverains s'érodent, assurent la filtration des eaux de ruissellement provenant des terres environnantes et offrent aux poissons un couvert végétal, de l'ombre et de la nourriture (comme des invertébrés terrestres). La perte d'habitat riverain découlant des activités de construction pourrait réduire le couvert végétal, faire augmenter la température de l'eau et nuire aux populations d'invertébrés.

Compte tenu des mesures d'atténuation proposées (voir le Tableau 6-7), les effets résiduels sur l'habitat du poisson se caractérisent comme suit :

- **Direction** : la direction est **négative** parce que les modifications nuisent à l'habitat du poisson.
- **Ampleur** : l'ampleur est **faible à moyenne** selon les espèces (les EIC pourraient être plus touchées), puisque les effets prévus seront temporaires et ne menaceront pas l'intégrité globale des habitats locaux ou régionaux existants, et ne déclencheront pas de modifications importantes et irréversibles dans la disponibilité de l'habitat.
- **Étendue géographique** : il est prévu que les modifications dans l'habitat ne se produiront que dans la **ZIP**.
- **Durée** : la durée anticipée des effets est **courte**. L'état des habitats aquatiques et riverains devrait être rétabli dans les 12 mois suivants. Aucune modification permanente à l'habitat du poisson n'est prévu.
- **Fréquence** : la fréquence des effets est évaluée comme **unique**, étant donné que les modifications et les effets les plus importants seront engendrés par les activités de franchissement. Les perturbations ne surviendront qu'une fois, durant la construction. Aucune réduction permanente de l'habitat n'est prévue à long terme.
- **Réversibilité** : les effets du Projet sont considérés comme **réversibles** puisque les conditions biophysiques de l'habitat du poisson seront en grande partie rétablies.
- **Contexte environnemental** : le contexte environnemental présente des **perturbations faibles à modérées**. Les travaux de construction ont lieu, par ordre d'importance, dans des zones boisées qui sont principalement naturelles, dans des zones agricoles et urbaines développées et le long d'une emprise électrique existante qui a déjà été perturbée.

Compte tenu des mesures d'atténuation recommandées, des activités de remise en état et des critères d'importance, il est prévu que l'**effet résiduel** sur l'habitat du poisson des espèces appartenant à une EIC

ainsi que des espèces visées par les pêches CRA sera **non significatif**. Selon l'opinion professionnelle et l'expérience acquise dans le cadre de projets similaires, la prévision de cet effet est assortie d'un degré de confiance **élevé**.

6.5.5 Modifications dans les déplacements et la migration des poissons

Les activités de construction peuvent nécessiter le blocage ou le détournement temporaire de la circulation de l'eau, entraînant ainsi l'obstruction partielle ou complète de passages migratoires. Les déplacements et la migration des poissons sont importants pour permettre aux populations et aux communautés locales de poissons d'accéder aux habitats qui sont essentiels à leur cycle de vie. Toute entrave au déplacement et à la migration des poissons peut avoir un effet plus important sur les poissons appartenant à une EIC que sur les espèces non inscrites en raison de besoins particuliers des EIC en matière de migration.

Compte tenu des mesures d'atténuation proposées, les effets résiduels sur le déplacement et la migration des poissons se caractérisent comme suit :

- **Direction** : la direction est **négative** parce que les modifications nuisent au déplacement et à la migration des poissons.
- **Ampleur** : dans l'ensemble, l'ampleur est **faible** en raison des mesures d'atténuation adoptées et des périodes proposées pour la réalisation des travaux. L'application de mesures d'atténuation, comme la réduction de la durée des travaux dans l'eau, permet de réduire les effets de l'obstruction temporaire de passages migratoires. En exécutant les travaux de construction en dehors des périodes de migration, les perturbations à la migration des poissons seront réduites.
- **Étendue géographique** : bien que l'installation de pipeline se fasse exclusivement dans la ZIP, l'étendue géographique de l'effet s'étend à la **ZEL** en raison des déplacements potentiels des poissons en aval et en amont de la ZIP.
- **Durée** : la durée anticipée des effets est **courte**. Pour la plupart des franchissements, les déplacements des poissons pourraient être limités seulement quelques jours (1 ou 2 jours pour les petits franchissements).
- **Fréquence** : la fréquence des effets est évaluée comme **unique** étant donné que les modifications et les effets les plus importants seront engendrés par les activités de franchissement. Les perturbations ne surviendront qu'une fois durant la construction. Aucun effet à long terme ou de manière permanente sur les déplacements et la migration des poissons n'est prévu.
- **Réversibilité** : les effets du Projet sont considérés comme étant **réversibles**, puisqu'une fois que tous les obstacles seront retirés, les déplacements et la migration des poissons seront rétablis.
- **Contexte environnemental** : le contexte environnemental présente des **perturbations faibles à modérées**. Les travaux de construction ont lieu, par ordre d'importance, dans des zones boisées qui sont principalement naturelles, dans des zones agricoles et urbaines développées et le long d'une emprise électrique existante qui a déjà été perturbée.

Compte tenu des mesures d'atténuation recommandées, des activités de remise en état et des critères d'importance, il est prévu que l'**effet résiduel** sur les déplacements et la migration des poissons en ce qui concerne les poissons appartenant à une EIC ainsi que les espèces de poissons visées par les pêches CRA sera **non significatif**. Selon l'opinion professionnelle et l'expérience acquise dans le cadre de projets similaires, la prévision de cet effet est assortie d'un degré de confiance **élevé**.

6.5.6 Modifications dans le taux de mortalité des poissons

Au cours de la construction, les poissons sont exposés à des risques de mortalité accrus découlant des deux facteurs suivants : le risque direct de mortalité durant les activités de construction en eau (p. ex., lorsque des poissons entrent en contact direct avec l'équipement, demeurent piégés dans les prises d'eau des pompes ou sont retirés accidentellement d'un plan d'eau par l'équipement du chantier), et les risques indirects liés aux perturbations (bruit, vibrations) ou à l'introduction de substances nocives (provenant des sols ou des sédiments en suspension).

Durant l'isolement des cours d'eau, tous les efforts raisonnables seront déployés pour retirer les poissons des zones de construction avant le début des travaux. Toutefois, une augmentation de la mortalité des poissons pourrait se produire chez les poissons laissés pour compte à l'intérieur de zones de travail isolées. Cette mortalité pourrait être due :

- à une concentration élevée de MES;
- à une asphyxie découlant des activités d'assèchement;
- au fait que des poissons demeurent piégés dans les prises d'eau des pompes utilisées pour l'assèchement.

Dans l'ensemble, la mortalité accidentelle des poissons aurait peu de conséquences sur les populations locales de poissons.

L'augmentation du taux de mortalité pourrait avoir une incidence plus importante sur les populations de poissons appartenant à une EIC que chez les espèces non inscrites, parce que les populations d'EIC dans certains habitats vivent déjà dans des conditions qui sont près du seuil de survie en raison des menaces sur leur environnement. Les caractéristiques biologiques de certaines EIC, comme la longévité et la maturité tardive, font en sorte que ces espèces se remettraient plus lentement d'un taux de mortalité accru.

Compte tenu des mesures d'atténuation proposées, les effets résiduels sur le taux de mortalité des poissons se caractérisent comme suit :

- **Direction** : la direction est **négative** parce que les modifications entraînent un taux de mortalité accru.
- **Ampleur** : dans l'ensemble, l'ampleur est **faible** en raison des mesures d'atténuation adoptées et des périodes proposées pour la réalisation des travaux. Durant l'isolement des cours d'eau, tous les efforts raisonnables seront déployés pour retirer les poissons des zones de construction avant le début des travaux. L'exécution des travaux de construction en dehors de la PRA permettra de réduire les risques de mortalité chez des espèces de poissons sensibles qui n'utilisent l'habitat que pour la reproduction, l'hivernage ou l'alevinage. En outre, l'application

de mesures d'atténuation comme le contrôle des sédiments afin de minimiser la sédimentation dans le cours d'eau et les travaux de végétalisation immédiatement après la construction permettront de réduire le taux de mortalité chez les poissons.

- **Étendue géographique** : les risques de mortalité directe du poisson se limiteront à la zone de construction dans la ZIP. Les risques de mortalité indirecte du poisson pourraient être accrus en raison de la sédimentation dans la ZEL.
- **Durée** : la durée anticipée des effets est **courte**. L'installation des conduites durant les franchissements ne devrait prendre que quelques jours (1 ou 2 jours pour les petits franchissements).
- **Fréquence** : la fréquence des effets est évaluée comme **unique** étant donné que les effets prévus seront engendrés par les activités de franchissement seulement.
- **Réversibilité** : les effets du Projet sont considérés comme **réversibles** étant donné que les conditions biophysiques seront rétablies après les travaux de construction.
- **Contexte environnemental** : le contexte environnemental présente des **perturbations faibles à modérées**. Les travaux de construction ont lieu, par ordre d'importance, dans des zones boisées qui sont principalement naturelles, dans des zones agricoles et urbaines développées et le long d'une emprise électrique existante qui a déjà été perturbée.

Compte tenu des mesures d'atténuation recommandées, des activités de remise en état et des critères d'importance, il est prévu que l'**effet résiduel** sur le taux de mortalité des poissons appartenant à une EIC et à des espèces visées par les pêches CRA sera **non significatif**. Selon l'opinion professionnelle et l'expérience acquise dans le cadre de projets similaires, la prévision de cet effet est assortie d'un degré de confiance **élevé**.

6.5.7 Introduction de substances nocives

L'introduction de substances nocives peut nuire aux poissons et à leur habitat. Dans le cadre du Projet, l'expression « substance nocive » comprend les sédiments en suspension ou les dépôts de sédiments, les fluides de forage et les hydrocarbures. L'ampleur des effets prévus varie en fonction de l'espèce et selon le degré de tolérance de chaque espèce de poissons.

L'introduction de sédiments fins dans un cours d'eau peut entraîner une vaste gamme d'effets biologiques. Lorsque les concentrations de sédiments fins en suspension sont faibles, les effets peuvent être notamment un changement de comportement chez les poissons, comme des réactions d'évitement qui peuvent entraîner une dépense énergétique élevée et modifier le comportement territorial chez certaines espèces (Newcombe et Jensen, 1996; MPO, 2013c). L'introduction de concentrations élevées de matières fines en suspension, comme le limon et l'argile, peut induire des effets sublétaux comme une réduction de l'efficacité de l'alimentation, une baisse des réactions d'évitement des prédateurs et un taux de croissance plus faible (Newcombe et Jensen, 1996). La mortalité des poissons peut également être causée par l'abrasion des branchies lorsque les concentrations de sédiments fins sont élevées (Herbert et Merkins, 1961; MPO, 2013c). Des niveaux de sédiments fins élevés et continus peuvent faire chuter la population globale de poissons dans un cours d'eau en raison d'une réduction de productivité des algues liée à la turbidité de l'eau et d'une baisse des populations d'insectes benthiques et aquatiques.

Lorsque la vitesse du courant diminue, les matières en suspension peuvent se déposer et dégrader la qualité de l'habitat. Si une grande quantité de particules fines (limon, argile et sable) se dépose, s'accumule et circule, l'habitat pourrait être surchargé et les interstices dans le gravier et entre les galets du lit du cours d'eau pourraient devenir obstrués. Cette modification des conditions du lit des cours d'eau en aval peut avoir des conséquences sur l'abondance et la diversité des populations d'invertébrés benthiques et la disponibilité des zones de fraie (Reid et Anderson, 2002; MPO, 2013c).

Bien qu'elles tolèrent relativement bien les eaux troubles, de nombreuses espèces dont dépend la pêche récréative ont besoin d'eau claire, de gravier, de cailloux ou de substrat rocheux pour frayer (Scott et Crossman, 1985; Desroches et Picard, 2013). Les travaux de construction peuvent entraîner une augmentation de l'introduction et du déplacement des sédiments fins en aval d'un franchissement, et recouvrir le substrat des frayères. Les espèces de poissons communs et de poissons fourrage qui sont visées par les pêches récréatives tolèrent, de façon générale, une introduction occasionnelle de sédiments dans leur environnement (Scott et Crossman, 1985; Desroches et Picard, 2013).

L'utilisation de techniques sans tranchée peut avoir des effets sur l'environnement aquatique en raison du rejet accidentel de fluide de forage (principalement de l'eau et de l'argile bentonite) et de matières ligneuses dans l'eau de surface. Comme les sédiments, le fluide de forage qui entre dans un cours d'eau peut faire augmenter temporairement la turbidité de l'eau (et réduire la visibilité), ce qui peut nuire aux habitats benthiques en étouffant les populations d'invertébrés benthiques et en recouvrant les œufs de poisson (Alberta Transportation, 2009; MPO, 2013c).

Il a été démontré que l'installation de pipeline au moyen de méthodes d'isolement permet de réduire considérablement les MES comparativement aux tranchées ouvertes (Reid *et al.*, 2004). Il peut y avoir des pics de MES durant l'installation et le retrait des barrages, mais dans l'ensemble, les effets des sédiments sur les cours d'eau en aval sont moins importants lorsque des tranchées isolées sont utilisées (Reid *et al.*, 2002).

L'introduction de substances nocives, y compris les sédiments, le fluide de forage et les hydrocarbures, pourrait avoir des effets plus importants sur les poissons appartenant à une EIC que sur les espèces non inscrites, en raison de leurs habitats spécialisés ou de leurs besoins biologiques particuliers qui les rendent plus sensibles aux eaux troubles, à la sédimentation et aux substances nocives.

Compte tenu des mesures d'atténuation proposées, les effets résiduels sur le poisson et l'habitat du poisson causés par l'introduction de substances nocives se caractérisent comme suit :

- **Direction** : la direction est **négative** parce que les modifications entraînent un rejet de substances dans l'habitat du poisson. L'utilisation de tranchées isolées et de tranchées ouvertes lors des franchissements des cours d'eau risque d'entraîner l'introduction de substances nocives. En outre, là où le forage directionnel horizontal est utilisé, des accidents de fracturation peuvent se produire et entraîner l'introduction de boue de forage et de sédiments dans le cours d'eau.
- **Ampleur** : dans l'ensemble, l'ampleur est **faible** en raison des mesures d'atténuation adoptées et des périodes proposées pour la réalisation des travaux. Le choix des techniques de franchissement appropriées est la mesure d'atténuation la plus importante permettant de réduire l'introduction de substances nocives que sont les sédiments. En outre, pour la plupart des franchissements de cours d'eau, les mesures d'atténuation comme la méthode de tranchée

isolée, les mesures de contrôles des sédiments et la gestion de l'eau en surface permettent de minimiser l'introduction de substances nocives. Le respect des *Mesures visant à éviter les dommages causés au poisson et à son habitat* du MPO (MPO, 2013d) durant l'utilisation de l'équipement permettra de minimiser l'introduction d'hydrocarbures et d'autres substances nocives liées à l'utilisation de l'équipement. Lorsque la méthode de tranchée isolée n'est pas possible, il pourrait, par exemple, être plus difficile d'atténuer la sédimentation causée par l'aménagement d'une tranchée ouverte dans une rivière d'importance. Par conséquent, pour certains franchissements de cours d'eau où le recours à une technique sans tranchée n'est pas possible, l'introduction de substances nocives pourrait être **modérée** et **temporairement élevée**.

- **Étendue géographique** : l'introduction de substances nocives sera limitée à la **ZEL**.
- **Durée** : la durée anticipée des effets est **courte**. L'installation des conduites à la plupart des franchissements pourrait ne prendre que quelques jours (1 ou 2 jours pour les petits franchissements).
- **Fréquence** : la fréquence des effets est évaluée comme **unique** étant donné que les effets prévus seront engendrés par les activités de franchissement seulement.
- **Réversibilité** : de façon générale, les effets du Projet sont considérés comme étant **réversibles**.
- **Contexte environnemental** : le contexte environnemental présente des **perturbations faibles à modérées**. Les travaux de construction ont lieu, par ordre d'importance, dans des zones boisées qui sont principalement naturelles, dans des zones agricoles et urbaines développées et le long d'une emprise électrique existante qui a déjà été perturbée.

Compte tenu des mesures d'atténuation recommandées, des activités de remise en état et des critères d'importance, il est prévu que l'**effet résiduel** causé par l'introduction de substances nocives sur les poissons appartenant à une EIC et les espèces visées par les pêches CRA sera **non significatif**. Selon l'opinion professionnelle et l'expérience acquise dans le cadre de projets similaires, la prévision de cet effet est assortie d'un degré de confiance **élevé**.

6.5.8 Exploitation

Durant l'exploitation, les activités de maintenance périodiques n'auront aucune incidence sur les poissons et leur habitat, compte tenu des normes en vigueur et des mesures d'atténuation prévues qui seront appliquées par Énergie Est.

Le Tableau 6-11 présente un résumé des effets résiduels sur le poisson et l'habitat du poisson.

Tableau 6-11 Effets résiduels sur le poisson et l'habitat du poisson

Phase du Projet	Atténuation	Caractéristiques des effets résiduels							Importance	Degré de confiance des prévisions	Probabilité d'effets significatifs	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
NOUVEAU PIPELINE												
Modifications dans l'habitat du poisson												
Construction	Voir la Section 6.4	N	F/M	ZIP	C	U	R	F/M	N	É	F	Voir la Section 6.8
Exploitation	Voir la Section 6.4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Désaffectation et cessation d'exploitation ¹												
Modifications dans les déplacements et la migration des poissons												
Construction	Voir la Section 6.4	N	F	ZEL	C	U	R	F/M	N	É	F	Voir la Section 6.8
Exploitation	Voir la Section 6.4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Désaffectation et cessation d'exploitation ¹												
Modifications dans le taux de mortalité des poissons												
Construction	Voir la Section 6.4	N	F	ZEL	C	U	R	F/M	N	É	F	Voir la Section 6.8
Exploitation	Voir la Section 6.4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Désaffectation et cessation d'exploitation ¹												
Introduction de substances nocives												
Construction	Voir la Section 6.4	N	F	ZEL	C	U	R	F/M	N	É	F	Voir la Section 6.8
Exploitation	Voir la Section 6.4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Désaffectation et cessation d'exploitation ¹												

Tableau 6-11 Effets résiduels sur le poisson et l'habitat du poisson

Phase du Projet	Atténuation	Caractéristiques des effets résiduels							Importance	Degré de confiance des prévisions	Probabilité d'effets significatifs	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
STATIONS DE POMPAGE												
Modifications dans l'habitat du poisson												
Construction	Voir la Section 6.4	N	F/M	ZIP	C	U	R	F/M	N	É	F	Voir la Section 6.8
Exploitation	Voir la Section 6.4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Désaffectation et cessation d'exploitation ¹												
Modifications dans les déplacements et la migration des poissons												
Construction	Voir la Section 6.4	N	F	ZEL	C	U	R	F/M	N	É	F	Voir la Section 6.8
Exploitation	Voir la Section 6.4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Démantèlement et cessation d'exploitation ¹												
Modifications dans le taux de mortalité des poissons												
Construction	Voir la Section 6.4	N	F	ZEL	C	U	R	F/M	N	É	F	Voir la Section 6.8
Exploitation	Voir la Section 6.4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Désaffectation et cessation d'exploitation ¹												
Introduction de substances nocives												
Construction	Voir la Section 6.4	N	F	ZEL	C	U	R	F/M	N	É	F	Voir la Section 6.8
Exploitation	Voir la Section 6.4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Désaffectation et cessation d'exploitation ¹												

Tableau 6-11 Effets résiduels sur le poisson et l'habitat du poisson

Phase du Projet	Atténuation	Caractéristiques des effets résiduels					Contexte écologique et socioéconomique	Importance	Degré de confiance des prévisions	Probabilité d'effets significatifs	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence					
<p>LÉGENDE</p> <p>Direction : P = Positive N = Négative Nt = Neutre</p> <p>Ampleur : F = Faible M = Modérée É = Élevée</p> <p>Étendue géographique : ZIP = Effets limités à la ZIP ZEL = Effets s'étendant à la ZEL ZER = Effets s'étendant à la ZER</p>		<p>Durée : C = Courte M = Moyenne L = Longue P = Permanente</p> <p>Fréquence : U = Événement unique IM = Événement irrégulier multiple (pas de calendrier fixe) RM = Événement régulier multiple C = Continue</p> <p>Réversibilité : R = Réversible I = Irréversible</p>			<p>Contexte écologique et socioéconomique : N = Degré de perturbation négligeable ou limité F = Degré de perturbation faible M = Degré de perturbation modéré É = Degré de perturbation élevé</p> <p>Importance : S= Significative N = Non significative</p>		<p>Degré de confiance des prévisions : Basé sur les données scientifiques et l'analyse statistique, l'opinion professionnelle, l'efficacité des mesures d'atténuation et les hypothèses formulées. F = Faible M = Modéré É = Élevé</p> <p>Probabilité d'effets significatifs : Basé sur l'opinion professionnelle F = Faible M = Moyenne É = Élevée S.O. = sans objet</p>				
<p>NOTE : ¹ Désaffectation et cessation d'exploitation – consulter la Section 8 du Volume 1 pour obtenir l'évaluation des effets résiduels.</p>											

6.6 Effets cumulatifs

Pour en savoir plus sur les méthodes d'évaluation des effets cumulatifs, voir la Section 6 du Volume 1.

6.6.1.1 Scénario de base

Les activités physiques passées et existantes, y compris les activités agricoles, les développements résidentiels, le développement des infrastructures et des réseaux d'énergie (lignes électriques, pipelines, réseaux routiers) ainsi que les activités commerciales et industrielles ont touché le poisson et l'habitat du poisson dans la ZER.

Si l'on exclut la portion de la ZIP située sur les terres publiques de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, des signes évidents d'occupation humaine sont présents à proximité du tracé proposé du pipeline.

6.6.1.2 Scénario lié à l'implantation du Projet

Les effets du Projet sur le poisson et l'habitat du poisson sont prévus durant la construction seulement. Ces effets devraient être locaux, temporaires et de faible ampleur.

6.6.1.3 Scénario de développement prévu

Les projets analysés dans le cadre du développement futur ont été identifiés grâce aux organismes suivants :

- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- le ministère des Transports du Québec;
- Hydro-Québec;
- les MRC, les Villes et les Municipalités rencontrées durant les séances de consultation

Le Tableau 6-12 présente 21 activités physiques certaines ou raisonnablement prévisibles qui pourraient causer des effets cumulatifs dans la ZER. Compte tenu de la réversibilité des effets du Projet et du non chevauchement des activités dans le temps et dans l'espace, aucun effet cumulatif significatif n'est à prévoir sur le poisson et l'habitat du poisson

Tableau 6-12 Effets cumulatifs sur le poisson et l'habitat du poisson

Activités physiques ayant un potentiel d'effets cumulatifs	Effets cumulatifs potentiels				Justification
	Modifications dans l'habitat du poisson	Modifications dans les déplacements et la migration des poissons	Modifications dans le taux de mortalité des poissons	Introduction de substances nocives	
Activités physiques passées et actuelles					
Activité agricole	✓	✓	✓	✓	Les activités et pratiques agricoles actuelles et passées ont eu une incidence sur les poissons et leur habitat.
Développement des secteurs résidentiels	✓	✓	✓	✓	Le développement des secteurs résidentiels a eu une incidence sur les poissons et leur habitat.
Infrastructures linéaires existantes	✓	✓	✓	✓	Les infrastructures linéaires existantes (comme les routes, les lignes électriques, les pipelines) ont eu une incidence sur les poissons et leur habitat.
Activités industrielles et commerciales	✓	✓	✓	✓	Les activités industrielles et commerciales ont eu une incidence sur les poissons et leur habitat.
Activités physiques certaines et raisonnablement prévisibles					
Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 d'Enbridge	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Parallèle à l'emprise à partir du point d'entrée de la MRC d'Argenteuil et de Mirabel sur une longueur d'environ 10 km. Travaux dans l'eau prévus. Pas de risque d'effets résiduels cumulatifs, puisque les effets résiduels prévus seront de courte durée et que les périodes de construction ne se chevaucheront pas.
MTQ - Construction de la voie de contournement de Saint-Lin-Laurentides	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Travaux dans l'eau prévus. Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun risque d'effets cumulatifs.
Agence métropolitaine de transport - Train de l'Est	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Chevauchement de l'emprise. Travaux dans l'eau prévus. L'entrée en service du train de l'Est est prévue pour l'automne 2014. Aucun risque d'effets résiduels cumulatifs, puisque les effets

Tableau 6-12 Effets cumulatifs sur le poisson et l'habitat du poisson

Activités physiques ayant un potentiel d'effets cumulatifs	Effets cumulatifs potentiels				Justification
	Modifications dans l'habitat du poisson	Modifications dans les déplacements et la migration des poissons	Modifications dans le taux de mortalité des poissons	Introduction de substances nocives	
					résiduels prévus seront de courte durée et que les périodes de construction ne se chevaucheront pas.
MTQ – Autoroute 19 - Parachèvement	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Travaux dans l'eau prévus en 2015. Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun risque d'effets cumulatifs.
MTQ – Réparation du pont Le Gardeur entre Repentigny et Montréal	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Travaux dans l'eau prévus de 2015 à 2018. Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun risque d'effets cumulatifs, puisque ce Projet est à l'extérieur de la ZEL.
MTQ - Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Travaux dans l'eau prévus. Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun risque d'effets cumulatifs, puisque ce Projet est à l'extérieur de la ZEL.
MTQ - Route 185 - Réaménagement de la route en autoroute	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Parallèle à l'emprise, sauf à un point de franchissement au sud de Dégelis. Ouverture progressive jusqu'à l'automne 2015. Travaux dans l'eau prévus. Aucun risque d'effets résiduels cumulatifs, puisque les effets résiduels prévus seront de courte durée et que les périodes de construction ne se chevaucheront pas.
HQ - Poste de Saint-Jérôme à 120-25 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Poste de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Projet à l'extérieur de la ZEL. Construction prévue du printemps 2013 à l'automne 2014. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.

Tableau 6-12 Effets cumulatifs sur le poisson et l'habitat du poisson

Activités physiques ayant un potentiel d'effets cumulatifs	Effets cumulatifs potentiels				Justification
	Modifications dans l'habitat du poisson	Modifications dans les déplacements et la migration des poissons	Modifications dans le taux de mortalité des poissons	Introduction de substances nocives	
HQ - Ligne à 120 kV Pierre-Le-Gardeur - Saint-Sulpice	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Chevauchement de l'emprise. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Ligne de la Mauricie-Lanaudière à 315 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Pourrait traverser l'emprise dans la région de Lanaudière (MRC Les Moulins). Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île et réagencement de lignes	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Chevauchement de l'emprise. Aucun risque d'effets cumulatifs, puisqu'on ne prévoit aucun effet sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Nouveau poste Bélanger à 315-120-125 kV et ligne d'alimentation à 315 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et lignes souterraines à 315 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ – Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Environ 12,5 km au sud-ouest. Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.
HQ - Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Environ 7,8 km au sud. Projet à l'extérieur de la ZEL. Aucun effet prévisible sur le poisson et l'habitat du poisson.

Tableau 6-12 Effets cumulatifs sur le poisson et l'habitat du poisson

Activités physiques ayant un potentiel d'effets cumulatifs	Effets cumulatifs potentiels				Justification
	Modifications dans l'habitat du poisson	Modifications dans les déplacements et la migration des poissons	Modifications dans le taux de mortalité des poissons	Introduction de substances nocives	
Éoliennes Témiscouata S.E.C (MRC de Témiscouata / Boralex) - Parc éolien de Témiscouata I (25 MW)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Travaux dans l'eau prévus. Les travaux sont en cours. Projet à l'extérieur de la ZEL.
Boralex - Parc éolien Témiscouata II (51,7 MW)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Chevauchement de l'emprise. Travaux dans l'eau prévus. Activités de construction prévues en 2014. Aucun risque d'effets résiduels cumulatifs, puisque les effets résiduels prévus seront de courte durée et que les périodes de construction ne se chevaucheront pas.
<p>NOTES :</p> <p>√ : indique que le projet peut interagir cumulativement avec ces activités physiques</p> <p>S.O. : indique que le projet n'interagit pas cumulativement avec ces activités physiques (sans objet).</p>					

6.7 Rapports supplémentaires

Des évaluations sur le terrain concernant le poisson et l'habitat du poisson sont en cours en 2014 pour tous les cours d'eau susceptibles d'être affectés par le Projet. Des renseignements supplémentaires sur les conditions de base relatives aux poissons et à leur habitat seront fournis dans le rapport de données techniques (RDT) sur le poisson et l'habitat du poisson qui fera partie du rapport supplémentaire présenté à l'ONÉ au dernier trimestre de 2014.

Si la technique de franchissement sans tranchée ne donne pas les résultats escomptés et qu'une autre méthode est nécessaire, l'importance de ces effets pourrait changer et une évaluation supplémentaire sera nécessaire. Pour tous les franchissements où la technique sans tranchée est utilisée, une évaluation des autres méthodes proposées sera incluse dans un rapport supplémentaire qui sera présenté à l'ONÉ au dernier trimestre de 2014.

En outre, s'il est nécessaire de rediriger un cours d'eau en raison de l'impossibilité de déplacer une station de pompage, une évaluation supplémentaire devra être présentée à l'ONÉ au dernier trimestre de 2014.

6.8 Surveillance et suivi

Un programme détaillé de surveillance et de suivi sera mis en œuvre. Le principal objectif du programme est d'assurer l'application adéquate des mesures de protection et d'atténuation énoncées dans le PPE et de mesurer les effets des activités liées au Projet. Les mesures d'atténuation proposées sont bien connues dans l'industrie et leur efficacité est démontrée.

Pendant la construction, une équipe d'inspecteurs en environnement sera déployée pour vérifier si le Projet est conforme au rapport de l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES), aux permis, aux autorisations, aux lois, aux directives environnementales et aux obligations relatives à l'environnement. Les inspecteurs en environnement devront également examiner l'efficacité des mesures d'atténuation proposées et prendre au besoin des mesures supplémentaires.

Pendant la construction, on portera une attention particulière afin de s'assurer que la PRA liée à des activités en particulier est respectée, puisqu'il s'agit de l'une des mesures d'atténuation les plus importantes.

Avant d'entreprendre des travaux en eau, un spécialiste qualifié en environnement aquatique procédera aux activités de sauvetage des poissons à tous les franchissements où la technique de tranchée isolée est utilisée.

L'inspecteur en environnement surveillera la qualité des eaux de surface et documentera le respect des plans de projet, des engagements et des conditions d'autorisation (p. ex., en ce qui concerne les mesures de contrôle des sédiments et de l'érosion), ainsi que des *Mesures visant à éviter les dommages causés au poisson et à son habitat* du MPO (MPO, 2013d), et il s'assurera que les mesures correctives, s'il y a lieu, sont mises en œuvre avec succès. Durant les travaux de construction, les mesures de contrôle des sédiments et de l'érosion, les zones d'entreposage de matières dangereuses et les ponts temporaires feront l'objet d'inspections régulières.

Après la construction, les travaux de remise en état devront être surveillés jusqu'à ce que la végétation riveraine ait poussé, ce qui réduira le risque d'affaissement des berges dans le cours d'eau.

L'efficacité des travaux de remise en état et des mesures d'atténuation du Projet fera l'objet d'une évaluation durant les activités de suivi qui auront lieu pendant plusieurs années après la construction.

Des plans de surveillance visant à évaluer, après la fin des travaux de construction, le succès des mesures d'atténuation des effets sur les poissons appartenant à une EIC et le succès général des mesures de remise en état, seront élaborés et devront être approuvés par les organismes de réglementation. Les lacunes constatées durant les activités de suivi après la construction devront être corrigées par Énergie Est dès que possible.

6.9 Références

- Alberta Transportation, 2009. *Fish Habitat Manual: Guidelines and Procedures for Watercourse Crossings in Alberta*. Edmonton (Alberta).
- Association canadienne des producteurs pétroliers (CAPP), Association canadienne de pipelines d'énergie et Association Canadienne du Gaz, 2005. *Pipeline-Associated Watercourse Crossings*. 3^e édition. Préparé par TERA Environmental Consultants and Salmo Consulting Inc. Calgary (Alberta).
- Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux (APPPPC), 2009. Disponible en ligne à : <http://associationdespouvoyeurs.com/peche-et-reservations/histoire-de-peche/>. Consulté le 18 juin 2014.
- Beauchamp, J., A.L. Boyko, S. Dunn, D. Hardy, P.L. Jarvis, et S.K. Staton, 2012. *Management plan for the Grass Pickerel (Esox americanus vermiculatus) in Canada*. Species at Risk Act Management Plan Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. vii + 47 pp
- Becker, G., 1983. *Fishes of Wisconsin. Madison*. The University of Wisconsin Press. Centrarchids, p. 835.
- Boucher, J., 2005. *Rapport sur la situation de la barbotte des rapides (Noturus flavus) au Québec*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Secteur Faune Québec, Direction du développement de la faune. 31 pp.
- Boucher, J., M. Bérubé, A. Boyko et M. Bourgeois, 2011. *Plan de gestion du méné d'herbe (Notropis bifrenatus) au Canada* (version finale). Série de plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada, Ottawa, v + 45 pp.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2013. Extrait de la base de données.
- Christian, F., I. Cartier et M. Ouellet, 2005. *Rapport sur la situation de la lamproie du nord (Ichthyomyzon fossor) au Québec*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Direction du développement de la Faune. 23 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2001. *COSEWIC assessment and status report on the carmine shiner Notropis percobromus and rosyface shiner Notropis rubellus in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. v + 17 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2002. *COSEWIC assessment and update status report on the margined madtom Noturus insignis in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. viii + 18 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2006a. *COSEWIC assessment and update status report on the river redhorse Moxostoma carinatum in Canada*. Ottawa. vi + 31 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2006b. *COSEWIC assessment and update status report on the lake sturgeon Acipenser fulvescens in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 107 pp.

- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2007. *COSEWIC assessment and update status report on the northern brook lamprey *Ichthyomyzon fossor* (Great Lakes – Upper St. Lawrence populations and Saskatchewan – Nelson population) in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vi + 30 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2010. *COSEWIC assessment and status report on the Atlantic salmon *Salmo salar* in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xlvii + 136 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2011a. *COSEWIC assessment and status report on the Atlantic sturgeon *Acipenser oxyrinchus* in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 50 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2011b. *COSEWIC assessment and status report on the silver lamprey *Ichthyomyzon unicuspis* Great Lakes – Upper St. Lawrence Populations and Saskatchewan-Nelson Rivers in Canada*. Ottawa. xii + 109 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2011c. *COSEWIC assessment and status report on the Hickorynut *Obovaria olivaria* in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 46 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2012a. *COSEWIC assessment and status report on the striped bass *Morone saxatilis* in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. iv + 79 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2012b. *COSEWIC assessment and status report on the American eel *Anguilla rostrata* in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xii + 109 pp.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2013. *COSEWIC assessment and status report on the Bridle Shiner *Notropis bifrenatus* in Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 30 pp.
- Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 2007. *Cartographie interactive du CPTAQ*. Disponible en ligne à : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=176&no_cache=1. Consultation le 30 mai 2013.
- Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), 2002. *Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux : protection de la vie aquatique, particules totales* Source : *Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement*. 1999. Conseil canadien des ministres de l'environnement, Winnipeg.
- Conseil régional de l'environnement (CRE) Laval et MDDEP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), 2006. *Entente de conservation en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel entre le Conseil régional de l'environnement de Laval et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan*, 15 novembre 2006. 17 pp. + annexes.
- Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, 2011. *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Mauricie*. Trois-Rivières, 378 pp.

- Desroches, J.-F. et I. Picard, 2013. *Poissons d'eau douce du Québec et des Maritimes*. Éditions Michel Quintin, Waterloo (Québec), Canada. 471 pp.
- Équipe de rétablissement de l'alose savoureuse (ERAS), 2001. *Plan d'action pour le rétablissement de l'alose savoureuse (Alosa sapidissima Wilson) au Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune. 27 pp.
- Équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel du Québec (EREACQ). 2008. *Plan de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel (Osmerus mordax) au Québec, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent – mise à jour 2008 à 2012*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec. 29 pp.
- Équipe de rétablissement des cyprinidés et des petits percidés du Québec (ERCPPQ), 2008. *Plan de rétablissement du dard de sable (Ammocrypta pellucida) au Québec 2007 à 2012*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec. 29 pp.
- Équipe de rétablissement du chevalier cuivré du Québec (ERCCQ), 2012. *Plan de rétablissement du chevalier cuivré (Moxostoma hubbsi) au Québec, 2012 à 2017*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec. 55 pp.
- Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) et ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2011. *Entente de reconnaissance de réserve naturelle en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel entre la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la réserve naturelle des Battures-de-Saint-Augustin-de-Desmaures*, 28 octobre 2011. 22 pp. + annexes.
- Gaudreau, N., 2006. *Rapport sur la situation du dard arc-en-ciel (Etheostoma caeruleum) au Québec*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec. 22 pp.
- GéoBase, 2011. *Cartographie interactive du réseau hydro national*. Gouvernement du Canada. Disponible en ligne à : <http://www.geobase.ca/geobase/fr/viewer.jsp>. Consulté le 30 mai 2013.
- Giroux, M., 1997. *Rapport sur la situation de l'éperlan arc-en-ciel (Osmerus mordax) anadrome du sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent au Québec*. Sinfibec pour le ministère de l'Environnement et de la Faune, direction régionale Chaudière-Appalaches, direction régionale du Bas-Saint-Laurent et direction de la faune et des habitats. vii + 52 pp.
- Herbert, D.W.M. et J.C. Merkins, 1961. The effects of suspended solid materials on survival of trout. *International Journal of Air and Water Pollution*. 5:46 à 55.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 1995. *Freshwater Intake End-of-Pipe Fish Screen Guideline*.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2006. *Practitioners Guide to the Risk Management Framework for DFO Habitat Management Staff*. Préparé par le Programme de gestion de l'habitat du poisson. Disponible en ligne à : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/343443.pdf>. Consulté le 25 mars 2014.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2012. *Recovery Strategy for the Copper Redhorse (Moxostoma hubbsi) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. xi+60 pp. .

- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2013a. *Recovery Strategy for the Eastern Sand Darter (Ammocrypta pellucida) in Canada, Quebec Populations [Proposed]*. Species at Risk Act Recovery Strategy Series, Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. viii + 47 pp.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2013b. *Recovery Strategy for the Channel Darter (Percina copelandi) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. viii + 82 pp.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2013c. *Fish Habitat and the Effects of Silt and Sediment*. Disponible en ligne à : <http://www.dsao.net/Resources/DFO%20fact%20sheets/Effects%20of%20Silt%20and%20Sediment.pdf>. Consulté le 20 mars 2014.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2013d. *Measures to Avoid Causing Harm to Fish and Fish Habitat*. Disponible en ligne à : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/measure-mesures/index-eng.html>. Consulté le 25 mars 2014.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2013e. *Timing windows for carrying out work in fish habitat according to Québec administrative regions*. Disponible en ligne à : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/timing-periodes/qc-eng.html#fnb2>. Consulté le 10 juillet 2014.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2013a. *L'eau au Québec : une ressource à protéger*. Gouvernement du Québec. Disponible en ligne à : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/inter.htm>. Consulté le 30 mars 2014.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2013b. *Plan de gestion de la pêche 2013 à 2014*. Gazette officielle du Québec, 27 décembre 2013, 145^e année, n° 52. 38 pp.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2013c. *Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : Synthèse*, étude réalisée par BCDM Conseil inc. Québec. 16 pp.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2009. *Liste des espèces de la faune désignées menacées ou vulnérables et Liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*, gouvernement du Québec. Disponible en ligne à : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>. Consulté le 25 mars 2014.
- Ministère des Ressources naturelles (MRN), 2013. *Couche écoforestière à l'échelle 1/20 000 du 4e programme d'inventaire écoforestier*, gouvernement du Québec.
- Ministère des Ressources naturelles (MRN), Ontario, 2013. *Recovery Strategy for the Cutlip Minnow (Exoglossum maxilingua) in Ontario*. Ontario Recovery Strategy Series, Peterborough (Ontario). vii + 31 pp.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2007. *Base de données topographiques du Québec à l'échelle 1/20 000*, gouvernement du Québec.
- Moisan, M., 1998. *Rapport sur la situation du chevalier de rivière (Moxostoma carinatum) au Québec*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats. 73 pp.

- Moisan, M. et H. Laflamme, 1999. *Rapport sur la situation de l'esturgeon jaune (Acipenser fulvescens) au Québec*. Faune et Parcs Québec, direction de la faune et des habitats, Québec. 68 pp.
- Newcombe, C.P. et J.O.T. Jensen, 1996. Channel suspended sediment and fisheries: a synthesis for quantitative assessment of risk. *North American Journal of Fisheries Management* 16:693-727.
- Office national de l'énergie (ONÉ), 2013. *Memorandum of Understanding between the National Energy Board and Fisheries and Oceans Canada for Cooperation and Administration of the Fisheries Act and the Species at Risk Act Related to Regulating Energy Infrastructure*. Disponible en ligne à : http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/ctsndrgltn/mmrndmndrstndng/fshrcscscnd2013_12_16-eng.html. Consulté le 15 juin 2014.
- Office national de l'énergie (ONÉ), 2014. *Guide de dépôt de l'Office national de l'énergie*, janvier 2014 (2014). Disponible en ligne à : <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/ctsndrgltn/flngmnl/flngmnl-fra.html>. Consultation le 15 juin 2014.
- Paquet, A., I. Picard, F. Caron et S. Roux, 2005. Les mulettes au Québec. *Le Naturaliste canadien* 129 (1) : 78 à 85.
- Reid, S.M., et P.G. Anderson, 2002. Evaluation of isolated watercourse crossings during winter construction along the Alliance pipeline in northern Alberta. *7th International Symposium on Concerns in Right-of-Way Management*. Calgary (Alberta). Elsevier Science. pp. 735 à 742.
- Reid, S.M., S. Stoklosar, S. Metikosh et J. Evans, 2002. Effectiveness of isolated pipeline crossing techniques to mitigate sediment impacts on brook trout streams. *Water Qual. Res. J. Canada* 37(2) : 473 à 488.
- Reid, S.M., F. Ade et S. Metikosh, 2004. Sediment entrainment during pipeline water crossing construction: Predictive models and crossing method comparison. *J. Environ. Eng. Sci.* 3: 81 à 88.
- Robitaille, J., M. Bérubé, A. Gosselin, M. Baril, J. Beauchamp, J. Boucher, S. Dionne, M. Legault, Y. Mailhot, B. Ouellet, P. Sirois, S. Tremblay, G. Trencia, G. Verreault et D. Villeneuve, 2011. *Programme de rétablissement du bar rayé (Morone saxatilis), population de l'estuaire du Saint-Laurent, Canada*. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Ottawa : Pêches et Océans Canada. xi + 52 pp.
- Scott, W.B. et E.J. Crossman, 1985. *Poissons d'eau douce du Canada*. Ministère de l'Environnement, Service des pêches et des sciences de la mer, Ottawa, 1974. xviii+1026 pp.

ANNEXE A

Figure 6-1 Poisson et habitat du poisson

COMPOSANTES DU PROJET / PROJECT COMPONENTS

Zone d'étude régionale (ZER)		Regional assessment area (RAA)
Point de livraison proposé		Proposed delivery point
Tracé proposé (2014-01-29 et 2014-01-30)		Proposed route (2014-01-29 and 2014-01-30)
Station de pompage		Pump station

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES / GEOGRAPHICAL LANDMARKS

Frontière nationale		National boundary
Autoroute		Highway
Route nationale		National road
Établissement amérindien		Indian reserve or settlement
Aéroport international		International airport
Municipalité*		Municipality*
Parc national du Québec		Québec national park
Parc national du Canada		Canada national park

POISSON ET HABITAT DU POISSON / FISH AND FISH HABITAT

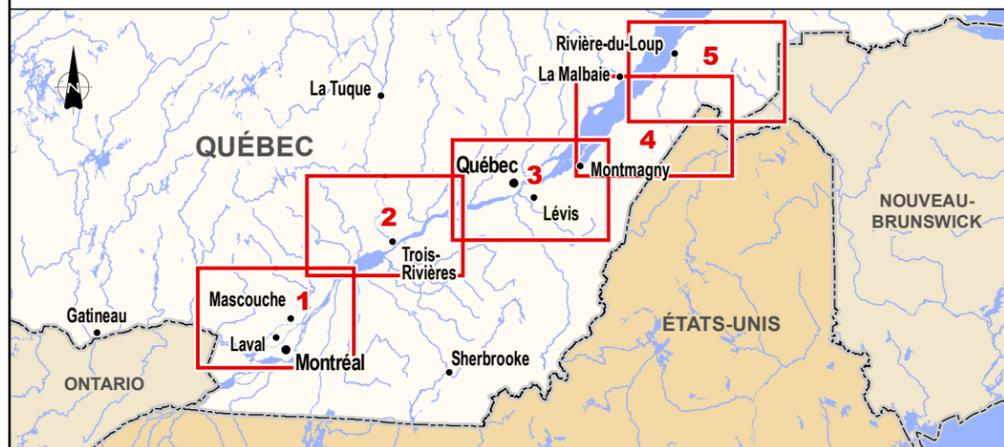
Zone d'occurrence d'espèces ichthyologiques d'intérêt pour la conservation		Occurrence area of fish species of management concern
Zone d'occurrence d'espèces de bivalves d'intérêt pour la conservation		Occurrence area of bivalve species of management concern
Occurrence d'espèces ichthyologiques d'intérêt pour la conservation		Occurrence of fish species of management concern
Occurrence d'espèces ichthyologiques d'intérêt sportif et pour la conservation		Occurrence of sportfish species of management concern

ZONES SENSIBLES / SENSITIVE AREAS

Habitat de fraie et/ou d'alevinage d'espèces ichthyologiques d'intérêt pour la conservation		Spawning and/or rearing habitat of fish species of management concern
Habitat de fraie et/ou d'alevinage d'espèces ichthyologiques d'intérêt sportif		Spawning and/or rearing habitat of sportfish species
Réserve naturelle reconnue		Known nature reserve
Rivière à saumon reconnue		Known salmon river

NOTES / NOTES

À l'extérieur de la ZER, seules les municipalités de plus de 10 000 habitants sont illustrées. * Outside the RAA, only municipalities with more than 10,000 inhabitants are represented.



Plan de localisation / Location Map

SOURCES / REFERENCES

- RNCan (BNDT 250k, hydrographie) 2010.
- MRN (BDGA 1M, réseau routier) 2010.
- MRN (BDGA 1M, découpages administratifs) 2012.
- MRN (BDGA 1M, pôles d'occupation) 2010.
- RNCan (BNDT 50k et 250k, pôles d'occupation) 2010.
- MRN (TRQ 100k, territoires récréatifs) 2010.
- CDPNQ (poisson) 2013.
- MRN (poisson) 2013.
- MDDEFP (aires protégées) 2013.
- MRN (GESTIM, aires protégées) 2013.

**OLÉODUC ÉNERGIE EST
ENERGY EAST PIPELINE**

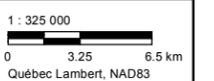


Figure 6-1

**Poisson et habitat du poisson
Fish and Fish Habitat**

Cartographie / Cartography:
Chargé de projet / Project Manager:
Date : 2014-08-04

Anne-Marie Marquis
Claude Veilleux, ing. & agr.
Dossier : 3390-141



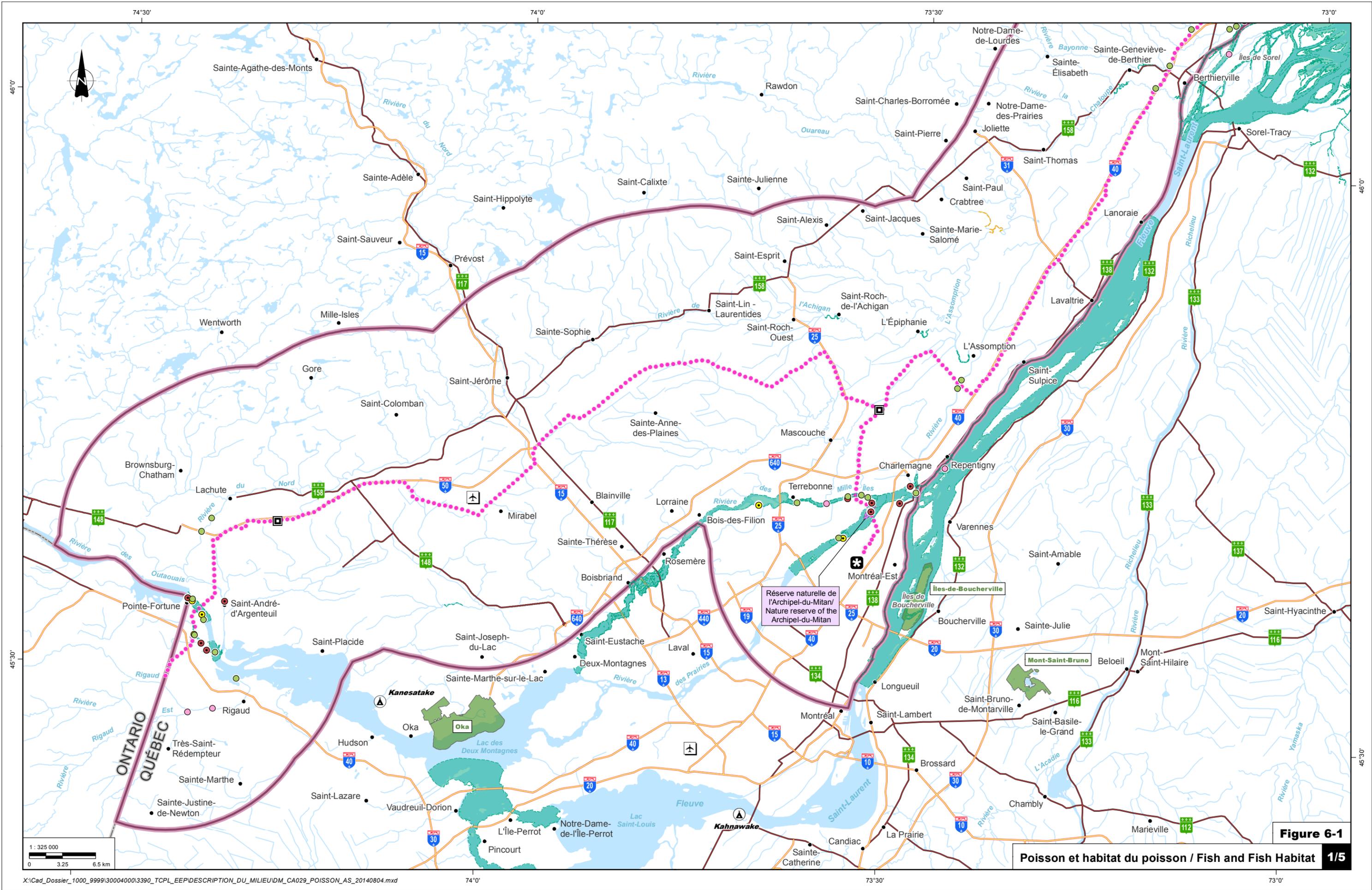


Figure 6-1

Poisson et habitat du poisson / Fish and Fish Habitat 1/5

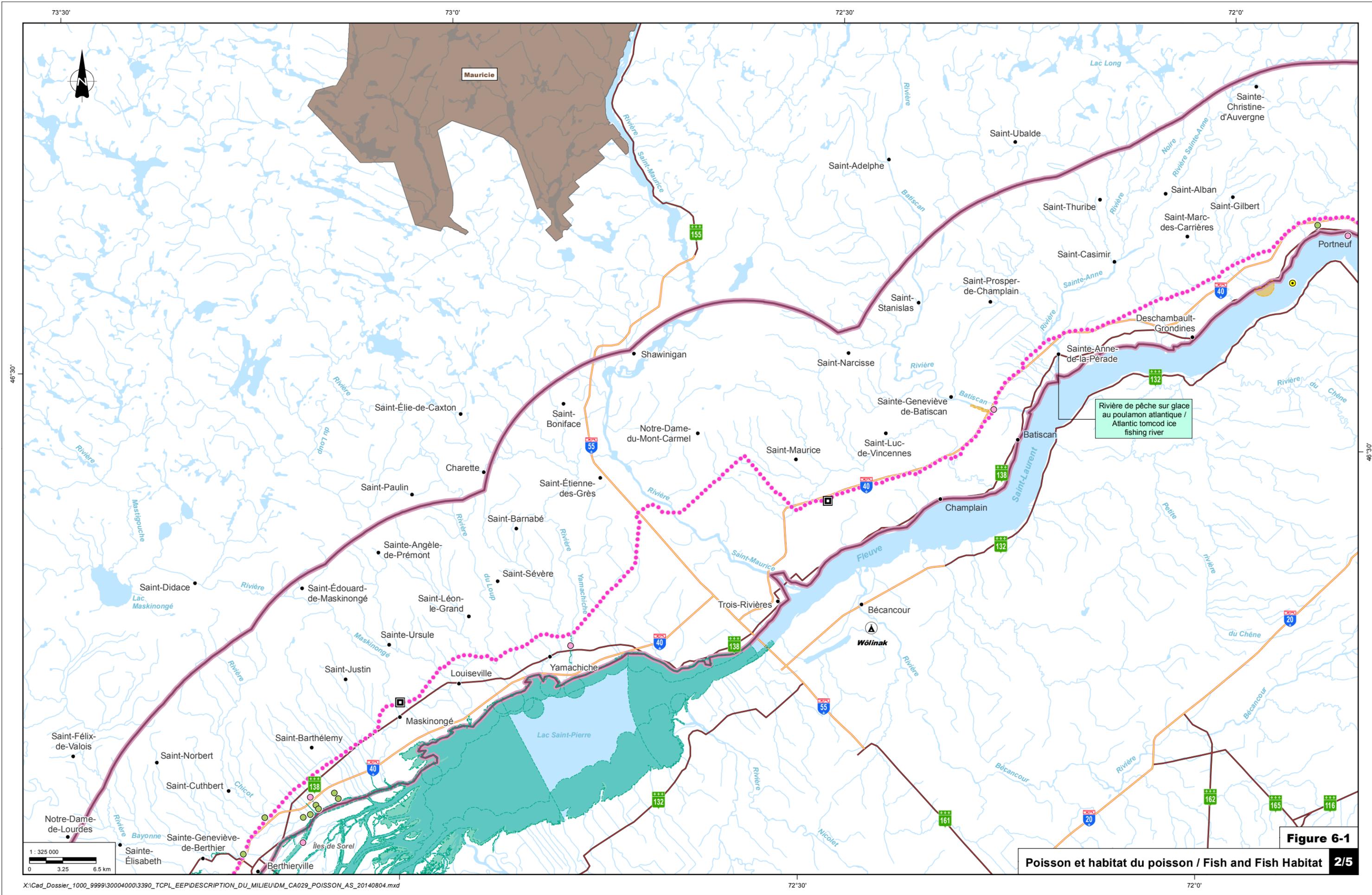


Figure 6-1
Poisson et habitat du poisson / Fish and Fish Habitat 2/5

X:\Cad_Dossier_1000_9999\30004000\3390_TCPL_EEPIDESCRIPTION_DU_MILIEU\DM_CA029_POISSON_AS_20140804.mxd

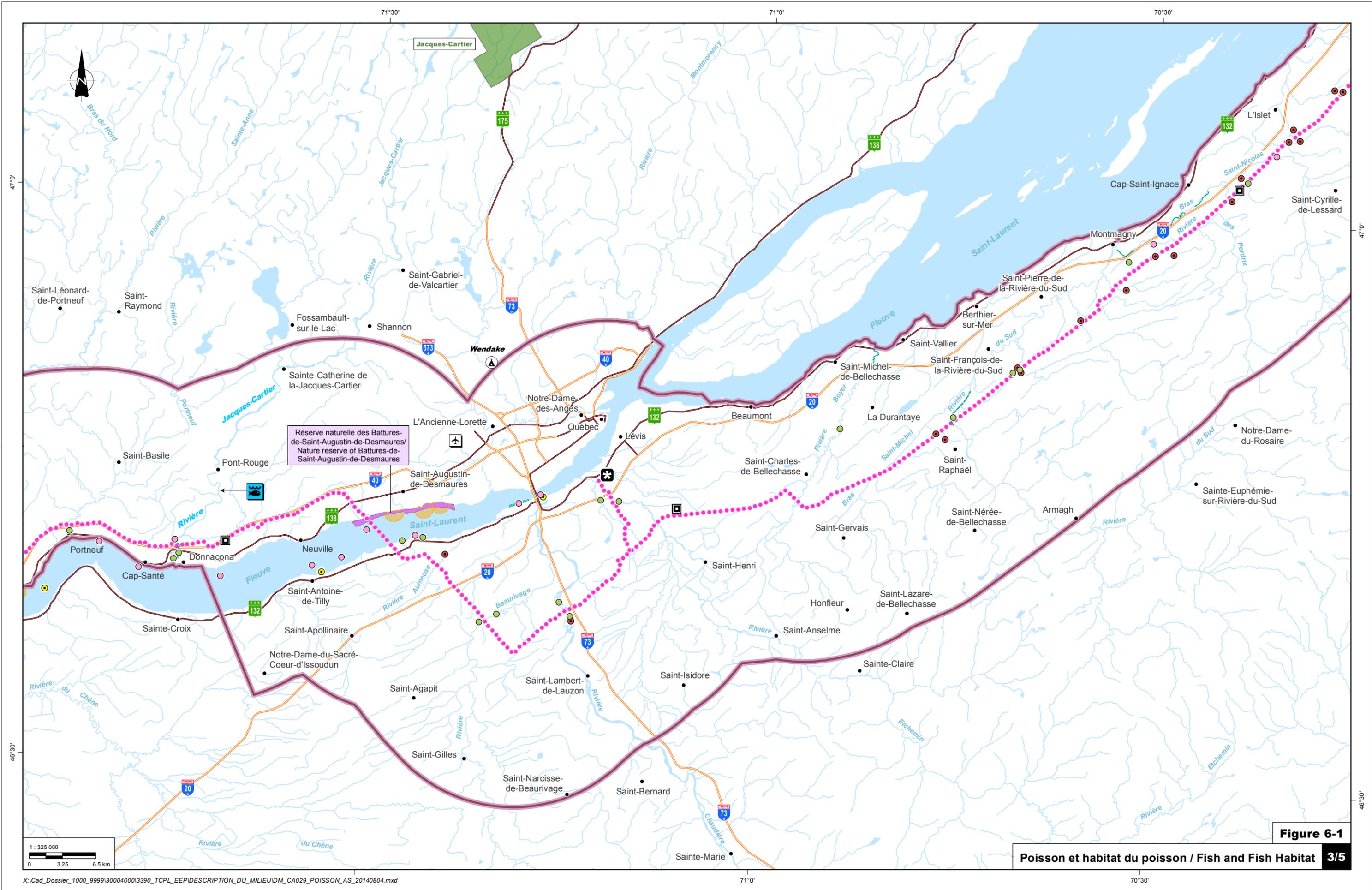


Figure 6-1

Poisson et habitat du poisson / Fish and Fish Habitat 3/5

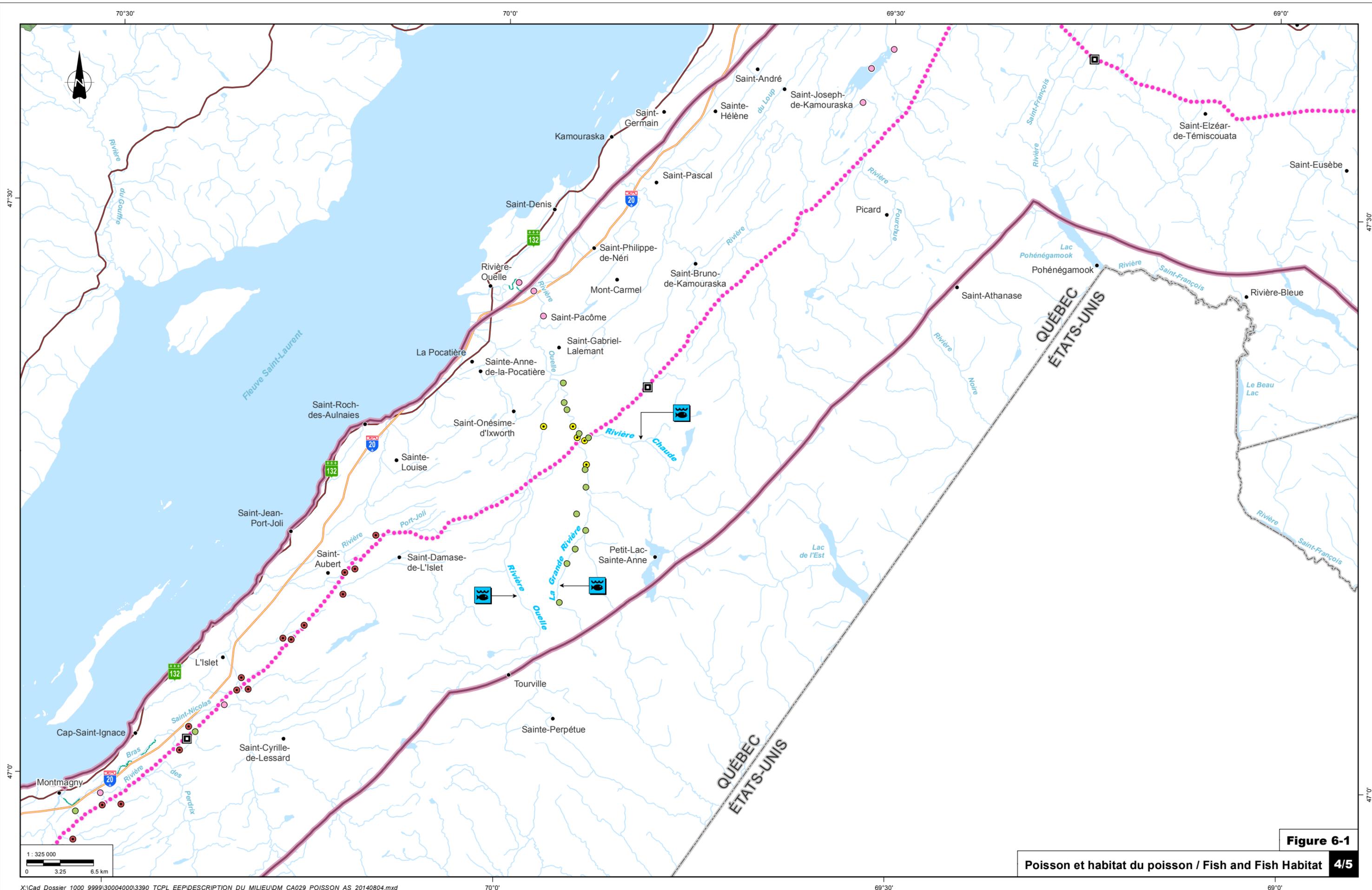


Figure 6-1

Poisson et habitat du poisson / Fish and Fish Habitat 4/5

1 : 325 000
0 3.25 6.5 km

ANNEXE B

Tableau 6-B-1 – Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML003*	Cours d'eau sans désignation	18N E 548224,8538 N 5040743,1167	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	bec-de-lièvre	bec-de-lièvre	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML003A	Cours d'eau sans désignation	18N E 549071,0791 N 5041593,7538	Intermittent	Non navigable	20,0	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML004*	Cours d'eau sans désignation	18N E 549065,6653 N 5041743,9226	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	bec-de-lièvre	bec-de-lièvre	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML004B	Ruisseau à Charette n° 16364	18N E 549099,2478 N 5042494,9738	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	6,0	4,0	0,60	barbotte brune, crapet de roche, fouille-roche zébré, fouille-roche zébré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, ombre de vase	barbotte brune, carpe, chabot tacheté, crapet arlequin, crapet soleil, dard à ventre jaune, épinoche à cinq épines, grand brochet, marigane noire, méné à grosse tête, méné à nageoires rouges, méné émeraude, méné jaune, méné laiton, méné ventre rouge, meunier noir, mullet à cornes, mullet perlé, perchaude, ombre de vase, bec-de-lièvre	méné laiton, bec-de-lièvre	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML005A	Cours d'eau sans désignation	18N E 549149,9688 N 5043513,1728	Intermittent	Non navigable	9,0	1,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML006B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 548763,6951 N 5044223,3681	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML007*	Rivière des Outaouais	18N E 549355,0159 N 5045109,6193	Large, permanent (largeur > 20 m)	Navigable répertorié	À préciser	740,0	18,00	alose savoureuse, barbus de rivière, baret, chevalier rouge, crapet de roche, doré jaune, doré noir, grand brochet, laquaiche argentée, marigane noire, maskinongé, méné à tache noire, perchaude	achigan à grande bouche, achigan à petite bouche, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar blanc, barbotte brune, barbue de rivière, baret, carpe, chat-fou des rapides, chevalier blanc, chevalier jaune, chevalier rouge, chevalier sp., couette, crapet de roche, crapet soleil, doré jaune, doré noir, éperlan arc-en-ciel, esturgeon jaune, fondule barré, fouille-roche zébré, grand brochet, lamproie argentée, laquaiche argentée, lépisosté osseux, lotte, malachigan, marigane noire, maskinongé, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné bleu, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille, meunier noir, meunier rouge, outouche, perchaude, poisson-castor, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, tête rose, truite brune	alose savoureuse, anguille d'Amérique, chat-fou des rapides, éperlan arc-en-ciel, esturgeon jaune, lamproie marine, méné d'herbe, tête rose	Élevée	Du 1er avril au 1er août	Tranchée ouverte
QC-ML007A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 549870,6713 N 5045573,2126	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML008*	Cours d'eau sans désignation	18N E 550618,685 N 5046343,3063	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	épinoche à cinq épines, mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML009	Cours d'eau sans désignation	18N E 550711,2737 N 5047274,9227	Intermittent	Non navigable	30,0	24,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML010	Rivière du Nord	18N E 550691,7128 N 5047426,2187	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	130,0	110,0	2,50	achigan à petite bouche, barbue de rivière, chevalier blanc, crapet de roche, doré jaune, grand brochet, malachigan, maskinongé	achigan à grande bouche, achigan à petite bouche, anguille d'Amérique, barbotte brune, barbue de rivière, baret, carpe, chevalier jaune, chevalier rouge, couette, crapet de roche, crapet soleil, doré jaune, doré noir, épinoche à cinq épines, fouille-roche gris, fouille-roche zébré, grand brochet, laquaiche argentée, lépisosté osseux, lotte, malachigan, marigane noire, maskinongé, méné à grosse tête, méné à menton noir, méné à museau arrondi, méné à museau noir, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné pâle, meunier noir, meunier rouge, mullet à cornes, naseux des rapides, ombre de fontaine, omisco, outouche, perchaude, poisson-castor, raseux-de-terre noir, truite arc-en-ciel, truite brune, ombre de vase	anguille d'Amérique, fouille-roche gris, méné d'herbe	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML011*	Ruisseau Bradley-Saint-Jacques n° 8399	18N E 550579,309 N 5048380,1685	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML012*	Ruisseau Rodger-Bradley n° 8399	18N E 550542,8328 N 5048677,6907	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML013*	Cours d'eau sans désignation	18N E 550527,5294 N 5048802,3138	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML014*	Cours d'eau sans désignation	18N E 550417,3018 N 5049695,5626	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML015*	Cours d'eau sans désignation	18N E 550314,9016 N 5050531,6228	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML018*	Ruisseau Geneva n° 8399	18N E 550265,2055 N 5050921,6435	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML019*	Ruisseau Saint-André-Saint Jérusalem n° 4034	18N E 550237,966 N 5051146,4536	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	épineche à cinq épines, méné bleu, mulet à cornes, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML020	Ruisseau Saint-André-Saint Jérusalem n° 4034	18N E 550492,3524 N 5052035,5019	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	10,0	1,5	0,50	épineche à cinq épines, méné à grosse tête, méné d'argent, méné ventre rouge, mulet à cornes, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML021*	Ruisseau Saint-André-Saint Jérusalem n° 4034	18N E 550790,7494 N 5052092,3688	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	épineche à cinq épines, méné à grosse tête, méné ventre citron, méné ventre rouge, mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML021A*	Walker n° 7522	18N E 552208,7809 N 5053299,5043	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML022	Ruisseau Strong n° 7543	18N E 554456,6452 N 5054032,4439	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	12,7	3,3	0,50	cyprin sp., épineche à cinq épines, méné ventre citron, méné ventre rouge, mulet à cornes, mulet perlé, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML022B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 555074,0236 N 5054091,467	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML022C*	Ruisseau Vide-Sac n° 2923	18N E 555712,0054 N 5054199,7751	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML023*	Ruisseau Vide-Sac n° 2923	18N E 555796,5779 N 5054263,9503	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML023A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 557074,5862 N 5054449,9909	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML024	Branche n° 20 de la rivière Noire n° 7543	18N E 558797,6902 N 5055136,4074	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Non navigable	10,4	2,4	0,60	épineche à cinq épines, méné à grosse tête, méné ventre rouge, meunier noir, mulet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML026*	Cours d'eau sans désignation	18N E 559970,6944 N 5055591,8012	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML027A	Cours d'eau sans désignation	18N E 561587,4909 N 5056769,701	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,5	1,5	0,20	épineche à cinq épines, mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML028A	Cours d'eau sans désignation	18N E 561705,8133 N 5056867,9254	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,6	0,8	0,20	épineche à cinq épines, mulet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML029	Silverson n° 13080	18N E 561985,7386 N 5057095,8357	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,5	1,0	0,10	épineche à cinq épines, mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML031	Branche n° 2 du c.d. Poirier n° 15022	18N E 563082,3247 N 5057844,6519	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Non navigable	40,0	15,0	1,00	barbotte brune, épineche à cinq épines, méné à grosse tête, méné d'argent, méné ventre rouge, mulet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML032	Poirier n° 15022	18N E 563401,7128 N 5058031,0974	Intermittent	Non navigable	8,9	0,9	0,15	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML034	Ruisseau Bertrand n° 15015	18N E 565318,6547 N 5058798,911	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,0	2,0	0,70	épineche à cinq épines, méné à grosse tête, méné d'argent, méné ventre rouge, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML034A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 566604,9805 N 5058964,9519	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML035*	Ruisseau Morand n° 7689	18N E 566864,1524 N 5058998,4051	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML035A	Branche n° 1 du ruisseau Henri-Giroux n° 1239	18N E 568469,468 N 5058955,1054	Intermittent	Non navigable	6,5	2,0	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML036A*	Deschambault n° 10453	18N E 569163,7117 N 5058040,2618	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML036B*	Deschambault n° 10453	18N E 569469,3438 N 5057620,4958	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML037B*	Ruisseau Henri-Giroux n° 1239	18N E 570334,4306 N 5057502,4442	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML037C*	Cours d'eau sans désignation	18N E 570542,6197 N 5057474,023	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML037D*	Louis-Rodrigue n° 13293	18N E 570743,5187 N 5057446,5962	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML038A*	Huot n° 5670	18N E 572044,3575 N 5057218,8399	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	6,0	À préciser	À préciser	cyprin sp., doré jaune, doré noir, épine à cinq épines, fondule barré, méné à grosse tête, méné à menton noir, méné à tache noire, méné d'argent, méné pâle, meunier noir, meunier sp., mulet à cornes, mulet perlé, raseux-de-terre noir, ombre de vase	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML038B*	Ruisseau Meunier n° 6983	18N E 572648,5284 N 5057207,6383	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML039A*	Lecompte n° 4934	18N E 576668,8838 N 5057739,8397	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épine à cinq épines, méné à tache noire	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML040A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 577712,8598 N 5058811,4769	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML042A*	Lachaine n° 1624 ou branche n° 5 de la rivière Sainte-Marie n° 1624	18N E 578497,6508 N 5059617,0362	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML042B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 578640,7184 N 5059763,8875	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML043A*	Nantel n° 1624 ou branche n° 3 de la rivière Sainte-Marie n° 1624	18N E 579285,1823 N 5060425,3864	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	6,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML044A*	Cyr n° 1624 ou branche n° 2 de la rivière Sainte-Marie n° 1624	18N E 579766,0351 N 5060918,9398	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML044B*	Rivière Sainte-Marie n° 1624	18N E 579797,0158 N 5060966,5619	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML045A*	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 580638,1825 N 5062621,5712	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML045B*	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 580555,0666 N 5063312,4774	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML046A*	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 580736,9686 N 5063634,7703	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML047A	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 580954,7028 N 5063893,4549	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,1	1,2	0,10	épine à cinq épines, mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML047B*	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 581290,9092 N 5064400,7103	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML049A*	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 581840,3424 N 5065002,1897	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML050*	Ruisseau Corbeil n° 104	18N E 582568,2012 N 5065792,7485	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML051	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 582928,9456 N 5066184,0335	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,6	2,8	0,30	épine à cinq épines, meunier noir, mulet perlé, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML052	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 583186,5782 N 5066481,2061	Intermittent	Non navigable	5,5	3,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML053	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 583705,5165 N 5067044,6521	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	2,5	0,40	crapet soleil, fouille-roche zébré, méné à museau noir, méné ventre citron, mulet à cornes, naseux des rapides	Aucune	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML054	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 584427,0877 N 5066865,4845	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,0	1,3	0,50	dard à ventre jaune, mulet à cornes, mulet perlé, naseux des rapides, ombre de vase	Aucune	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML055	Branche de la rivière Saint-Pierre n° 8712	18N E 584940,8823 N 5066900,9336	Intermittent	Non navigable	4,9	2,8	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML056A	Cours d'eau sans désignation	18N E 585141,3407 N 5067018,8724	Intermittent	Non navigable	5,6	1,0	0,10	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML056B	Branche du ruisseau Hogue-Therrien n° 13642	18N E 585285,2753 N 5067147,7696	Intermittent	Non navigable	4,0	0,7	0,04	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML056	Branche du ruisseau Hogue-Therrien n° 13642	18N E 585493,5564 N 5067355,8278	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,7	0,7	0,03	mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML057	Cours d'eau sans désignation	18N E 585562,5513 N 5067424,7486	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,4	1,2	0,10	mulet perlé, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML058*	Cours d'eau sans désignation	18N E 586022,486 N 5067827,3954	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	10,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée ouverte
QC-ML058A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 586160,4 N 5067940,863	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML059*	Ruisseau Hogue-Therrien n° 13642	18N E 586428,6521 N 5068165,3094	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML060*	Cours d'eau sans désignation	18N E 586609,5537 N 5068317,6667	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML060A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 586697,7653 N 5068391,959	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML060B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 586831,6097 N 5068507,0441	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML061*	Cours d'eau sans désignation	18N E 586955,3309 N 5068630,755	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML061A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 587138,9915 N 5068814,3993	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML061B	Cours d'eau sans désignation	18N E 587332,7324 N 5069008,1217	Intermittent	Non navigable	5,0	< 5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML062	Cours d'eau sans désignation	18N E 587392,9645 N 5069071,4579	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,0	0,7	0,05	épinoc à cinq épines, mulet à cornes, mulet perlé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML063	Cours d'eau sans désignation	18N E 587453,1346 N 5069134,7287	Intermittent	Non navigable	4,8	0,8	0,02	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML064*	Cours d'eau sans désignation	18N E 587656,0249 N 5069348,0734	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML064A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 587873,0338 N 5069571,0081	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML065*	Cours d'eau sans désignation	18N E 587973,4652 N 5069666,6012	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML066*	Cours d'eau sans désignation	18N E 588018,9096 N 5069709,8562	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML066A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 588145,2677 N 5069830,1263	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML066B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 588273,4768 N 5069953,2407	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML067*	Cours d'eau sans désignation	18N E 588711,1309 N 5070389,9854	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	8,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée ouverte
QC-ML067A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 588767,4527 N 5070444,9598	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML068*	Cours d'eau sans désignation	18N E 588893,3921 N 5070567,8862	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML068A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 589025,6382 N 5070696,9678	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML069*	Cours d'eau sans désignation	18N E 589236,4989 N 5070901,5145	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML070*	Cours d'eau sans désignation (verbalisé)	18N E 589323,2996 N 5070985,4975	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML070A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 589897,486 N 5071522,1676	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML070D*	Cours d'eau sans désignation	18N E 590443,8281 N 5071973,5785	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML070E*	Cours d'eau sans désignation	18N E 590877,6488 N 5072291,092	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML070B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 591909,4611 N 5072589,6106	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML070C*	Cours d'eau sans désignation	18N E 592467,4579 N 5072750,3508	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML071A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 593023,3385 N 5072842,3658	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML072A	Cours d'eau sans désignation	18N E 593606,147 N 5073025,0584	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,9	0,7	0,30	méné à grosse tête, mulot à cornes, mulot perlé, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML072B	Cours d'eau sans désignation	18N E 594311,162 N 5073094,9423	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,1	0,5	0,05	ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML073A*	Cours d'eau sans désignation	18NE 594842,882N 5073160,8747	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML074A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 595235,8811 N 5073294,5682	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML074B	Cours d'eau sans désignation	18N E 595785,946 N 5073487,1928	Intermittent	Non navigable	6,3	2,5	0,15	épineche à cinq épines	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML074C	Cours d'eau sans désignation	18N E 595850,2402 N 5073509,9978	Intermittent	Non navigable	4,0	0,7	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML075A	Cours d'eau sans désignation	18N E 596321,6545 N 5073548,5034	Intermittent	Non navigable	5,0	1,4	0,03	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML076A	Cours d'eau sans désignation	18N E 596662,5918 N 5073513,3497	Intermittent	Non navigable	3,5	1,2	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML076B*	Therrien-Lamoureux n° 7377	18N E 597300,6673 N 5073307,7696	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML077A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 598447,764 N 5072913,3986	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	1,0	À préciser	crapet de roche, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, mulot à cornes, naseux des rapides, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML077C*	Cours d'eau sans désignation	18N E 600175,5665 N 5072415,4721	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML077D*	Branche n° 9 du c.d. Laplaine n° 25	18N E 600555,3036 N 5072297,1395	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML078*	Cours d'eau sans désignation	18N E 600978,86 N 5072287,8226	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML078A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 601309,8992 N 5072166,0485	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML079*	Ruisseau Allard-Rochon n° 10475	18N E 602194,0759 N 5071828,8511	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML080*	Ruisseau Gariépy-Gagnon n° 10534	18N E 604634,3186 N 5072820,7878	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML081A*	Ruisseau Allard-Perreault n° 12424	18N E 605541,6304 N 5073466,1604	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML081B*	Ruisseau Perreault-Guibault n° 5116	18N E 606399,1562 N 5074173,9606	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML082A*	Ruisseau Allard-Trudel n° 5116	18N E 607125,3891 N 5074667,2156	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML082B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 608966,5299 N 5074267,5547	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML082C*	Cours d'eau sans désignation	18N E 608985,0779 N 5074241,9423	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML083A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 609306,3777 N 5073638,4397	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML083B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 609439,5507 N 5073356,0702	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML084A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 609647,1106 N 5072915,9765	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML084B*	Ruisseau des Grandes Prairies n° 3131	18N E 610148,2325 N 5071806,2766	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML085A*	Branche n° 20 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 610499,827 N 5071129,434	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML086A*	Branche n° 15 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 611737,2449 N 5070968,3309	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML086B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 612024,3187 N 5070925,7695	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML087A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 612699,4834 N 5070715,0956	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML087B*	Cours d'eau de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 613056,238 N 5070664,0811	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	6,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML088A*	Branche n° 11 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 613236,0673 N 5070579,1494	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML088B*	Branche n° 11 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 613386,4147 N 5070449,4466	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML088C*	Branche n° 11 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 613584,8189 N 5070428,6488	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000A1*	Branche n° 11 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 614145,6328 N 5070262,3253	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000A2*	Cours d'eau sans désignation	18N E 613974,417 N 5070094,2456	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000A3*	Branche n° 16 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 613736,3121 N 5069860,1813	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000AA*	Branche n° 17 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 613559,819 N 5069688,0983	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000AB*	Cours d'eau sans désignation	18N E 613262,4018 N 5069396,5595	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000AC*	Cours d'eau sans désignation	18N E 613202,4069 N 5069337,567	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000AD*	Cours d'eau sans désignation	18N E 613029,9622 N 5069168,7121	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-LM000AE*	Branche n° 18 du c.d. de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 612795,5648 N 5068938,9438	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000AF*	Cours d'eau sans désignation	18N E 612439,1862 N 5068589,5998	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 612419,6631 N 5067769,5544	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM000C*	Cours d'eau sans désignation	18N E 612393,5678 N 5067241,2764	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM001*	Cours d'eau sans désignation	18N E 612382,9943 N 5066982,8636	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM002*	Cours d'eau sans désignation	18N E 612375,3039 N 5066794,9134	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM003*	Ruisseau Saint-Charles n° 10536	18N E 612355,3085 N 5066311,8726	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM004*	Cours d'eau sans désignation	18N E 612354,8813 N 5066300,8171	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM005*	Ruisseau Saint-Charles n° 10536	18N E 612298,6712 N 5064901,4906	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM008A	Cours d'eau sans désignation	18N E 612336,2447 N 5064744,8848	Éphémère	Non navigable	5,4	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-LM009	Cours d'eau des Quarante n° 10536	18N E 612410,7226 N 5064393,1099	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,5	0,6	0,05	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM010	Branche des Terres Noires n° 10536	18N E 612385,8125 N 5063713,8689	Intermittent	Non navigable	6,8	2,4	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM011	Grande Coulée n° 10536	18N E 612376,1227 N 5063462,2832	Intermittent	Non navigable	9,3	3,8	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM012	Embranchement Thouin n° 10536	18N E 612364,6437 N 5063159,4037	Intermittent	Non navigable	9,6	3,1	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM013	Petite Coulée n° 10536	18N E 612339,7297 N 5062517,4092	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,2	2,9	0,70	barbotte brune, carpe, crapet soleil, épioche à cinq épines, fondule barré, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné bleu, méné ventre rouge, meunier noir, mullet à cornes, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM014	Branche Venne n° 10536	18N E 612330,7155 N 5062283,3776	Intermittent	Non navigable	7,6	1,6	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM014A	Cours d'eau sans désignation	18N E 612324,1064 N 5062111,7916	Intermittent	Non navigable	10,3	1,5	0,03	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Sans tranchée
QC-LM015	Rivière des Mille Îles	18N E 612322,0901 N 5061785,5108	Large, permanent (largeur > 20 m)	Navigable répertorié	À préciser	240,0	2,00	achigan à petite bouche, baret, chevalier rouge, doré jaune, doré noir, grand brochet, laquaiche argentée, mullet à cornes	achigan à grande bouche, achigan à petite bouche, alose à gésier, alose savoureuse, anguille d'Amérique, barbotte brune, barbue de rivière, carpe, chevalier blanc, chevalier cuivré, chevalier de rivière, chevalier jaune, chevalier rouge, chevalier sp., couette, crapet de roche, crapet soleil, crayon-d'argent, cyprin sp., dard à ventre jaune, dard barré, dard de sable, doré jaune, doré noir, éperlan arc-en-ciel, épioche à cinq épines, esturgeon jaune, fondule barré, fouille-roche zébré, grand brochet, grand corégone, laquaiche argentée, lépisosté osseux, lotte, marigane noire, maskinongé, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à museau noir, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné bleu, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille, méné pâle, méné ventre rouge, meunier noir, meunier rouge, meunier sp., mullet à cornes, naseux des rapides, omisco, outouche, perchaude, poisson-castor, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, truite arc-en-ciel, truite brune, ombre de vase	alose savoureuse, anguille d'Amérique, chevalier cuivré, chevalier de rivière, dard de sable, éperlan arc-en-ciel, esturgeon jaune, méné d'herbe	Élevée	Du 15 octobre au 15 juillet	Sans tranchée
QC-LM016*	Branche n° 1 du c.d. Mignerons	18N E 613013,5417 N 5061112,0106	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-LM017*	Cours d'eau sans désignation	18N E 613436,2443 N 5060984,562	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM018*	Cours d'eau sans désignation	18N E 613477,6735 N 5060972,0706	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM019*	Cours d'eau sans désignation	18N E 613548,9107 N 5060934,7781	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LM020*	Cours d'eau sans désignation	18N E 613634,1364 N 5060775,855	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Sans tranchée
QC-LM021	Rivière des Prairies	18N E 613762,3819 N 5060536,7331	Large, permanent (largeur > 20 m)	Navigable répertorié	À préciser	265,0	9,00	achigan à petite bouche, chevalier blanc, chevalier rouge, cyprin sp., doré jaune, fondule barré, grand brochet, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à tache noire, méné bleu, méné jaune, méné paille, méné pâle, raseux-de-terre noir ou gris	achigan à grande bouche, achigan à petite bouche, alose savoureuse, anguille d'Amérique, barbotte brune, barbue de rivière, baret, brochet maillé, carpe, chabot tacheté, chat-fou des rapides, chevalier blanc, chevalier jaune, chevalier rouge, couette, crapet de roche, crapet soleil, crayon-d'argent, dard à ventre jaune, doré jaune, doré noir, esturgeon jaune, fondule barré, fouille-roche zébré, gaspareau, grand brochet, lamproie argentée, lamproie du Nord, laquache argentée, lépisosté osseux, lotte, malachigan, marigane noire, maskinongé, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille, méné pâle, meunier noir, meunier rouge, mulet à cornes, naseux des rapides, omble de fontaine, omisco, outouche, perchaude, poisson-castor, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, tête rose, touladi, truite arc-en-ciel, truite brune, ombre de vase	alose savoureuse, anguille d'Amérique, brochet maillé, chat-fou des rapides, esturgeon jaune, lamproie argentée, lamproie du Nord, méné d'herbe, tête rose	Élevée	Du 1er janvier au 15 juillet	Sans tranchée
QC-LM022*	Cours d'eau sans désignation (île du Mitan)	18N E 614007,2406 N 5060080,1072	Intermittent	Non navigable	À préciser		À préciser	À préciser	grand brochet, perchaude	Aucune	Élevée	Du 1er janvier au 15 juillet	Sans tranchée
QC-LM023	Rivière des Prairies	18N E 614149,3832 N 5059814,8567	Large, permanent (largeur > 20 m)	Navigable répertorié	À préciser	340,0	12,00	achigan à petite bouche, carpe, chevalier blanc, chevalier rouge, chevalier sp., cyprin sp., dard barré, doré jaune, méné à museau arrondi, méné bleu, méné émeraude, méné paille, méné pâle, perchaude, raseux-de-terre noir ou gris	achigan à grande bouche, achigan à petite bouche, alose savoureuse, anguille d'Amérique, barbotte brune, barbue de rivière, baret, brochet maillé, carpe, chabot tacheté, chat-fou des rapides, chevalier blanc, chevalier jaune, chevalier rouge, couette, crapet de roche, crapet soleil, crayon-d'argent, dard à ventre jaune, doré jaune, doré noir, esturgeon jaune, fondule barré, fouille-roche zébré, gaspareau, grand brochet, lamproie argentée, lamproie du Nord, laquache argentée, lépisosté osseux, lotte, malachigan, marigane noire, maskinongé, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille, méné pâle, meunier noir, meunier rouge, mulet à cornes, naseux des rapides, omble de fontaine, omisco, outouche, perchaude, poisson-castor, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, tête rose, touladi, truite arc-en-ciel, truite brune, ombre de vase	alose savoureuse, anguille d'Amérique, brochet maillé, chat-fou des rapides, esturgeon jaune, lamproie argentée, lamproie du Nord, méné d'herbe, tête rose	Élevée	Du 1er janvier au 15 juillet	Sans tranchée
QC-ML103B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 614521,8591 N 5070779,7991	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML103C*	Cours d'eau sans désignation	18N E 614533,3747 N 5071130,6139	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML104*	Cours d'eau de la Cabane Ronde n° 3132	18N E 614544,0574 N 5071456,0581	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	6,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML104A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 614877,7114 N 5072839,6152	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML106*	Cours d'eau sans désignation	18N E 617814,3935 N 5076155,313	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML106C*	Branche n° 1 du ruisseau des Terres Noires n° 15230	18N E 618593,7688 N 5076212,3536	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML106B*	Ruisseau des Terres Noires n° 15230	18N E 618679,9517 N 5076133,4666	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML107*	Ruisseau Zoël-Payette n° 5164	18N E 619301,1971 N 5075538,7537	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	achigan à petite bouche, épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, mulet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML108	Grand Fossé des Terres Noires n° 4119	18N E 620409,155 N 5074507,6877	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,0	4,1	0,15	épinoche à cinq épines, mulot à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML108A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 621331,8773 N 5073577,4884	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML109*	Cours d'eau sans désignation	18N E 621391,6483 N 5073548,8347	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML110	Rivière L'Assomption	18N E 621578,9291 N 5073407,8269	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	100,0	À préciser	barbue de rivière, baret, catostomidé sp., centrarchidé sp., chevalier rouge, crapet de roche, cyprin sp., fouille-roche zébré, laquaiche argentée sp., méné à museau arrondi, méné bleu, méné paille, méné paille ou méné pâle, méné pâle, omisco, perchaude, percidé sp., raseux-de-terre noir ou gris	achigan à petite bouche, alose à gésier, alose savoureuse, anguille d'Amérique, barbotte brune, barbue de rivière, carpe, chevalier blanc, chevalier jaune, chevalier rouge, couette, crapet arlequin, crapet de roche, crapet soleil, dard de sable, doré jaune, doré noir, épinoche à cinq épines, esturgeon jaune, fouille-roche gris, fouille-roche zébré, grand brochet, lamproie argentée, lamproie marine, laquaiche argentée, lépisosté osseux, lotte, maskinongé, méné à museau arrondi, méné à museau noir, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné bleu, méné d'argent, méné émeraude, méné jaune, méné paille, méné pâle, meunier noir, meunier rouge, mulot à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, omisco, ouitouche, perchaude, poisson-castor, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, truite arc-en-ciel, truite brune	alose savoureuse, anguille d'Amérique, dard de sable, esturgeon jaune, fouille-roche gris, lamproie argentée	Élevée	Du 15 avril au 1er août	Sans tranchée
QC-ML112A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 623331,8624 N 5073139,1517	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML113A*	Branche n° 1 du c.d. April-Chevalier n° 5570	18N E 623556,7228 N 5073535,1143	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML115A	Cours d'eau sans désignation	18N E 623892,8436 N 5074070,7661	Intermittent	Non navigable	8,3	0,6	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML116	Cours d'eau sans désignation	18N E 624172,591 N 5074266,3763	Intermittent	Non navigable	3,4	0,3	0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML118	La Grande Débouche n° 5022	18N E 624353,9938 N 5074605,3869	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	9,0	0,6	0,20	épinoche à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML119*	Cours d'eau sans désignation	18N E 624989,5639 N 5075860,6082	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML120	Cours d'eau sans désignation	18N E 625351,7317 N 5076651,4387	Intermittent	Non navigable	2,9	0,6	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML121	Cours d'eau sans désignation	18N E 625484,5369 N 5076905,6152	Intermittent	Non navigable	5,0	1,8	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML121A*	Ruisseau Tortueux n° 5562	18N E 625600,7501 N 5077171,5633	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML122	Cours d'eau sans désignation	18N E 626777,7735 N 5079904,445	Éphémère	Non navigable	1,9	1,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML124	Branche n° 14 du ruisseau du Point du Jour n° 1245 ou Lachance n° 7662	18N E 626962,5212 N 5080325,3543	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	11,5	2,6	0,70	épinoche à cinq épines, méné bleu, ombre de vase	carpe, chevalier blanc, crapet de roche, meunier noir, ouitouche	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML125	Branche n° 14 du ruisseau du Point du Jour n° 1245 ou ruisseau Lachance n° 7662	18N E 627347,346 N 5081195,9334	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	13,0	1,4	0,40	épinoche à cinq épines, méné bleu, méné ventre rouge, ombre de vase	carpe, chevalier blanc, crapet de roche, meunier noir, ouitouche	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML125B	Cours d'eau non désigné	18N E 627636,2355 N 5081849,3211	Intermittent	Non navigable	9,0	4,0	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML126	Branche n° 1 de la rivière Saint-Antoine n° 1244	18N E 628617,7802 N 5084067,6606	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,8	1,4	0,20	épinoche à cinq épines, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML127	Cours d'eau sans désignation	18N E 628664,4853 N 5084173,8932	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,5	1,4	0,15	épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML128	Cours d'eau sans désignation	18N E 628778,7788 N 5084434,0745	Intermittent	Non navigable	4,0	1,7	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML129	Branche n° 2 de la rivière Saint-Antoine n° 1244	18N E 628932,3656 N 5084782,8586	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	2,0	1,0	0,40	épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML130	Branche n° 3 de la rivière Saint-Antoine n° 1244	18N E 629159,4716 N 5085296,8279	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	1,0	0,40	épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML131	Branche n° 4 de la rivière Saint-Antoine n° 1244	18N E 630668,7743 N 5087426,8902	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,5	1,5	0,20	crapet soleil, épinoche à cinq épines, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML131A	Cours d'eau sans désignation	18N E 631095,8258 N 5088257,2258	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	2,2	1,0	0,90	épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML131B	Cours d'eau sans désignation	18N E 631499,9783 N 5088828,9647	Intermittent	Non navigable	9,0	0,5	0,02	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML132*	Branche n° 6 de la rivière Saint-Jean n° 1244	18N E 632742,7158 N 5090478,591	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	grand brochet, perchaude	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML133*	Cours d'eau sans désignation	18N E 632731,923 N 5090780,4257	Étang	Non navigable	À préciser	26,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML134*	Cours d'eau sans désignation	18N E 634250,1595 N 5093221,8501	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML135	Branche n° 1 de la rivière Saint-Jean n° 1244	18N E 634701,2054 N 5095505,9977	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	11,4	2,2	0,30	épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, ombre de vase	cyprin sp., grand brochet, méné jaune, perchaude, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML135A	Cours d'eau sans désignation	18N E 636533,148 N 5100348,7295	Intermittent	Non navigable	2,0	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML135B	Cours d'eau sans désignation	18N E 636641,1899 N 5100573,3251	Intermittent	Non navigable	4,0	1,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML136	Branche n° 4 de la rivière Saint-Joseph n° 3671	18N E 636980,0388 N 5101170,1285	Intermittent	Non navigable	10,0	1,6	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML137	Rivière Saint-Joseph n° 3671	18N E 637203,3427 N 5101573,0291	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	15,0	10,0	2,00	épinoche à cinq épines, méné à nageoires rouges, méné ventre rouge, meunier noir, mullet perlé, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	épinoche à cinq épines, méné à museau arrondi, méné à museau noir, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, outouche, raseux-de-terre noir, ombre de vase	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée ouverte
QC-ML138*	Rivière La Chaloupe n° 4571	18N E 638258,9453 N 5103738,3888	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	13,0	À préciser	À préciser	bec-de-lièvre, carpe, chevalier rouge, crapet de roche, crapet soleil, épinoche à cinq épines, fouille-roche zébré, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à museau noir, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille, méné pâle, méné ventre rouge, meunier noir, mullet à cornes, mullet perlé, naseux des rapides, omisco, outouche, perchaude, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, tête rose, ombre de vase	bec-de-lièvre, méné d'herbe, tête rose	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML139	Cours d'eau sans désignation	18N E 639085,728 N 5105486,6835	Intermittent	Non navigable	4,0	1,8	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML139A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 639172,3519 N 5105651,8424	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML140	Rivière Bayonne	18N E 639414,1749 N 5106251,7978	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	25,0	3,00	barbue de rivière, baret, chevalier rouge, doré noir, grand brochet, méné à museau arrondi, méné à tache noire, méné bleu, méné jaune, méné pâle, perchaude, percidé sp., raseux-de-terre noir ou gris	achigan à petite bouche, alose à gésier, barbotte brune, bec-de-lièvre, chevalier blanc, crapet de roche, crapet soleil, doré jaune, doré noir, épinoche à cinq épines, épinoche à trois épines, fouille-roche gris, fouille-roche zébré, gaspareau, grand brochet, laquaiche argentée, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné bleu, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille, méné pâle, méné ventre rouge, meunier noir, meunier rouge, mullet à cornes, naseux des rapides, omble de fontaine, omisco, outouche, perchaude, raseux-de-terre noir, tête rose, truite arc-en-ciel, truite brune	bec-de-lièvre, fouille-roche gris, méné d'herbe, tête rose	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML141	Des Terres Noires n° 15113	18N E 639557,3297 N 5106962,2112	Intermittent	Non navigable	11,0	1,3	0,35	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML142	Cours d'eau Marais des Bois n° 3611	18N E 640022,69 N 5108045,8348	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	11,5	4,0	1,00	centrarchidé sp., dard barré, méné bleu, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, omisco, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML143	Branche n° 5 du c.d. Marais des Bois n° 3611	18N E 640251,4734 N 5108363,3646	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,3	2,3	0,30	épinoche à cinq épines	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML144	Rivière Chicot	18N E 641200,8768 N 5109683,6276	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	22,0	15,0	1,72	barbotte brune, crapet de roche, crapet soleil, doré noir, fouille-roche zébré, grand brochet, méné bleu, meunier noir, omisco, perchaude, raseux-de-terre noir ou gris	barbotte brune, bec-de-lièvre, crapet de roche, crapet soleil, dard à ventre jaune, dard barré, doré jaune, doré noir, épinoche à cinq épines, fondule barré, gaspareau, grand brochet, laquaiche argentée, marigane noire, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à museau noir, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné bleu, méné d'argent, méné jaune, méné paille, méné pâle, méné ventre rouge, meunier noir, mullet à cornes, omble de fontaine, omisco, perchaude, raseux-de-terre noir, ombre de vase	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML144A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 641443,0674 N 5109931,8058	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML145	Branche Nord-Est de la rivière Chicot n° 15874	18N E 642309,7388 N 5111067,5302	Intermittent	Non navigable	10,0	3,0	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML146	La Grande Ligne n° 10702	18N E 642641,2115 N 5111529,1036	Intermittent	Non navigable	6,0	1,4	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML147	Ruisseau Lafontaine-Houle n° 8262	18N E 642976,7158 N 5111995,4439	Intermittent	Non navigable	9,0	2,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	barbotte brune, baret, crapet soleil, épinoche à cinq épines, fondule barré, grand brochet, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à tache noire, méné bleu, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille ou méné pâle, meunier noir, omisco, raseux-de-terre gris	méné d'herbe	Élevée	À préciser	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML148*	Ruisseau Désy-Sylvestre n° 6093	18N E 643240,289 N 5112360,8439	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	barbotte brune, chat-fou brun, crapet soleil, doré jaune, fondule barré, grand brochet, méné à museau arrondi, méné à tache noire, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille ou méné pâle, meunier noir, omisco, perchaude, ombre de vase	méné d'herbe	Élevée	À préciser	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML149	Ruisseau Landry-Hénault n° 10	18N E 643614,7266 N 5112835,037	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	13,8	1,6	0,40	grand brochet, méné à museau arrondi, meunier noir, mullet à cornes, perchaude, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	barbotte brune, fondule barré, méné à museau arrondi, méné jaune, meunier noir, raseux-de-terre noir	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML150*	Olivier-Tranchemontagne n° 2010	18N E 644166,4432 N 5113304,0935	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	achigan à petite bouche, barbotte brune, carpe, catostomidé sp., couette, crapet de roche, crapet soleil, crayon-d'argent, cyprin sp., doré jaune, doré noir, éperlan arc-en-ciel, épinoche à cinq épines, fondule barré, fouille-roche zébré, grand brochet, lamproie argentée, lotte, marigane noire, méné à grosse tête, méné à menton noir, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné bleu, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille, méné paille ou méné pâle, méné pâle, meunier noir, meunier rouge, meunier sp., mullet à cornes, mullet perlé, omisco, perchaude, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, ombre de vase	éperlan arc-en-ciel, lamproie argentée, méné d'herbe	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML151*	Cours d'eau sans désignation	18N E 644716,8095 N 5113755,1384	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML151A*	Branche Nord CPR n° 11427	18N E 644761,1424 N 5113904,4194	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML152*	Grand-Pré n° 11427	18N E 644772,9628 N 5113944,2013	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	barbotte brune, poisson-castor	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML152B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 645184,0776 N 5114281,3685	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	barbotte brune, baret, catostomidé sp., couette, crapet de roche, crapet soleil, épinoche à cinq épines, fondule barré, fouille-roche zébré, grand brochet, lotte, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à tache noire, méné d'argent, méné d'herbe, méné émeraude, méné jaune, méné paille, méné ventre rouge, meunier noir, mullet de lac, omisco, perchaude, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	méné d'herbe	Élevée	À préciser	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML154*	Ruisseau Latraverse n° 7	18N E 647237,5765 N 5115995,2392	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	8,0	À préciser	grand brochet, lotte, méné à nageoires rouges, mullet à cornes, naseux des rapides, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	barbotte brune, crapet soleil, lotte, méné à museau arrondi, méné jaune, meunier noir, mullet à cornes, omisco, raseux-de-terre noir	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML155	Ruisseau Ayotte n° 2427	18N E 647375,9705 N 5116110,1506	Intermittent	Non navigable	4,8	2,2	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML156*	J.-B. Savoie n° 4055	18N E 647587,2553 N 5116285,5896	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	carpe, fondule barré, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, raseux-de-terre noir ou gris	barbotte brune, crapet de roche, crapet soleil, méné à museau arrondi, méné émeraude, meunier noir, omisco	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML157	Branche n° 4 du c.d. J.-B. Savoie n° 4055	18N E 647652,9495 N 5116340,1385	Intermittent	Non navigable	3,0	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML158*	Rivière Cachée n° 11428	18N E 647855,727 N 5116508,2653	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	7,0	À préciser	barbotte brune, crapet de roche, crapet soleil, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné pâle, meunier noir, meunier rouge, mulet à cornes, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML159	Ruisseau Grande Ligne n° 5365	18N E 648126,7941 N 5116732,7836	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,0	1,6	0,40	épineche à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML159A	Branche Brousseau du ruisseau Grande Ligne n° 5365	18N E 648441,2549 N 5116995,026	Intermittent	Non navigable	4,5	1,5	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML159B*	Branche Vertefeuille-Lebeau du ruisseau Vertefeuille n° 317	18N E 648543,1218 N 5117090,1683	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML159C*	Branche n° 3-A du ruisseau Vertefeuille n° 317	18N E 648856,7096 N 5117352,3926	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	grand brochet	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML160*	Ruisseau Vertefeuille n° 317	18N E 648861,2941 N 5117356,1701	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	grand brochet	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML160A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 648984,9816 N 5117454,6899	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML161	Rivière du Bois Blanc n° 324	18N E 649115,4459 N 5117558,4101	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Utilisation récréative potentielle	7,0	1,5	0,60	carpe, méné à museau arrondi, meunier noir, mulet à cornes, naseux noir de l'Est, raseux-de-terre noir ou gris	perchaude	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML162	Ruisseau Pichette n° 4712	18N E 649495,833 N 5117874,9707	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	7,3	4,0	0,30	crapet soleil, épineche à cinq épines, grand brochet, meunier noir	barbotte brune, grand brochet	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML163	La Petite Décharge n° 100 ou branche n° 3 de La Grande Décharge n° 100	18N E 649779,6535 N 5118111,1679	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,5	2,7	0,50	épineche à cinq épines, fondule barré	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML164	La Grande Décharge n° 100	18N E 650773,9781 N 5118938,9162	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	9,0	1,5	0,60	carpe, épineche à cinq épines, fondule barré, mulet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML165	Cours d'eau sans désignation	18N E 651298,2011 N 5119732,4231	Intermittent	Non navigable	6,5	1,3	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML166	Rivière L'Ornière	18N E 651298,7791 N 5119755,7354	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	15,0	4,7	0,50	épineche à cinq épines, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné émeraude, méné jaune, meunier noir, meunier rouge, mulet à cornes, omisco, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML167	Branche Nord-Ouest du ruisseau du Bout des Terres n° 920	18N E 651321,8076 N 5120651,1883	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	1,5	0,70	épineche à cinq épines, meunier noir, mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML167B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 651458,5259 N 5120955,4535	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML167A	Ruisseau du Bout des Terres n° 920	18N E 651959,0339 N 5121704,2256	Intermittent	Non navigable	5,0	1,3	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML168	Rivière Maskinongé	18N E 652575,5888 N 5121925,3822	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	50,0	38,0	4,00	achigan à petite bouche, crapet de roche, meunier noir, ouitouche	achigan à petite bouche, doré jaune, truite arc-en-ciel	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML169A	Cours d'eau sans désignation	18N E 653081,5364 N 5122088,3499	Intermittent	Non navigable	2,0	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML170	Décharge de la Ligne des Mères n° 1607	18N E 653397,9676 N 5122183,5762	Intermittent	Non navigable	5,8	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML171	Cours d'eau sans désignation	18N E 653765,4141 N 5122273,4491	Intermittent	Non navigable	3,0	0,7	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML171A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 653968,383 N 5122321,315	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML172	Ruisseau Petit Bois n° 14983	18N E 654221,1912 N 5122394,2073	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	14,0	2,0	0,15	épineche à cinq épines	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML172A	Ruisseau Charles-Jacques n° 4485	18N E 654691,9082 N 5122731,8253	Intermittent	Non navigable	3,0	1,8	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML173	Ruisseau Bélanger n° 13645	18N E 655149,5619 N 5123079,0742	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	0,6	0,30	épinuche à cinq épines, mulot à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML174	Branche Béland ou branche n° 4 du ruisseau Bélanger n° 13645	18N E 655275,2773 N 5123389,1632	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	0,5	0,50	épinuche à cinq épines, méné à grosse tête, meunier noir, mulot à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML175	Cours d'eau sans désignation	18N E 655432,3847 N 5123724,0599	Intermittent	Non navigable	3,0	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML176	Cours d'eau sans désignation	18N E 655568,8312 N 5123931,8498	Intermittent	Non navigable	3,3	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML177	Du Petit Bois n° 3255	18N E 655750,4829 N 5124205,9664	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	12,0	0,8	0,10	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML178	Cours d'eau sans désignation	18N E 655894,7234 N 5124418,4335	Intermittent	Non navigable	3,5	0,7	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML179	Cours d'eau sans désignation	18N E 655997,4454 N 5124567,9392	Intermittent	Non navigable	2,0	0,3	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML180	Cours d'eau sans désignation	18N E 656063,9251 N 5124664,6807	Intermittent	Non navigable	2,6	0,7	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML181	Ruisseau Beauregard n° 11194	18N E 656130,3994 N 5124761,5	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	2,0	0,60	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML182	Cours d'eau sans désignation	18N E 656232,7064 N 5124911,4089	Intermittent	Non navigable	3,6	1,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML183	Cours d'eau sans désignation	18N E 656317,1344 N 5125035,1198	Intermittent	Non navigable	4,5	2,2	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML184	Cours d'eau sans désignation	18N E 656360,4593 N 5125099,1642	Intermittent	Non navigable	3,9	1,9	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML186	Cours d'eau sans désignation	18N E 656404,6287 N 5125164,6929	Intermittent	Non navigable	3,0	2,2	0,04	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML186A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 656477,7089 N 5125447,9623	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML187*	Petite rivière du Loup	18N E 656543,1962 N 5125598,5138	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	8,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée ouverte
QC-ML187A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 657144,7951 N 5125832,5315	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML187B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 657181,2532 N 5125905,9605	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML188	Cours d'eau sans désignation	18N E 657273,7682 N 5126092,2912	Intermittent	Non navigable	4,0	1,5	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML189	Cours d'eau sans désignation	18N E 657304,0131 N 5126153,2062	Intermittent	Non navigable	6,0	1,0	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML190	Cours d'eau sans désignation	18N E 657428,8093 N 5126265,6942	Intermittent	Non navigable	3,2	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML191	Ruisseau Paillé n° 4625	18N E 657531,9164 N 5126375,2933	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,5	1,0	0,20	épinuche à cinq épines,	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML192	Cours d'eau sans désignation	18N E 657688,5835 N 5126543,8385	Intermittent	Non navigable	4,5	0,8	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML193	Cours d'eau sans désignation	18N E 657903,5243 N 5126730,7925	Intermittent	Non navigable	4,7	2,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML194*	Cours d'eau sans désignation	18N E 658178,36 N 5126950,4008	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML195*	Ruisseau Béland-Picard n° 4507	18N E 658286,2235 N 5127004,2803	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML196	Cours d'eau sans désignation	18N E 658507,6176 N 5127114,8695	Intermittent	Non navigable	5,5	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML197	Cours d'eau sans désignation	18N E 658610,987 N 5127165,9035	Intermittent	Non navigable	4,0	0,2	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML198	Cours d'eau sans désignation	18N E 658685,6941 N 5127194,5637	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	0,8	0,20	épineche à cinq épines	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML199*	Cours d'eau sans désignation	18N E 659080,08 N 5127314,9286	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML200	Décharge Chacoura n° 15097	18N E 659285,2282 N 5127338,2543	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	10,0	0,8	0,60	mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML201	Cours d'eau sans désignation	18N E 659771,3356 N 5127365,5567	Intermittent	Non navigable	4,0	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML202	Rivière Chacoura	18N E 660193,0645 N 5127261,8374	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	20,0	5,0	0,70	achigan à petite bouche, crapet de roche, méné à museau arrondi, méné bleu, méné émeraude, méné pâle, meunier noir, mullet à cornes, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML203*	Cours d'eau sans désignation	18N E 660362,1738 N 5127273,4205	Intermittent	Non navigable	À préciser	0,6	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML204	Cours d'eau sans désignation	18N E 660694,9268 N 5127297,2373	Intermittent	Non navigable	4,0	1,8	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML205	Cours d'eau sans désignation	18N E 661066,505 N 5127417,2185	Intermittent	Non navigable	2,0	0,6	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML206	Cours d'eau sans désignation	18N E 661194,4054 N 5127404,633	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	30,0	1,0	0,30	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML207	Rivière du Loup	18N E 662074,0382 N 5127101,2115	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	35,0	5,00	chat-fou des rapides, doré jaune, doré noir, laquaiche argentée	achigan à petite bouche	chat-fou des rapides	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML208	Cours d'eau sans désignation	18N E 662309,2923 N 5127305,1478	Intermittent	Non navigable	5,0	2,2	0,15	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML209	Cours d'eau sans désignation	18N E 662450,7657 N 5127427,7871	Intermittent	Non navigable	1,5	1,0	0,40	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML210	Branche n° 2-A du ruisseau des Blais n° 2223	18N E 662785,8281 N 5127714,2533	Intermittent	Non navigable	5,5	1,4	0,25	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML210A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 663046,3751 N 5127960,3283	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML211	Branche n° 1 du ruisseau des Blais n° 2223	18N E 663557,8927 N 5128242,5996	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	0,9	0,25	épineche à cinq épines, mullet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML212*	Ruisseau des Blais n° 2223	18N E 663733,4214 N 5128302,8576	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML213	Branche n° 2 du ruisseau Napoléon-Bellemare n° 1138	18N E 664366,292 N 5128526,3251	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,5	1,5	0,50	épineche à cinq épines, mullet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML214	Ruisseau Napoléon-Bellemare n° 1138	18N E 664605,3163 N 5128611,1625	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,0	1,0	0,30	épineche à cinq épines	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML215	Cours d'eau sans désignation	18N E 664920,1646 N 5128731,1037	Intermittent	Non navigable	5,0	1,3	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML215B*	Cours d'eau sans désignation	18N E 665098,8635 N 5128900,3777	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML215A	Cours d'eau sans désignation	18N E 665352,4357 N 5129142,0056	Intermittent	Non navigable	5,5	1,2	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML216	Ruisseau Langevin n° 15111	18N E 665479,1387 N 5129267,3572	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	20,0	2,0	0,50	épinoche à cinq épines, méné à museau arrondi, mullet à cornes, naseux noir de l'Est, raseux-de-terre noir ou gris	barbotte brune	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML217	Cours d'eau sans désignation	18N E 665856,4783 N 5129665,1605	Intermittent	Non navigable	3,5	2,5	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML218	Cours d'eau sans désignation	18N E 665975,0494 N 5129837,28	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,5	2,0	0,20	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML219	Cours d'eau sans désignation	18N E 666161,9454 N 5129895,4237	Intermittent	Non navigable	2,5	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML220	Branche n° 1 du ruisseau Langevin n° 15111	18N E 666297,3215 N 5129936,5362	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	14,0	2,8	0,85	épinoche à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes, naseux noir de l'Est	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML221A*	Ruisseau Desaulniers n° 763	18N E 667344,3027 N 5129931,5584	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML221B*	Ruisseau Desaulniers n° 763	18N E 667469,3399 N 5129828,8224	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML222	Petite rivière Yamachiche n° 1521	18N E 667820,0008 N 5129874,2955	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	14,0	5,5	1,30	fouille-roche zébré, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omisco, ouitouche, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML223	Cours d'eau sans désignation	18N E 668455,8457 N 5129986,0441	Intermittent	Non navigable	2,0	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML224	Ruisseau Neveu n° 1521	18N E 668460,6948 N 5129987,1614	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,0	0,6	0,60	épinoche à cinq épines	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML225	Cours d'eau sans désignation	18N E 669079,6213 N 5130271,7733	Intermittent	Non navigable	10,0	0,3	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML226	Rivière Yamachiche	18N E 669136,6916 N 5130294,0454	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative	26,0	13,5	0,60	chevalier blanc, dard de sable, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné bleu, méné d'argent, méné jaune, meunier noir, mullet à cornes, naseux noir de l'Est, omisco, ouitouche, raseux-de-terre noir ou gris	achigan à petite bouche, dard de sable, grand brochet	dard de sable	Élevée	Du 15 avril au 1er août	Tranchée ouverte
QC-ML227	Cours d'eau sans désignation	18N E 669813,8882 N 5130863,2864	Intermittent	Non navigable	5,0	0,7	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML228	Branche n° 1 du c.d. Gauthier-Frêchette n° 3783	18N E 669882,9684 N 5130959,624	Intermittent	Non navigable	6,0	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML229	Cours d'eau sans désignation	18N E 670088,5164 N 5131246,2755	Intermittent	Non navigable	3,5	0,8	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML230	Ruisseau aux Glaises	18N E 671479,2619 N 5133155,1869	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,0	3,6	1,00	épinoche à cinq épines, omble de fontaine, petromyzontidé sp., ombre de vase	ombles de fontaine	Aucune	Élevée	Du 1er mai au 1er juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML231	Ruisseau Lefebvre n° 3318	18N E 671884,2905 N 5133891,6433	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	38,0	4,0	1,30	meunier noir, omble de fontaine, ombre de vase	ombles de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML234A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 672859,4451 N 5134986,683	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Élevée	À préciser	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML235A*	Cours d'eau sans désignation	18N E 673102,3978 N 5135254,3879	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Élevée	À préciser	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML236	Ruisseau Bastarache n° 750	18N E 674856,0761 N 5137967,5369	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	11,1	5,1	1,00	ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML237	Ruisseau Bastarache n° 750	18N E 674852,8227 N 5138393,4416	Intermittent	Non navigable	8,5	2,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML238	Ruisseau à Poléon-Bourassa n° 2912	18N E 675187,9528 N 5142938,1578	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	1,0	0,20	ombles de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML239	Ruisseau à Poléon-Bourassa n° 2912	18N E 675681,2841 N 5143371,536	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	10,0	1,3	0,30	omble de fontaine, ombre de vase	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML239A*	Ruisseau à Poléon-Bourassa n° 2912	18N E 676086,0537 N 5143443,0801	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML239D	Ruisseau Bourassa-Roy n° 5364	18N E 676538,5955 N 5143272,8297	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,0	0,4	0,20	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML239C	Cours d'eau sans désignation	18N E 677431,0658 N 5142783,3772	Intermittent	Non navigable	5,8	0,8	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML239E	Cours d'eau sans désignation	18N E 677857,5107 N 5142825,8958	Intermittent	Non navigable	6,0	0,6	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML239F	Cours d'eau sans désignation	18N E 677955,0116 N 5142835,6174	Intermittent	Non navigable	9,0	0,6	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML240	Rivière Saint-Maurice	18N E 678079,6261 N 5142848,042	Large, permanent (largeur > 20 m)	Navigable répertorié	À préciser	200,0	6,00	achigan à petite bouche, barbue de rivière, chevalier rouge, crapet de roche, meunier rouge	achigan à petite bouche	Aucune	Modérée	Du 1er avril au 15 juillet	Sans tranchée
QC-ML240A	Cours d'eau sans désignation	18N E 678747,9091 N 5142914,0511	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,5	0,6	0,30	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML240C	Cours d'eau sans désignation	18N E 679022,5539 N 5143146,7763	Ancien étang de castors	Non navigable	40,0	18,0	1,00	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML240B	Cours d'eau sans désignation	18N E 679066,9514 N 5143196,7331	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,4	0,8	0,25	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML242*	Rivière Champlain n° 13838	18N E 682394,259 N 5146681,9745	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML243*	Cours d'eau sans désignation	18N E 683106,095 N 5147517,5841	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML245*	Cours d'eau sans désignation	18N E 684087,8835 N 5148580,6355	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	3,0	À préciser	meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, petromyzontidé sp., raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML245A*	Morand n° 12564	18N E 684309,2014 N 5148829,1063	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML246	Cours d'eau sans désignation	18N E 685204,386 N 5148306,2865	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	3,0	0,30	meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML247	Branche n° 1 du ruisseau Barome n° 2601	18N E 685908,9223 N 5147595,4593	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,8	2,0	0,60	bec-de-lièvre, épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, méné à museau noir, meunier noir, mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	bec-de-lièvre	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML248	Ruisseau Morin n° 1417	18N E 686976,1114 N 5146549,1364	Intermittent	Non navigable	4,0	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML249	Ruisseau Clément n° 2600	18N E 687961,5119 N 5145621,7524	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,9	1,0	0,30	meunier noir, mullet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML249A	Cours d'eau sans désignation	18N E 688753,0132 N 5145116,1281	Intermittent	Non navigable	3,5	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML250A	Ruisseau Barome n° 2601	18N E 689658,879 N 5144283,4847	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	4,0	0,80	crapet soleil, épinoche à cinq épines, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, omisco, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML250	Rivière Champlain	18N E 689796,796 N 5144242,1743	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	14,0	6,3	0,60	épinoche à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, ombre de fontaine, omisco, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML251	Cours d'eau sans désignation	18N E 701303,1633 N 5148670,6197	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,8	3,5	0,60	meunier noir, mullet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML252	Cours d'eau sans désignation	18N E 701950,6458 N 5149187,6227	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative potentielle	30,0	22,0	1,20	épinoche à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML253	Cours d'eau sans désignation	18N E 701999,2488 N 5149207,968	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative potentielle	29,0	20,3	1,50	épinuche à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML254*	Rivière Champlain	18N E 705130,2052 N 5150810,5836	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	15,0	À préciser	chevalier blanc, dard de sable, fouille-roche gris, méné à nageoires rouges, méné émeraude, meunier noir, ouitouche, perchaude, raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	dard de sable, fouille-roche gris	Élevée	Du 15 avril au 1er août	Tranchée ouverte
QC-ML256	Cours d'eau sans désignation	18N E 707250,716 N 5153675,6251	Intermittent	Non navigable	3,0	0,6	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML257*	Rivière Batiscan	18N E 708236,3265 N 5155394,7732	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	250,0	À préciser	achigan à petite bouche, barbue de rivière, baret, chevalier blanc, chevalier rouge, doré jaune, doré noir, esturgeon jaune, fouille-roche zébré, méné à tache noire, méné paille ou méné pâle, omisco, ouitouche, raseux-de-terre noir ou gris	lamproie argentée	esturgeon jaune, lamproie argentée	Élevée	Du 15 décembre au 15 juillet	Sans tranchée
QC-ML258	Marigot	18N E 708296,939 N 5155604,8041	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	10,0	2,5	0,25	épinuche à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML259	Ruisseau de l'Étang	18N E 708399,4019 N 5155960,646	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	12,0	1,5	0,60	épinuche à cinq épines, mulot à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML261	Ruisseau des Pères	18N E 708419,0275 N 5156657,6547	Intermittent	Non navigable	6,0	2,6	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML262	Cours d'eau sans désignation	18N E 709076,0536 N 5157986,7834	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,0	2,0	0,30	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML263	Cours d'eau sans désignation	18N E 709488,4928 N 5158551,8341	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,2	1,3	0,20	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML264	Ruisseau Norbert	18N E 710077,21 N 5159075,6489	Intermittent	Non navigable	4,0	2,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML265	Cours d'eau sans désignation	18N E 710487,7722 N 5159473,0901	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,0	0,4	0,20	épinuche à cinq épines	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML265A	Cours d'eau sans désignation	18N E 710933,3489 N 5159903,9325	Intermittent	Non navigable	2,0	1,2	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML266	Ruisseau Grimard	18N E 710947,1662 N 5159930,6013	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	10,0	0,4	0,20	épinuche à cinq épines, méné à grosse tête, méné ventre rouge, mulot à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML267	Leduc	18N E 710971,5323 N 5160570,8172	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,5	0,8	0,04	épinuche à cinq épines	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML268	Cours d'eau sans désignation	18N E 711241,9427 N 5160866,0663	Éphémère	Non navigable	9,0		< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML269	Cours d'eau sans désignation	18N E 711285,9836 N 5160913,9528	Éphémère	Non navigable	14,0	1,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML270	Ruisseau Lacoursière	18N E 711530,4958 N 5161179,4289	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,8	0,5	0,05	épinuche à cinq épines, mulot à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML271*	Ruisseau Hamelin	18N E 711881,238 N 5161544,5686	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML271A*	Ruisseau Boisvert	18N E 711958,2489 N 5161677,6727	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML271B*	Ruisseau Boisvert	18N E 712185,5092 N 5161878,5744	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML272	Rivière Sainte-Anne	18N E 712707,6695 N 5162477,9016	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	100,0	5,00	barbue de rivière, baret, crapet de roche, doré jaune, méné d'argent, meunier noir	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 décembre au 15 juillet	Sans tranchée
QC-ML273	Cours d'eau sans désignation	18N E 713143,2571 N 5162800,0168	Intermittent	Non navigable	2,5	0,3	0,02	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML274	Cours d'eau sans désignation	18N E 713210,5987 N 5162833,5016	Intermittent	Non navigable	2,5	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML275	Ruisseau Montée d'Enseigne	18N E 714282,6532 N 5163352,0518	Intermittent	Non navigable	6,9	0,4	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML276	Ruisseau D'Orvilliers	18N E 715068,6694 N 5163756,8282	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,0	1,0	0,07	épinoche à cinq épines, méné ventre rouge, mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML277	Branche n° 4 du ruisseau D'Orvilliers	18N E 715887,7413 N 5163931,7572	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	0,5	0,10	mulet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML278	Cours d'eau sans désignation	18N E 716293,3405 N 5164006,2029	Éphémère	Non navigable	3,0	0,4	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML279	Branche n° 3 du Village-d'Orvilliers	18N E 716389,5899 N 5164024,1308	Intermittent	Non navigable	12,0	2,2	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML280	Cours d'eau sans désignation	18N E 716701,3909 N 5164081,1611	Éphémère	Non navigable	8,0	3,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML281	Petit Moulin à Scie n° 1834	18N E 719641,2128 N 5165334,8052	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,0	2,0	0,30	épinoche à cinq épines, mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML282*	Branche n° 1 du c.d. du Petit Moulin à Scie n° 1834	18N E 720207,5268 N 5165667,4586	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML283	Branche n° 4 de la rivière du Moulin n° 30 ou rivière des Étangs	18N E 722255,1674 N 5166872,1572	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	2,7	0,30	chabot visqueux, dard barré, mullet à cornes, naseux noir de l'Est, ombre de vase	chabot visqueux, épinoche à neuf épines, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, ombre de vase	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML284	Rivière du Moulin n° 30	18N E 722709,6882 N 5167139,876	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Utilisation récréative potentielle	8,2	3,8	0,30	chabot tacheté, dard barré, épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, mullet perlé, naseux noir de l'Est, ouitouche, ombre de vase	chabot visqueux, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML285	Rivière du Moulin n° 30	18N E 725358,2645 N 5168300,578	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,5	0,6	0,20	épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, mullet à cornes, mullet perlé, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML286	Branche n° 3 du ruisseau des Lefebvre n° 15744-3 ou ruisseau de la Savane Chalifour	18N E 726285,654 N 5168642,3398	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,0	3,5	1,00	épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, mullet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML287	Cours d'eau sans désignation	18N E 726330,5995 N 5168666,136	Intermittent	Non navigable	1,5	0,7	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML288	Ruisseau des Lefebvre n° 15744-3	18N E 727208,0669 N 5169266,0601	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,5	2,0	0,60	chabot tacheté, dard barré, épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, mullet à cornes, mullet perlé, omble de fontaine, petromyzontidé sp., naseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML289	Cours d'eau sans désignation	18N E 727532,9614 N 5169496,8317	Intermittent	Non navigable	3,4	0,9	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML290	Branche n° 6 du ruisseau des Lefebvre n° 15744-3	18N E 727930,886 N 5169779,4792	Intermittent	Non navigable	4,7	2,2	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML291	Cours d'eau sans désignation	18N E 728396,6667 N 5170074,263	Intermittent	Non navigable	25,0	1,3	0,15	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML291A	Masson n° 15744-1	18N E 728782,451 N 5170218,6597	Intermittent	Non navigable	8,5	1,0	0,04	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML292	Rivière La Chevrotière n° 15744	18N E 728834,0737 N 5170237,7452	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	21,5	9,5	1,50	bec-de-lièvre, chabot tacheté, dard barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, mullet perlé, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omisco, naseux-de-terre noir ou gris	Aucune	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML293	Branche n° 1 de la décharge en haut du Pacifique n° 15744-4	18N E 729225,388 N 5170698,92	Intermittent	Non navigable	6,0	2,0	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML294	Rivière à Belisle n° 15033	19N E 271340,7854 N 5171457,9842	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	7,5	4,5	1,20	chabot tacheté, meunier noir, mullet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	chabot visqueux, cyprin sp., meunier noir, petromyzontidé sp.	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML295	Cours d'eau sans désignation	19N E 273531,3331 N 5172532,8852	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,5	1,2	0,20	ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML296	Cours d'eau sans désignation	19N E 273684,7562 N 5172568,5988	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,5	0,7	0,10	naseux noir de l'Est	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML296A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 274634,9996 N 5172888,1759	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	21,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML297*	Ruisseau de la Ferme	19N E 276190,5769 N 5174321,4186	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML298*	De la Décharge n° 16493	19N E 276869,6278 N 5174952,1134	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML299	Ruisseau à Louison-Gignac	19N E 277501,8226 N 5175460,2766	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,5	1,9	0,50	chabot tacheté, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML300	Cours d'eau sans désignation	19N E 277897,0126 N 5175652,6948	Intermittent	Non navigable	6,5	0,5	0,05	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML301	Cours d'eau sans désignation	19N E 278234,294 N 5175704,5069	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,2	2,0	0,30	mulet à cornes, naseux noir de l'Est	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML302	Rivière Portneuf	19N E 279526,0001 N 5175987,3651	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	37,0	15,5	1,75	achigan à petite bouche, chabot tacheté, dard barré, fouille-roche zébré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omisco, petromyzontidé sp., raseux-de-terre noir ou gris	anguille d'Amérique, bec-de-lièvre, chabot tacheté, doré jaune, éperlan arc-en-ciel, épinoche à trois épines, fondule barré, fouille-roche zébré, lamproie de l'Est, maskinongé, méné à nageoires rouges, méné pâle, meunier noir, meunier rouge, mulet perlé, naseux des rapides, omble de fontaine, omisco, ouitouche, perchade, poulamon atlantique, raseux-de-terre noir, truite arc-en-ciel	anguille d'Amérique, bec-de-lièvre, éperlan arc-en-ciel	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée ouverte
QC-ML303	Cours d'eau sans désignation	19N E 281817,5491 N 5176218,9462	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,0	0,3	0,03	mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML304	Cours d'eau sans désignation	19N E 283827,3044 N 5175498,9973	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	2,5	0,4	0,03	mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML304A	Cours d'eau sans désignation	19N E 284300,8867 N 5175201,3973	Intermittent	Non navigable	1,5	0,4	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML305	Branche n° 4 du ruisseau des Prairies n° 1891	19N E 287021,7916 N 5174232,2741	Intermittent	Non navigable	6,5	2,4	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML308	Rivière Jacques-Cartier	19N E 290282,2234 N 5174129,0481	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	130,0	95,0	1,50	bec-de-lièvre, chabot tacheté, dard barré, épinoche à cinq épines, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné bleu, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, ouitouche, raseux-de-terre noir ou gris, saumon atlantique, ombre de vase	achigan à petite bouche, anguille d'Amérique, barbotte brune, barbue de rivière, bec-de-lièvre, brochet d'Amérique, brochet maillé, chabot sp., chabot tacheté, chabot visqueux, cyprin sp., dard barré, doré jaune, doré noir, épinoche à cinq épines, fouille-roche gris, fouille-roche zébré, lotte, méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, mulet perlé, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, ouitouche, raseux-de-terre noir, saumon atlantique, saumon chinook, truite arc-en-ciel, truite brune, ombre de vase	anguille d'Amérique, bec-de-lièvre, brochet maillé, fouille-roche gris, saumon atlantique	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML308A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 291845,2367 N 5174434,445	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML310	Rivière aux Pommes n° 6378	19N E 295373,4746 N 5175025,9084	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	15,0	10,0	1,60	bec-de-lièvre, chabot tacheté, dard barré, fouille-roche zébré, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, ouitouche, petromyzontidé sp., raseux-de-terre noir ou gris	chabot tacheté, chabot visqueux, dard barré, fouille-roche zébré, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, ouitouche, raseux-de-terre noir	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML310A	Rivière aux Pommes n° 6378	19N E 295960,6195 N 5175509,7689	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	18,5	13,0	0,50	chabot tacheté, dard barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, ouitouche, petromyzontidé sp., raseux-de-terre noir ou gris	chabot tacheté, chabot visqueux, dard barré, fouille-roche zébré, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, ouitouche, raseux-de-terre noir	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML311	Rivière aux Pommes n° 6378	19N E 296063,415 N 5175584,3569	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	13,5	10,0	0,70	bec-de-lièvre, chabot tacheté, dard barré, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est	chabot tacheté, chabot visqueux, dard barré, fouille-roche zébré, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, ouitouche, raseux-de-terre noir	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Sans tranchée
QC-ML312	Cours d'eau sans désignation	19N E 297520,4079 N 5176246,4126	Intermittent	Non navigable	4,5	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML313	Rivière Noire n° 6378-1	19N E 297867,2386 N 5176045,51	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	12,0	6,0	0,50	chabot tacheté, dard barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, petromyzontidé sp.	chabot tacheté, dard barré, épinoche à cinq épines, méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre noir	Aucune	Élevée	Du 15 avril au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandé
QC-ML313A	Cours d'eau sans désignation	19N E 298091,9077 N 5175948,5644	Intermittent	Non navigable	4,0	0,7	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML314	Cours d'eau sans désignation	19N E 299543,2509 N 5176848,0565	Intermittent	Non navigable	4,5	2,0	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML315	Cours d'eau sans désignation	19N E 300394,4829 N 5177089,3621	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,0	2,0	0,40	chabot tacheté, dard barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, oitouche, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 avril au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML316	Rivière à Matte n° 3003	19N E 300424,9704 N 5177094,1401	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	6,5	4,5	1,00	chabot tacheté, dard barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, oitouche, raseux-de-terre noir ou gris, ombre de vase	Aucune	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML317	Campagna n° 11403	19N E 302320,2757 N 5177778,8863	Intermittent	Non navigable	5,5	0,6	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML317C	Cours d'eau sans désignation	19N E 303409,1883 N 5178454,752	Intermittent	Non navigable	4,0	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML317A	Des Îlets n° 16358	19N E 305946,9178 N 5179384,8503	Intermittent	Non navigable	6,0	2,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML317B	Branche n° 1 des Îlets n° 16358	19N E 306271,7457 N 5179465,0027	Intermittent	Non navigable	4,5	0,9	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML317D*	Branche n° 2 des Îlets n° 16358	19N E 306442,1894 N 5179307,4615	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML317E*	Des Îlets n° 16358	19N E 306547,4177 N 5179198,5615	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML319*	Des Îlets n° 16358	19N E 307207,6476 N 5178309,4467	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML319A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 307667,6068 N 5177835,0234	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML325	Fleuve Saint-Laurent	19N E 309851,7973 N 5175703,2385	Large, permanent (largeur > 20 m)	Navigable répertorié	À préciser	3500,0	10,70	barbue de rivière, baret, chevalier rouge, cyprin sp., doré jaune, doré noir, esturgeon jaune, meunier noir, meunier rouge	barbue de rivière, chevalier rouge, doré jaune, doré noir, esturgeon jaune, esturgeon noir, gaspareau, grand brochet, meunier noir, meunier rouge, perchaude, poulamon atlantique	esturgeon jaune, esturgeon noir	Élevée	Du 15 décembre au 15 juillet	Sans tranchée0
QC-ML325B*	Cours d'eau sans désignation	19N E 311341,9889 N 5174131,0411	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML325C*	Cours d'eau sans désignation	19N E 311698,4366 N 5173744,3189	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML325A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 311824,6708 N 5173607,3623	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML326A	Cours d'eau sans désignation	19N E 313233,317 N 5173185,5534	Intermittent	Non navigable	5,2	1,3	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML326B	Ruisseau Couture n° 7016	19N E 313362,4923 N 5173220,3319	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,3	1,6	0,25	méné à grosse tête, mullet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML326C	Branche n° 1 du ruisseau Couture n° 7016	19N E 313846,3076 N 5173350,5896	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,6	1,9	0,40	épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, mullet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML326D*	Cours d'eau sans désignation	19N E 314709,4468 N 5173226,4913	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épinoche à cinq épines, mullet à cornes	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML327*	Cours d'eau sans désignation	19N E 314845,8394 N 5173137,7552	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML328*	Rivière Aulneuse	19N E 315729,6572 N 5172395,6231	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	13,0	À préciser	À préciser	chabot tacheté, chabot visqueux, épinoche à cinq épines, lamproie de l'Est, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, omisco, truite arc-en-ciel	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML329*	Décharge Simoneau-Bergeron n° 12209	19N E 316502,48 N 5171661,0923	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épineche à cinq épines, mullet à cornes, naseux noir de l'Est	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML330	Branche du Fossé de la Savane n° 12559	19N E 316588,2099 N 5171094,661	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	2,5	0,40	épineche à cinq épines, ombre de vase	épineche à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML330A	Cours d'eau sans désignation	19N E 316862,7689 N 5170801,7721	Intermittent	Non navigable	2,5	0,5	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML331*	Ruisseau Boulet n° 13515	19N E 317589,568 N 5170108,4789	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épineche à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML332*	Ruisseau Terrebonne n° 3595	19N E 318054,7032 N 5169615,5212	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux noir de l'Est, ombre de vase	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML334	Branche n° 1 du ruisseau Terrebonne n° 3595	19N E 319187,3181 N 5168402,0026	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	10,1	2,5	0,50	épineche à cinq épines, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, ombre de vase	épineche à cinq épines, meunier sp., mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	Modérée	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML334A	Fossé du Chemin de Fer	19N E 319818,8751 N 5167761,8824	Intermittent	Non navigable	16,3	2,8	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML335*	Rivière Beauvillage	19N E 320263,3935 N 5167149,0454	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	33,0	À préciser	À préciser	achigan à petite bouche, bec-de-lièvre, chabot tacheté, crapet de roche, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omisco, outouche	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML336*	Cours d'eau sans désignation	19N E 320690,1298 N 5166571,2299	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337*	Cours d'eau sans désignation	19N E 320953,4784 N 5166292,271	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 321099,9356 N 5166137,1317	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337B*	Cours d'eau sans désignation	19N E 321235,6244 N 5165993,3986	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337C*	Cours d'eau sans désignation	19N E 321489,5884 N 5165724,377	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337D*	Cours d'eau sans désignation	19N E 321557,8296 N 5165652,0895	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337E*	Cours d'eau sans désignation	19N E 321654,1433 N 5165550,0646	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337F*	Cours d'eau sans désignation	19N E 321956,582 N 5165101,1884	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337G*	Cours d'eau sans désignation	19N E 322042,5757 N 5165012,6998	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337H*	Cours d'eau sans désignation	19N E 322119,0262 N 5164934,031	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337I*	Cours d'eau sans désignation	19N E 322427,5151 N 5164612,7464	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337J*	Cours d'eau sans désignation	19N E 322535,9958 N 5164500,8526	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337K*	Cours d'eau sans désignation	19N E 322663,0747 N 5164370,0313	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML337L*	Cours d'eau sans désignation	19N E 324123,5396 N 5164793,2449	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML338*	Cours d'eau sans désignation	19N E 324392,5204 N 5165037,9916	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML338A*	Sainte-Anne-Saint-Thomas n° 13376	19N E 324772,1596 N 5165383,4222	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML339*	Ruisseau Dubois n° 12618	19N E 325577,6862 N 5166174,2668	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	chabot visqueux, épine à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, ombre de vase	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML340*	Cours d'eau sans désignation	19N E 325926,1549 N 5166424,8241	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML341*	Branche n° 4 du ruisseau Dubois n° 12618	19N E 326273,5824 N 5166757,6686	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épine à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML342*	Ruisseau Routhier n° 10036	19N E 326780,0703 N 5167226,0445	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	mulet à cornes, naseux noir de l'Est	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML343*	Branche n° 3 du ruisseau Routhier n° 10036	19N E 327212,6867 N 5167298,5986	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épine à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML344	Branche n° 4 du ruisseau Routhier n° 10036	19N E 327774,6929 N 5167826,2054	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,3	1,1	0,25	épine à cinq épines, mullet à cornes, naseux noir de l'Est	épine à cinq épines, mullet à cornes	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML344A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 328094,9492 N 5168077,5507	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML345*	Rivière Chaudière	19N E 328450,5582 N 5168223,4782	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	223,0	À préciser	À préciser	achigan à petite bouche, barbotte brune, bec-de-lièvre, chabot tacheté, crapet de roche, cyprin sp., doré jaune, fouille-roche zébré, méné à grosse tête, méné à menton noir, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné à tache noire, méné jaune, meunier noir, meunier rouge, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omisco, ouitouche, perchaude, raseux-de-terre noir	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML346A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 329848,861 N 5168861,5833	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML346B*	Branche n° 10 du ruisseau Roy n° 10595	19N E 330151,4703 N 5169138,8763	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML347*	Ruisseau Roy n° 10595	19N E 330961,5527 N 5169897,7222	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	chabot tacheté, épine à cinq épines, meunier noir, meunier rouge, mullet à cornes, naseux des rapides, ombre de fontaine, ombre de vase	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML347A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 331678,4489 N 5170556,1806	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML347C*	Rivière Penin n° 4884	19N E 333358,4819 N 5171964,7516	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épine à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML348*	Cours d'eau sans désignation	19N E 333380,2976 N 5171970,2833	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	6,0	À préciser	À préciser	épine à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML349	Rivière Penin n° 4884	19N E 333513,3515 N 5172762,1673	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	12,3	3,5	1,00	chabot tacheté, épine à cinq épines, méné à grosse tête, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, ombre de vase	épine à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML351	Branche n° 3 de la rivière Penin n° 4884	19N E 333507,3762 N 5173190,3987	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,3	0,9	0,30	épine à cinq épines, mullet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML352*	Cours d'eau sans désignation	19N E 334311,4578 N 5173731,9304	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL020*	Cours d'eau sans désignation	19N E 334490,1166 N 5174056,446	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL021*	Cours d'eau sans désignation	19N E 333969,8293 N 5175296,5834	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL022*	Rivière Penin n° 4884	19N E 334046,5631 N 5176353,698	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	chabot tacheté, chabot visqueux, cyprin sp., épine à cinq épines, méné à grosse tête, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, ombre de vase	Aucune	Faible	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL023*	Cours d'eau sans désignation	19N E 334316,4261 N 5176682,5458	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL024*	Cours d'eau sans désignation	19N E 334059,0777 N 5176981,4176	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-LL025*	Cours d'eau sans désignation	19N E 333643,4868 N 5177341,2968	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL026*	Cours d'eau sans désignation	19N E 333345,925 N 5177911,9377	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épinoche à cinq épines, méné jaune, mulot à cornes	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL027*	Cours d'eau sans désignation	19N E 332975,0287 N 5178536,4673	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épinoche à cinq épines, méné jaune, mulot à cornes	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL028*	Rivière Etchemin	19N E 332632,7163 N 5179084,5506	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	70,0	À préciser	À préciser	achigan à petite bouche, barbue de rivière, bec-de-lièvre, fondule barré, fouille-roche zébré, méné à grosse tête, méné à nageoires rouges, meunier noir, meunier rouge, meunier sp., mulot à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, tête rose, ombre de vase	bec-de-lièvre, tête rose	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-LL029*	Cours d'eau sans désignation	19N E 332269,1791 N 5179743,497	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL030*	Cours d'eau sans désignation	19N E 332118,6205 N 5179763,3424	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL031*	Cours d'eau sans désignation	19N E 331916,078 N 5179809,872	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL032*	Cours d'eau sans désignation	19N E 331918,6456 N 5179829,3515	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL033*	Cours d'eau sans désignation	19N E 331664,8075 N 5180402,3123	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL034*	Cours d'eau sans désignation	19N E 331649,6919 N 5180413,1706	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-LL035*	Cours d'eau sans désignation	19N E 331481,0684 N 5180664,2956	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML401*	Rivière Penin n° 4884	19N E 335516,7581 N 5174784,442	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	chabot tacheté, chabot visqueux, cyprin sp., épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, meunier noir, mulot à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, ombre de vase	Aucune	Modérée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML402*	Branche n° 8 de la rivière Penin n° 4884	19N E 335889,6679 N 5175125,07	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	épinoche à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML403*	Branche n° 9 de la rivière Penin n° 4884	19N E 336193,659 N 5175408,828	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML404*	Rivière Etchemin	19N E 337018,1199 N 5176719,399	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	65,0	À préciser	À préciser	achigan à petite bouche, barbue de rivière, bec-de-lièvre, fondule barré, fouille-roche zébré, méné à grosse tête, méné à nageoires rouges, meunier noir, meunier rouge, meunier sp., mulot à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, tête rose, ombre de vase	bec-de-lièvre, tête rose	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML405	Cours d'eau sans désignation	19N E 337368,0002 N 5177041,505	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	65,0	2,3	0,40	mulot à cornes, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML406*	Cours d'eau sans désignation	19N E 337790,9886 N 5177405,127	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML407	Cours d'eau sans désignation	19N E 338969,1237 N 5177530,753	Intermittent	Non navigable	4,6	1,6	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML800*	Cours d'eau sans désignation	19N E 340663,6219 N 5177713,219	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML801*	Cours d'eau sans désignation	19N E 341037,5723 N 5177752,71	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML802*	Branche n° 1 du ruisseau des Dames n° 1375	19N E 343662,946 N 5178034,786	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML803*	Cours d'eau sans désignation	19N E 344501,4277 N 5178126,104	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML804*	Cours d'eau sans désignation	19N E 344857,1629 N 5178163,203	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML805*	Ruisseau des Dames n° 1375	19N E 345543,2128 N 5178235,882	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML806*	Cours d'eau sans désignation	19N E 348256,1118 N 5179106,737	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML807*	Cours d'eau sans désignation	19N E 350313,1111 N 5179567,81	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML808*	Rivière Boyer	19N E 350861,8282 N 5179044,308	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	13,0	À préciser	À préciser	anguille d'Amérique, bec-de-lièvre, chat-fou des rapides, crapet de roche, fouille-roche zébré, grand brochet, méné à grosse tête, méné à museau arrondi, méné à nageoires rouges, méné paille, meunier noir, omble de fontaine, omisco, perchaude, raseux-de-terre noir, tête rose	anguille d'Amérique, bec-de-lièvre, chat-fou des rapides, tête rose	Élevée	Du 15 avril au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML809*	Ruisseau des Boutin n° 9517	19N E 351484,5147 N 5178382,681	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML810*	Branche n° 4 du ruisseau des Boutin n° 9517	19N E 351944,3953 N 5178437,132	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML811*	Cours d'eau sans désignation	19N E 352413,3259 N 5178540,111	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML812*	Cours d'eau sans désignation	19N E 352637,4824 N 5178615,524	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML813*	Branche n° 1 du ruisseau des Boutin n° 9517	19N E 353096,925 N 5178780,935	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML814*	Cours d'eau sans désignation	19N E 353909,1794 N 5179407,481	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML815*	Cours d'eau sans désignation	19N E 354197,876 N 5179699,513	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML816*	Cours d'eau sans désignation	19N E 357756,9348 N 5181254,679	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML817*	Cours d'eau sans désignation	19N E 358095,6778 N 5181410,448	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML818*	Cours d'eau sans désignation	19N E 358506,1863 N 5181598,678	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML819*	Cours d'eau sans désignation	19N E 358702,4535 N 5181690,588	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML820*	Cours d'eau sans désignation	19N E 358844,3459 N 5181756,114	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML821*	Bras Saint-Michel	19N E 359394,2973 N 5182035,841	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	12,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML822*	Cours d'eau sans désignation	19N E 359543,17 N 5182054,597	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML823*	Cours d'eau sans désignation	19N E 359767,1142 N 5182189,052	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML824*	Ruisseau à la Loutre n° 1479-2	19N E 359948,8427 N 5182326,278	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML825*	Ruisseau Boutin n° 3419	19N E 364395,1269 N 5185714,254	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	dard barré, méné paille, mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre noir	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML532*	Cours d'eau sans désignation	19N E 365005,4758 N 5186131,762	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML533*	Boulet n° 1479-5	19N E 365160,863 N 5186247,844	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML534*	Cours d'eau sans désignation	19N E 365423,328 N 5186443,745	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML535*	Cours d'eau sans désignation	19N E 365496,605 N 5186499,554	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML536	Rivière du Sud	19N E 365929,7692 N 5186825,95	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	83,0	65,0	0,80	méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est	anguille d'Amérique, bec-de-lièvre, fouille-roche gris, fouille-roche zébré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, ouitouche, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir, truite arc-en-ciel	anguille d'Amérique, bec-de-lièvre, fouille-roche gris	Élevée	Du 15 avril au 1er juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Sans tranchée
QC-ML537*	Cours d'eau sans désignation	19N E 366179,1815 N 5187011,957	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML538*	Cours d'eau sans désignation	19N E 366261,9768 N 5187072,416	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML539	Théberge n° 15862	19N E 366975,2355 N 5187611,838	Intermittent	Non navigable	4,5	1,2	0,02	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML539A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 367187,9427 N 5187771,643	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML540	Giasson n° 15859	19N E 367527,9264 N 5188034,273	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,5	1,2	0,40	mulet à cornes, naseux noir de l'Est	mulet à cornes, naseux noir de l'Est	Aucune	Faible	Du 1er mai au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML541	Branche du Trait Carré ou branche n° 1 de Théberge n° 4721-5	19N E 368631,2634 N 5188868,335	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	8,0	2,0	0,20	épinoche à cinq épines, mullet à cornes, naseux noir de l'Est	mulet à cornes, naseux noir de l'Est	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML542	Boulet n° 3096-1	19N E 369799,3328 N 5189821,518	Intermittent	Non navigable	2,5	0,8	0,07	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML544	Boulet n° 3096-1	19N E 370902,6515 N 5190744,918	Intermittent	Non navigable	4,0	0,5	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML545	Campagna n° 3096-3	19N E 371982,0014 N 5191648,575	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	8,5	3,8	0,30	mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre noir ou gris	bec-de-lièvre, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre gris, raseux-de-terre noir	bec-de-lièvre	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML546	Cours d'eau sans désignation	19N E 372381,2046 N 5191982,282	Intermittent	Non navigable	1,5	0,8	0,05	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML547	Rivière Morigeau	19N E 372506,7171 N 5192085,202	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	13,0	9,5	0,50	bec-de-lièvre, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre noir ou gris	bec-de-lièvre, dard barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, ouitouche, raseux-de-terre gris	bec-de-lièvre	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML549	Cours d'eau sans désignation	19N E 372917,2097 N 5192415,895	Intermittent	Non navigable	2,0	0,3	0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML550*	Branche Canelle-Lamonde du ruisseau La Blague n° 14999-1	19N E 377974,8088 N 5196175,708	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML551	Ruisseau La Blague n° 14999	19N E 378552,3589 N 5196626,283	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,5	2,5	0,30	dard barré, méné à nageoires rouges, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre noir ou gris	épinoche à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, ouitouche, raseux-de-terre noir	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML552*	Rivière Mainguy n° 14999	19N E 379723,6193 N 5197536,795	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML553	Branche n° 1 du c.d. Rousseau n° 9478	19N E 380230,4525 N 5198797,713	Intermittent	Non navigable	7,0	0,7	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML554	Ruisseau à Paul n° 2665	19N E 381673,7566 N 5200045,198	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,0	4,8	0,30	mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML556	Cours d'eau sans désignation	19N E 383666,6667 N 5201832,437	Intermittent	Non navigable	2,5	0,4	< 0,01	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML557	Branche n° 1 du Grand Fossé n° 1491-1	19N E 384133,0602 N 5202196,954	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,5	0,7	0,10	mulet à cornes	achigan à petite bouche, bec-de-lièvre, épinoche à cinq épines, méné à grosse tête, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux des rapides, omble de fontaine, ouitouche, raseux-de-terre noir, ombre de vase	bec-de-lièvre	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML558	Branche n° 2 du ruisseau des Prairies n° 686	19N E 385855,6762 N 5203343,452	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	1,5	0,40	mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre noir ou gris	meunier noir, mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre noir	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML559	Ruisseau des Prairies n° 686	19N E 386500,2007 N 5203747,99	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,0	2,0	1,10	dard barré, meunier noir, mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, raseux-de-terre noir ou gris	bec-de-lièvre, méné à nageoires rouges, méné ventre rouge, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, omisco, truite arc-en-ciel	bec-de-lièvre	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML560	Cours d'eau sans désignation	19N E 386986,4226 N 5204041,425	Intermittent	Non navigable	3,0	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML561*	Cours d'eau sans désignation	19N E 387648,1276 N 5204435,356	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML562	Rivière des Perdrix	19N E 388298,9704 N 5205074,361	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	15,0	10,0	1,00	bec-de-lièvre, dard barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, petromyzontidé sp., raseux-de-terre noir ou gris	Aucune	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML563*	Branche n° 1 de Gagné n° 13847	19N E 390072,5908 N 5206494,056	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML564	Gagné n° 13847	19N E 390296,7676 N 5206663,804	Intermittent	Non navigable	10,0	0,6	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML565	Richard n° 11020	19N E 390889,9888 N 5207093,989	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	9,5	3,8	0,80	épinoche à cinq épines, méné ventre rouge, mulet à cornes, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML566	Branche n° 1 de Landry n° 7374	19N E 392447,9442 N 5208525,198	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,8	3,3	0,40	épinoche à cinq épines, ombre de vase	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML567	Cours d'eau sans désignation	19N E 392862,8488 N 5208879,434	Intermittent	Non navigable	5,5	1,3	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML568	Landry n° 7374	19N E 393010,908 N 5208998,458	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,0	3,0	0,60	épinoche à cinq épines, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est	omble de fontaine	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML569	Ruisseau Hunter	19N E 393624,2198 N 5209535,851	Intermittent	Non navigable	6,5	3,2	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	mulet à cornes	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML570	Branche n° 6 de Maxime n° 10467	19N E 394446,1689 N 5210335,688	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	2,2	0,30	mulet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML571	Maxime n° 10467	19N E 394648,0255 N 5210530,962	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	7,0	3,0	0,70	mulet à cornes, naseux noir de l'Est	bec-de-lièvre, meunier noir, mulet à cornes, mulet perlé, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre, du 15 avril au 1er juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML572	Branche n° 5 de Maxime n° 10467	19N E 394879,3826 N 5210702,866	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,8	0,9	0,10	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML573	Cours d'eau sans désignation	19N E 396443,859 N 5212307,593	Intermittent	Non navigable	3,0	0,6	0,02	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML574	Bras Saint-Nicolas	19N E 396799,1193 N 5212817,831	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative potentielle	42,0	34,0	0,70	bec-de-lièvre, dard à ventre jaune, dard barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, raseux-de-terre noir ou gris	bec-de-lièvre, dard barré, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, raseux-de-terre noir	bec-de-lièvre	Élevée	Du 15 avril au 15 août	Sans tranchée
QC-ML575	Cours d'eau sans désignation	19N E 398091,3756 N 5214127,901	Intermittent	Non navigable	4,0	1,5	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML576	Cours d'eau sans désignation	19N E 398421,3869 N 5214462,67	Intermittent	Non navigable	5,0	1,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML577*	Rivière du Petit Moulin	19N E 398834,6251 N 5214512,961	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML578	Ruisseau Sauvage	19N E 399164,6432 N 5214757,028	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	8,0	4,5	0,60	meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, truite arc-en-ciel	meunier noir, mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML579	Cours d'eau sans désignation	19N E 399305,1918 N 5214880,157	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	0,5	0,3	0,20	mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML582	Cours d'eau sans désignation	19N E 403033,9191 N 5218422,65	Intermittent	Non navigable	3,0	0,3	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML584	Ruisseau Thibault	19N E 404067,9975 N 5219447,764	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	12,0	5,0	0,70	mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, truite arc-en-ciel	épinoche à cinq épines, méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, truite arc-en-ciel, ombre de vase	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML585	Cours d'eau sans désignation	19N E 404691,7907 N 5220167,947	Intermittent	Non navigable	0,9	0,3	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML586	Ruisseau Thibault	19N E 405198,5192 N 5220680,029	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	7,0	4,5	0,50	mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, truite arc-en-ciel	méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, truite arc-en-ciel	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML587	Cours d'eau sans désignation	19N E 407710,3145 N 5223725,097	Intermittent	Non navigable	2,5	0,3	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML588	Cours d'eau sans désignation	19N E 408364,1529 N 5224634,393	Intermittent	Non navigable	4,0	0,8	0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML589	Rivière Trois Saumons	19N E 408553,4314 N 5224918,817	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	100,0	12,0	0,60	naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Sans tranchée
QC-ML590	Ruisseau des Anges n° 1041	19N E 409561,909 N 5226314,034	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,5	2,0	0,30	naseux noir de l'Est, omble de fontaine	meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML591	Branche n° 2 de la rivière Port Joli n° 2600	19N E 411555,4875 N 5228099,111	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	5,0	1,0	0,20	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML592*	Cours d'eau sans désignation	19N E 412407,5936 N 5228956,587	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML593	Cours d'eau sans désignation	19N E 412809,0065 N 5229449,118	Intermittent	Non navigable	1,0	0,4	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML594	Rivière Port Joli n° 12600	19N E 412934,8256 N 5229610,182	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	11,3	4,8	0,30	méné ventre citron, mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML596	Cours d'eau sans désignation	19N E 414525,5377 N 5229886,407	Intermittent	Non navigable	2,5	0,3	0,02	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML597*	Rivière Port Joli n° 12600	19N E 414991,7616 N 5229976,1240	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	mulet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML598*	Therrien n° 953	19N E 415844,8891 N 5229808,617	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML599*	Cours d'eau sans désignation	19N E 415932,5593 N 5229772,414	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML599A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 416012,1146 N 5229738,476	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML600	Ouellet	19N E 418553,8371 N 5229930,346	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	2,8	1,6	0,30	naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML601*	Cours d'eau sans désignation	19N E 421301,4313 N 5231446,657	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML602*	Cours d'eau sans désignation	19N E 422197,497 N 5231848,987	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML603	Cours d'eau sans désignation	19N E 425114,2685 N 5233430,058	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	3,0	0,30	mulet à cornes, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML604*	Cours d'eau sans désignation	19N E 426871,2782 N 5234707,61	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	< 5	À préciser	mulet à cornes, mulet perlé, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML605*	Rivière Ouelle	19N E 426999,931 N 5234810,258	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	26,0	À préciser	mulet à cornes, mulet de lac, naseux noir de l'Est	anguille d'Amérique, mulet à cornes, mulet perlé, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, saumon atlantique	anguille d'Amérique, saumon atlantique	Élevée	Du 15 août au 15 juin	Sans tranchée
QC-ML606*	Cours d'eau sans désignation	19N E 427366,5349 N 5235104,882	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML607A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 429532,6843 N 5236624,249	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML608	Cours d'eau sans désignation	19N E 431298,2493 N 5238264,235	Intermittent	Non navigable	2,2	1,1	0,25	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML609*	La Grande Rivière	19N E 431845,2862 N 5238775,295	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	27,0	À préciser	épinuche à cinq épines, méné ventre citron, méné ventre rouge, meunier noir, mullet à cornes, mullet de lac, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, saumon atlantique, ombre de vase	anguille d'Amérique, cyprin sp., meunier noir, mullet à cornes, mullet de lac, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, saumon atlantique	anguille d'Amérique, saumon atlantique	Élevée	Du 15 août au 15 juin	Sans tranchée
QC-ML610*	Rivière Chaude	19N E 432252,581 N 5239005,154	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	9,0	À préciser	À préciser	chabot visqueux, cyprin sp., meunier noir, mullet à cornes, mullet de lac, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, saumon atlantique	saumon atlantique	Élevée	Du 15 août au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML612	Cours d'eau sans désignation	19N E 434994,0956 N 5240840,531	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	3,2	2,5	1,20	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML613	Le Grand Bras ou bras de la rivière Saint-Denis n° 3193	19N E 438240,804 N 5243998,451	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	15,8	11,4	0,30	épinuche à cinq épines, meunier noir, mullet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML616*	Rivière Saint-Denis ou rivière Platte n° 3193	19N E 439351,606 N 5245205,408	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	< 5	À préciser	épinuche à cinq épines, méné ventre rouge, meunier noir, mullet à cornes, mullet perlé, naseux noir de l'Est	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML916*	Branche de la rivière Saint-Denis n° 3193	19N E 443469,2918 N 5250226,181	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML917*	Rivière du Loup	19N E 445599,7626 N 5252883,898	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	18,0	À préciser	À préciser	anguille d'Amérique, épinuche à cinq épines, méné à grosse tête, méné à nageoires rouges, méné ventre rouge, meunier noir, mullet à cornes, mullet perlé, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, outouche, perchaude, ombre de vase	anguille d'Amérique	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Sans tranchée
QC-ML918*	Rivière Manie	19N E 449525,1089 N 5256451,639	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	12,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML622*	Rivière aux Loutres	19N E 453628,3439 N 5261393,363	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	12,0	À préciser	anguille d'Amérique, mullet perlé, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	omble de fontaine	anguille d'Amérique	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML920*	Cours d'eau sans désignation	19N E 453778,0278 N 5261396,022	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML921*	Cours d'eau sans désignation	19N E 455617,9308 N 5262793,4	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML922*	Ruisseau Ferré	19N E 459316,9902 N 5266743,859	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML625*	Rivière Fourchue	19N E 459413,7044 N 5266799,606	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	13,0	À préciser	mulet perlé, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	anguille d'Amérique, méné ventre rouge, meunier noir, mullet perlé	anguille d'Amérique	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML924*	Cours d'eau sans désignation	19N E 459489,0224 N 5266843,195	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML925*	Cours d'eau sans désignation	19N E 459817,0217 N 5267114,349	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML926*	Cours d'eau sans désignation	19N E 461544,53 N 5269015,723	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML927*	Cours d'eau sans désignation	19N E 462374,457 N 5269834,844	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML627*	Rivière Rocheuse	19N E 462648,2932 N 5270105,11	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	8,0	À préciser	lotte, méné ventre rouge, mullet à cornes, mullet de lac, mullet perlé, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML929*	Cours d'eau sans désignation	19N E 463745,1335 N 5271283,925	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML930*	Ruisseau des Matane	19N E 464210,9086 N 5272233,069	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	10,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML931*	Rivière Carrier	19N E 466625,1857 N 5277150,488	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	7,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML932*	Cours d'eau sans désignation	19N E 466634,7942 N 5277170,055	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML933*	Cours d'eau sans désignation	19N E 468935,8848 N 5281855,889	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML934*	Rivière Verte	19N E 469153,4475 N 5282298,902	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	15,0	À préciser	À préciser	anguille d'Amérique, méné ventre rouge, meunier noir, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	anguille d'Amérique	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML935*	Cours d'eau sans désignation	19N E 471258,826 N 5286234,397	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML936*	Cours d'eau sans désignation	19N E 471752,83 N 5288226,709	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML937*	Rivière des Roches	19N E 471892,7 N 5289179,287	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	7,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML938*	Cours d'eau sans désignation	19N E 472015,255 N 5289896,499	Étang de castors	Non navigable	À préciser	50,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML939*	Cours d'eau sans désignation	19N E 471769,9116 N 5293876,452	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML940*	Cours d'eau sans désignation	19N E 472157,2119 N 5295337,409	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML941*	Cours d'eau sans désignation	19N E 472340,1104 N 5295848,878	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML942*	Cours d'eau sans désignation	19N E 472528,8216 N 5297052,283	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML943*	Cours d'eau sans désignation	19N E 472380,0101 N 5297203,504	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML944*	De l'Aulnière n° 2879-17	19N E 469842,8795 N 5300465,557	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML945*	Pelletier n° 2879-17	19N E 469759,176 N 5300549,632	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML946*	Rivière Verte n° 2879 (2155)	19N E 469256,1675 N 5301025,98	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	10,0	À préciser	À préciser	anguille d'Amérique, épine à cinq épines, méné à nageoires rouges, meunier noir, mulet à cornes, naseux des rapides, naseux noir de l'Est, outouche, perchaude	anguille d'Amérique	Élevée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML947*	Ruisseau Blanc n° 2879-03 (branche n° 14 du ruisseau Noir)	19N E 468258,2331 N 5301981,037	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML948*	Branche n° 18 du ruisseau Noir n° 2879-03	19N E 467902,4518 N 5302310,992	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML949*	Branche n° 19 du ruisseau Noir n° 2879-03	19N E 467647,7124 N 5302460,608	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML950*	Cours d'eau sans désignation	19N E 467047,8407 N 5302816,554	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML951*	Gagnon n° 3681	19N E 465515,6827 N 5303643,851	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML952*	Cours d'eau sans désignation	19N E 465226,3693 N 5303914,64	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML953*	Bérubé n° 9288	19N E 464355,8201 N 5304743,762	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML954*	Branche Mailloux de la Petite rivière du Loup n° 12809	19N E 464065,7767 N 5305325,091	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML955*	Branche Gagnon de la Petite rivière du Loup n° 12809	19N E 464541,6916 N 5305865,436	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML956*	Lebel n° 2853	19N E 464586,6088 N 5306477,899	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML957*	Petite rivière du Loup n° 12809	19N E 464928,579 N 5307104,051	Intermittent	Utilisation récréative potentielle	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML960*	Cours d'eau sans désignation	19N E 474884,0763 N 5282732,818	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML961*	Lac Long	19N E 476494,2032 N 5281144,066	Lac	Utilisation récréative	À préciser	17,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML633*	Rivière Saint-François	19N E 477336,8383 N 5280533,198	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	18,0	À préciser	chabot sp., mullet à cornes, naseux noir de l'Est	chabot visqueux, meunier noir, naseux des rapides, omble de fontaine, ombre de vase	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML963*	Cours d'eau sans désignation	19N E 479448,5436 N 5278654,586	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML964*	Cours d'eau sans désignation	19N E 479598,8307 N 5278504,875	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML965*	Ruisseau Armstrong	19N E 480359,3367 N 5277744,071	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	7,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Modérée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML966*	Cours d'eau sans désignation	19N E 481255,7931 N 5276848,067	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML967*	Cours d'eau sans désignation	19N E 482271,8877 N 5276190,469	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML968*	Cours d'eau sans désignation	19N E 483150,6778 N 5275838,87	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML969*	Cours d'eau sans désignation	19N E 483323,7296 N 5275770,566	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML636	Cours d'eau sans désignation	19N E 484271,6889 N 5275325,521	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,0	3,0	0,50	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML637	Rivière des Prairies	19N E 484742,7925 N 5274958,428	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative potentielle	22,2	7,0	0,55	chabot sp., meunier noir, mullet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	chabot visqueux, meunier noir, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML638	Cours d'eau sans désignation	19N E 486509,4352 N 5273915,112	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	22,5	4,5	0,70	chabot sp., omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML638A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 487880,0322 N 5273531,552	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML639	Ruisseau Sec (ancien nom : rivière Bleue Nord-Ouest)	19N E 490259,72 N 5272590,768	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	60,0	30,0	2,00	omble de fontaine	chabot visqueux, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML640	Cours d'eau sans désignation	19N E 492098,3557 N 5272287,561	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	6,5	1,3	0,30	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML641	Le Grand Ruisseau	19N E 492824,5929 N 5272304,139	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	2,5	1,1	0,50	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML647	Cours d'eau sans désignation	19N E 496182,3614 N 5270596,566	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Non navigable	75,0	5,0	0,60	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML648	Rivière Bleue	19N E 498903,8703 N 5270972,142	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	13,5	12,5	2,00	chabot sp., épinoche à trois épines, fondule barré, méné à nageoires rouges, meunier noir, mullet à cornes, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	chabot visqueux, épinoche à trois épines, lotte, meunier noir, mullet à cornes, mullet de lac, naseux noir de l'Est, omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML649*	Cours d'eau sans désignation	19N E 499772,6513 N 5271090,561	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML650	Bérubé	19N E 501181,5313 N 5271284,616	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	2,5	1,3	0,40	chabot sp., chabot visqueux, mullet à cornes	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML651*	Rivière Cabano	19N E 506222,1984 N 5271482,86	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	11,0	À préciser	À préciser	grand corégone, méné à nageoires rouges, ménomini rond, meunier noir, meunier rouge, mullet à cornes, mullet de lac, naseux noir de l'Est, omble de fontaine, outouche, perchaude	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML652*	Ruisseau Coburn	19N E 509105,5896 N 5270755,046	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandée
QC-ML653*	Cours d'eau sans désignation	19N E 509981,0361 N 5269674,41	Étang de castors	Non navigable	À préciser	63,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML654*	Cours d'eau sans désignation	19N E 510388,7515 N 5269125,807	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML655*	Rivière Creuse	19N E 511909,5802 N 5268011,251	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML656*	Moreau	19N E 512731,4813 N 5267410,037	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML657*	Moreau	19N E 513451,1432 N 5266881,531	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML658*	Cours d'eau sans désignation	19N E 513735,4488 N 5266710,593	Éphémère	Non navigable	À préciser		À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML659	Cours d'eau sans désignation	19N E 513999,4271 N 5266546,601	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative potentielle	70,0	8,2	0,50	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Modérée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML660	Cours d'eau sans désignation	19N E 515794,4946 N 5265118,735	Intermittent	Non navigable	2,5	0,4	0,10	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML661	Rivière aux Perches	19N E 516582,5589 N 5264216,447	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	11,0	5,4	1,00	méné ventre rouge, omble de fontaine	chabot visqueux, cyprin sp., omble de fontaine	Aucune	Élevée	Du 1er mai au 15 juillet, du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML662	Cours d'eau sans désignation	19N E 520050,7159 N 5263890,332	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,0	2,3	1,60	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML663	Cours d'eau sans désignation	19N E 520515,8535 N 5263419,656	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	7,5	1,3	0,30	méné ventre rouge, omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML663A*	Cours d'eau sans désignation	19N E 520532,7162 N 5263402,979	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML664	Cours d'eau sans désignation	19N E 521798,9315 N 5262126,208	Éphémère	Non navigable	5,0	0,9	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML665	Cours d'eau sans désignation	19N E 522063,2906 N 5262025,493	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	4,5	1,2	0,30	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juin	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML666	Cours d'eau sans désignation	19N E 525569,3056 N 5260986,267	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	10,0	1,0	0,40	omble de fontaine	Aucune	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 novembre	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML667	Cours d'eau sans désignation	19N E 526937,399 N 5260937,362	Éphémère	Non navigable	5,0	2,0	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML668	Cours d'eau sans désignation	19N E 527197,0456 N 5260931,667	Éphémère	Non navigable	1,0	0,4	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée ouverte
QC-ML669*	Cours d'eau sans désignation	19N E 528421,1338 N 5260952,375	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML670	Cours d'eau sans désignation	19N E 529674,3492 N 5261033,638	Intermittent	Non navigable	2,0	0,4	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML670A	Cours d'eau sans désignation	19N E 531426,4886 N 5260776,848	Intermittent	Non navigable	1,0	0,4	0,05	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML671	Cours d'eau sans désignation	19N E 531479,7692 N 5260766,106	Intermittent	Non navigable	2,0	0,3	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML672	Cours d'eau sans désignation	19N E 532215,8446 N 5260617,536	Intermittent	Non navigable	4,0	0,5	0,20	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML673	Cours d'eau sans désignation	19N E 532533,9185 N 5260551,86	Intermittent	Non navigable	0,7	0,5	< 0,01	Pas de pêche en raison du bas niveau de l'eau	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML674	Cours d'eau sans désignation	19N E 532822,4167 N 5260492,29	Intermittent	Non navigable	2,4	0,4	0,07	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

Tableau 6-B-1 Sommaire des franchissements de cours d'eau du nouveau pipeline

Code de franchissement	Nom du cours d'eau	Coordonnées (UTM)	Classification du cours d'eau	Navigabilité	Largeur du chenal (m)	Largeur mouillée (m)	Profondeur maximale (m)	Espèces capturées par UDA	Espèces documentées historiquement	Espèces d'intérêt pour la conservation	Sensibilité de l'habitat	Période de restriction d'activité	Méthode de franchissement recommandé
QC-ML675*	Cours d'eau sans désignation	19N E 533417,2182 N 5260595,513	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	Aucun poisson capturé	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1001*	Ruisseau Griffin	19N E 534088,5168 N 5261029,927	Moyen, permanent (largeur de 5 à 20 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	6,0	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1002*	Ruisseau Griffin	19N E 535832,8765 N 5261425,506	Petit, permanent (largeur de 0 à 5 m)	Utilisation récréative potentielle	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1003*	Cours d'eau sans désignation	19N E 536186,8233 N 5261389,168	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1004*	Rivière Madawaska	19N E 536668,2786 N 5261621,168	Large, permanent (largeur > 20 m)	Utilisation récréative	À préciser	101,0	À préciser	À préciser	chabot visqueux, épinoche à trois épines, grand corégone, méné à museau noir, méné à nageoires rouges, ménomini rond, meunier noir, mulet de lac, omble de fontaine, perchaude, touladi	Aucune	Élevée	Du 15 septembre au 15 juillet	Sans tranchée
QC-ML1005*	Cours d'eau sans désignation	19N E 537701,8478 N 5262611,181	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1006*	Cours d'eau sans désignation	19N E 537853,4495 N 5262951,656	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1007*	Cours d'eau sans désignation	19N E 539947,2325 N 5264569,033	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1008*	Cours d'eau sans désignation	19N E 540311,8612 N 5264933,922	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1009*	Cours d'eau sans désignation	19N E 540409,6476 N 5265031,777	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1010*	Cours d'eau sans désignation	19N E 540521,2274 N 5265143,435	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1011*	Cours d'eau sans désignation	19N E 541402,3986 N 5265466,634	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1012*	Cours d'eau sans désignation	19N E 541597,7837 N 5265507,047	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1013*	Ruisseau Dufour	19N E 542733,1015 N 5266421,676	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1014*	Cours d'eau sans désignation	19N E 543298,6897 N 5266835,011	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1015*	Ruisseau Ritchie	19N E 544820,3149 N 5267131,06	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé
QC-ML1016*	Cours d'eau sans désignation	19N E 546057,7579 N 5267046,842	Intermittent	Non navigable	À préciser	< 5	À préciser	À préciser	Aucune	Aucune	Faible	Aucune	Tranchée isolée sauf si lit asséché ou gelé

NOTES :

À préciser : À préciser suivant la cueillette des données d'inventaire de 2014.

* L'information fournie pour le point de franchissement du cours d'eau est basée sur une analyse de la documentation disponible.

¹ Aux fins d'établissement des critères de navigabilité, le Guide de l'utilisateur - Eaux secondaires (2010) a été utilisé pour déterminer les paramètres physiques qui permettent la navigation d'embarcations récréatives.

- **Non navigable** indique qu'une embarcation récréative ne peut pas naviguer sur le cours d'eau.
- **Utilisation récréative potentielle** indique que les paramètres physiques du cours d'eau permettent d'y naviguer, mais que l'utilisation publique y est inconnue.
- **Utilisation récréative** indique une utilisation publique du cours d'eau.
- **Navigable répertorié** indique que ce plan d'eau est réglementé par Transports Canada en raison du volume d'utilisateurs.